

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT- KATANGA



GOUVERNEMENT PROVINCIAL



PLAN DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL

2026 – 2030



LUBUMBASHI, MARS 2026

Table des matières

Carte géographique de la Province.....	7
Sigles et acronymes.....	8
Liste de graphiques	14
Préface	15
Remerciements	17
RESUME EXECUTIF	19
CHAPITRE I. CADRE PROVINCIAL DE L’ELABORATION DU PLAN	25
1.1. Présentation de la Province	25
1.1.1. Situation physique.....	25
1.1.2. Situation politico-administrative.....	25
1.2. Composition du pouvoir politique.....	25
1.2.1. Gouvernement Provincial	25
1.2.2. Assemblée provinciale	26
1.3. Situation sociodémographique	26
1.4. Situation économique	29
1.5. Réalisations récentes.....	31
CHAPITRE 2. ETAT DE LIEUX ET DIAGNOSTIC.....	42
2.1. SECTEURS SOCIAUX.....	42
2.1.1. Education	42
2.1.2. Formation professionnelle.....	48

2.1.3. Santé publique	53
2.1.4. Affaires sociales et Actions humanitaires	62
2.1.5 Emploi et prévoyance sociale	66
2.1.6. Genre, Famille et Enfant	68
2.1.7 Jeunesse	72
2.1.8 Sports et loisirs	76
2.1.9 Culture, Arts et Patrimoines	78
2.2 GOUVERNANCE	80
2.2.1 Gouvernance Politique et Sécuritaire	80
2.2.2 Décentralisation et Affaires coutumières	83
2.2.3 Gouvernance Administrative et Judiciaire.....	96
2.2.4 Gouvernance Économique et Financière	99
Tableau 31 : Synthèse des recettes et exécution des dépenses de l'exercice 2022 en Francs Congolais	102
Tableau 32 : Synthèse des recettes et des dépenses de l'exercice 2023 en Francs Congolais	109
Tableau 33 : Synthèse des recettes et des dépenses de l'exercice 2024	110
2.3 SECTEUR PRODUCTIF	114
2.3.1 Agriculture, Pêches et Elevages	114
2.3.2 Mines	6
2.3.3 Industrie	20

2.3.4	Entrepreneuriat, Petites et Moyennes entreprises	22
2.3.5	Banques, Microfinances et Assurances	27
2.3.6	Hydrocarbures et gaz naturels.....	30
2.3.7	Commerce extérieur	32
2.3.8	Tourisme	34
2.4	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES.....	40
2.4.1	Amenagement du Territoire.....	40
2.4.2	Infrastructures de transport	42
2.4.3	Bâtiments Publics	50
2.4.4	Urbanisme et Habitat.....	57
2.4.5	Energie.....	59
2.4.6	Affaires Foncières.....	65
2.4.7	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication dans le Haut-Katanga	66
2.5	ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	69
2.5.1	Environnement	69
2.5.2	Eau, Hygiène et Assainissement	73
2.5.3	Développement Rural	75
SOCICHAPITRE 3 : VISION, OBJECTIFS ET STRATEGIE.....		79
3.1	Vision de développement de la Province	79

3.2 Objectifs stratégiques	79
3.3 Piliers stratégiques.....	79
PILIER 1 : VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN, DÉVELOPPEMENT	
SOCIAL ET CULTUREL	80
Pilier 2 : Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'Autorité de l'état et consolidation de la paix	87
Pilier 3 : Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie	91
Pilier 4 : aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures .	93
Pilier 5 : protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibre.....	96
CHAPITRE 4 : COUT ET FINANCEMENT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT	99
4.1. ESTIMATION DE COUTS ET FINANCEMENT	99
4.3. STRATEGIE DE FINANCEMENT	112
4.3.1. Mobilisation des ressources propres	112
4.3.2. Transferts centraux	113
4.3.3. Partenariats et financements extérieurs	113
4.3.4. Innovations financières.....	114
CHAPITRE 5. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	115
5.1 DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE.....	115
5.1.1 Principes directeurs.....	115
5.1.2 Acteurs de mise en œuvre	116

5.1.3	Outils de mise en œuvre	117
5.1.4	Dispositifs institutionnels de mise en œuvre	117
5.2	ORGANISATION DE LA REVUE ANNUELLE DU PDP.....	118
5.2.1	Outils de collecte de données	118
5.3	FACTEURS DE RISQUES ET CONTRAINTES.....	119
Annexes		121

Carte géographique de la Province



Sigles et acronymes

ACE	: Antigène carcinoembryonnaire
ACGT	: Agence Congolaise des Grands Travaux
AACP	
AECT	
AIMF	: Association Internationale des Maires Francophones
ANADEC	: Agence nationale de développement de l'entrepreneuriat congolais
ANAPI	: Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
ARCP	
ASBL	: Association Sans But Lucratif
AVEC	: Associations Villageoises d'Epargne et de Crédits "
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCeCo	: Bureau Central de Coordination
BIT	: Bureau international du travail
CA	: Centres d'Alphabétisation
CAP	: Centres d'Apprentissage Professionnel
CBMT	: Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CBTA	: Tracasserie au piétonnier du poste frontalier de Kasumbalesa par les Agents de Cross Border Traders Association
CDF	: Congolese Democratic Franc
CDMT	: Cadres des Dépenses à Moyen Terme
CDP	: Chaîne de la Dépense Publique
CEEAC	: Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CERECFAF	: Centre de Recherche et de Formation de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Lubumbashi
CGPMP	: Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics
CHEMAF	: Chemical of Africa
CHSSE	: Comités d'Hygiène, Sécurité, Santé et Embellissement
CIRGL	: Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
CJCM	: CONGO JIN JU CHENG MINING
CLD	: Comité Local de Développement
CLS	: Locaux de Sécurité

CNSS	: Caisse nationale de sécurité sociale
CNSSAP	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'État
CO₂	: Dioxyde de Carbone
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CPCM	: Comité provincial de cadrage macroéconomique
CP-CPD	: Comité Provincial de Coordination du Processus de Développement
CPEDD-NEC	: Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable-Nouvelle Economie du Climat
CPP	: Classe Près-primaire
CPS	: Comités Provinciaux de Sécurité
CPTS	: Comité Provincial et Territorial de Suivi
CPTTK	: Corporation des Petits Transporteurs Transfrontaliers de Kasumbalesa
CRS	: Centres de Rattrapage Scolaire Centres
CSMOD	: Cadre Stratégique de la Mise en Œuvre de la Décentralisation
CSRP	: Cellule de Sécurité de la Réforme de la Police
CTAD	: Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation
CTP	: Comité Technique de Pilotage
CUCA	: Cadre Urbain de Concertation d'Assainissement
CUS	: Couverture sanitaire universelle
DFPP	: Direction de la Fonction Publique Provinciale
DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGRAD	: Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations
DHIS 2	: District Health Information System 2
DPB	: Direction Provinciale du Budget
DPCEEM	: Division Provinciale de Contrôle de l'Environnement et de l'Exploitation Minière
DPR	: Direction de la Planification Régionale
DPRIHKAT	: Direction Provinciale des Recettes des Impôts du Haut-Katanga
DPTO	: Direction Provinciale du Trésor et de l'Ordonnancement
DRHKAT	: Direction des Recettes du Haut KATANGA
EAC	: East African Community

EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EGMF	: Entreprise Générale Malta Forest
ENA	: Existence de l'École Nationale d'Administration
ENAFEP	: Examen National de Fin d'Études Primaires
ESB	: Etats de Suivi Budgétaire
ESTH	: Ecole Supérieure du Tourisme et Hôtellerie
ESU	: Enseignement Supérieur et Universitaire
ETD	: Entités Territoriales Décentralisées
FFN	: Fonds Forestier National
FMI	: Fonds Monétaire International
FONER	: Fonds National d'Entretien Routier
GAR	: Gestion Axée sur les Résultats
GES	: Gaz à effet de serre
GPL	: Gaz de Pétrole Liquéfié
GRD	: Gestion Axée sur les Résultats de Développement
GUCE	: Guichet unique
HIMO	: Haute Intensité de la Main d'Œuvre
HUP	: Horticulture Urbaine et Péri Urbaine
ICCN	: Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IDE	: Afflux d'Investissements Directs Étrangers
IGF	: Inspection Générale des Finances
INS	: Institut National des Statistiques
IPR	: Impôt professionnel sur le revenu
KICC	: Kisenda Copper Compagny
KICO	: Kipushi Corporation
LMD	: Licence, Master, Doctorat
LOFIP	: Loi relative aux Finances Publiques
MAPEPI	: Maladies à Potentiel Épidémiques
MICS	: Multiple Indicators Cluster Survey (Enquête par grappes à indicateurs multiples)
MJM	: Macrolin Jia Yuan Mining Sarlu
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires

ONG	: Organisations non gouvernementales
ONHR	: Office National d’Hydraulique Rural
ONT	: Office National du Tourisme
OPJ	: Officier de Police judiciaire
OR	: Office des Routes
OVD	: Office de Voirie et Drainage
OVDA	: Office de Voies de Desserte Agricole
PABEA COBALT	: Projet d’Appui au Bien Être Alternatif des enfants
PADMPME	: Projet d’appui au développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises
PAG	: Programme d’Action du Gouvernement
PAP	: Programme d’Actions Prioritaires
PCA	: Paquet Complémentaire d’Activité
PDES	: Plan de Développement Économique et Social
PDL-145T	: Programme de développement local dédié aux 145 territoires
PDP	: Plan de Développement Provincial
PE	: Permis d’Exploitation
PEB	: Plan d’Engagement Budgétaire
PEPM	
PER	: Permis de Recherche
PFA	: Paralysie Flasque Aigue
PIB	: Produit intérieur Brut
PIP	: Programme d’investissements publics
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNSD	: Plan National Stratégique de Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPBSE	: Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Évaluation
PPM	: Plans de Passation des Marchés
PPP	: Partenariats Public-Privés
PR	
PROVED	: Province éducationnelle
PTF	: Partenaires Technique et Financier

PVI	: points de vente inactifs
PVS	: Points de Vente en Service
RDC	: République Démocratique du Congo
RECOS	: Régime commercial simplifié
REDD+	: Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
RSI	: Règlement sanitaire international
SADC	: Southern African Development Community
SENACEPEF	: Service national de contrôle des effectifs et éléments paie du personnel enseignant et formateur
SENAREC	: Secrétariat National pour le Renforcement des Capacités
SNEL	: Société Nationale d'Électricité
SNIF	: Système National d'identification Financière
SOMIKA	: Société Minière du Katanga
SRMNEA	: Santé de la Reproduction de la Mère, du Nouveau-né, de l'Enfant et de l'Adolescent
STL	: Société de Terril de Lubumbashi
TIC	: Technologies de l'information et de la communication
TVA	: Taxe sur la valeur ajoutée
USD	: United States Dollars
ZEA	: Zone d'Exploitation Artisanale
ZLECAF	: Zone de Libre-Echange Continentale Africaine

Liste de tableaux

Tableau 1 : Statistique de la population du Haut-Katanga.....	26
Tableau 2 : Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage en milieu rural et dans les villes en %.....	27
Tableau 3: Nombre d'écoles par Niveau d'étude et par Province Educationnelle.....	43
Tableau 4 : PILIERS DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES CONSOLIDES ...	31

Liste de graphiques

Figure 1 : Type de violences observées	69
Figure 2 : Répartition des cas de violences pris en charge.....	69
Figure 3 : données cumulées sur les types de violences et les cas prises en charge	69
Figure 4 : Évolution des types de violences prises en charge par année.....	70
Figure 5: Dispositif institutionnel de mise en œuvre du PDP 2026-2030	117

Préface

La Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles, dispose en son article 2 que la République Démocratique du Congo est composée de la ville de Kinshasa et de 25 provinces. C'est dans l'application de l'article précité qu'un démembrement a été opéré, à l'issue duquel l'ex-Province du Katanga a été subdivisée en quatre provinces dont celle du Haut-Katanga.



Au regard de l'article 3 de la Constitution, chaque Province est dotée d'une personnalité juridique, elle jouit de la libre administration et d'une autonomie de gestion de ses ressources économiques, humaines, financières et techniques. C'est dans ce cadre que chaque Province élabore et met en œuvre son Plan de Développement Provincial, en cohérence avec le Plan National Stratégique de Développement (PNSD).

Par ailleurs, la Province du Haut-Katanga a élaboré le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2018-2022 qui a souffert, non seulement d'une faible mise en œuvre à cause de l'incohérence avec le Plan National Stratégique de Développement mais aussi de son arrivée à échéance périodique, d'où la nécessité d'actualiser ce document.

Après l'évaluation de ce dernier, en se référant au guide méthodologique de planification provinciale et locale, où l'accent est focalisé sur l'intégration des accords, traités régionaux et internationaux, la mutation des objectifs du millénaire pour le développement vers les objectifs durables de développement, la Province du Haut-Katanga se retrouve dans une nécessité imminente de se doter d'un nouveau Plan de Développement Provincial devant couvrir la période allant de 2026 à 2030.

C'est dans ce contexte, que les travaux d'élaboration du présent Plan de Développement de la Province (PDP) ont été convoqués et réalisés avec l'ensemble de tous les acteurs de développement de la Province.

Pour ce faire, je tiens à remercier en mon nom propre et en celui de la population de la Province du Haut-Katanga, le Président de la République et Chef de l'Etat, Son Excellence **Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, pour sa vision éclairée du développement de la République Démocratique du Congo, et qui n'a jamais cessé de rappeler au cours de chaque Conférence des Gouverneurs des provinces, la nécessité pour chaque province de se doter de ses outils de Développement.

C'est aussi pour moi l'occasion de saluer la supervision que nous offre le Ministère National du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, à travers l'accompagnement de sa Direction de la Planification Régionale.

Que tous les experts sectoriels, la société civile, le secteur privé ainsi que toutes les composantes de développement de la Province du Haut-Katanga soient félicités pour leur assiduité manifestée tout le long desdits travaux.

Je ne puis passer sous silence l'apport multiforme et conséquent dont la Province du Haut-Katanga a pu bénéficier de la part des Partenaires Techniques et Financiers en général, d'ENABEL et de l'UNICEF en particulier, pour la réussite de ce processus.

Ces travaux ont consisté d'abord par le renforcement des capacités de tous les acteurs provinciaux et locaux de développement dans leurs responsabilités en ce qui concerne la planification de leurs entités respectives.

Ensuite, ils se sont poursuivis à Lubumbashi comme dans les chefs-lieux des territoires et dans les deux autres villes, en deux phases d'enquêtes, à savoir : la collecte des données dans les territoires et les institutions de la Province ainsi que les ateliers d'actualisation et de validation du Plan de Développement Provincial (PDP) assorti de son Programme d'actions prioritaires ; qui se sont déroulés du jeudi 5 février au mercredi 1^{er} avril 2026.

Basés sur une approche participative, ces ateliers ont connu la contribution de toutes les parties prenantes au développement dont le Gouvernement Provincial, les services déconcentrés et décentralisés de l'Administration Publique, les Organisations de la Société Civile, les opérateurs économiques privés ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers œuvrant dans la Province.

Il va s'en dire que l'objectif principal de ce processus reste celui de placer toutes les filles et tous les fils de la Province du Haut-Katanga au centre de leur propre développement, à travers une utilisation rationnelle du sol et du sous-sol.

A cet effet, considérant les objectifs y définis et les actions retenues, le défi majeur demeure la mobilisation des ressources financières adéquates et nécessaires pour la mise en œuvre de ce Plan.

Ainsi donc, je sollicite l'implication de tous les acteurs au développement pour l'accompagnement de la Province dans cet objectif ultime de voir « le ***Haut-Katanga bénéficiaire des infrastructures routières et de la sécurité ; investi dans l'agriculture et plaçant la population au centre de son développement*** », car une sagesse nous révèle que, « seul on va vite et ensemble on va loin ».

Martin KAZEMBE SHULA

Gouverneur de Province ai

Remerciements

La Province du Haut-Katanga, à l'instar des autres provinces de la République Démocratique du Congo, s'était dotée en 2018 d'un Plan de Développement Provincial (PDES), qui est arrivé à l'échéance depuis l'année 2022 et créant un vide programmatique jusqu'en décembre 2025.

Ceci a eu une incidence négative sur le développement socio-économique de la Province, et ce, en dépit de l'existence des grandes potentialités naturelles du sol et du sous-sol ainsi que de la présence d'une population jeune et dynamique qui en constitue un atout majeur.



C'est ainsi que ce document naturellement fédérateur, stratégique et programmatique devant soutenir son développement, a nécessité une actualisation, pour permettre à la province du Haut-Katanga de renouveler ce cadre de gestion servant de boussole, pour le bien-être de sa population.

A cet effet, au terme d'un processus participatif et rigoureux, j'exprime ma profonde gratitude à toutes les personnes dont l'apport a permis l'actualisation de ce Plan de Développement Provincial et Pluriannuel.

Je remercie en premier lieu, Son Excellence Monsieur le Gouverneur ad intérim de la Province, Martin KAZEMBE SHULA, pour son attention particulière accordée à cet outil et qui, en dépit de ses multiples devoirs d'Etat, n'a pas lésiné sur les moyens devant permettre de mener à terme les travaux d'élaboration du Plan de Développement de la Province.

Que les membres du Gouvernement Provincial trouvent ici l'expression de ma reconnaissance pour leur soutien politique et leur implication dans l'orientation de ce document.

Mes remerciements vont également aux Administrations Publiques Provinciales, aux Autorités Territoriales et Locales, aux Partenaires Techniques et Financiers, aux Organisations de la Société Civile, aux représentants du secteur privé, des universités et autres experts techniques et sectoriels qui ont partagé leurs expertises, analyses, suggestions et recommandations avec professionnalisme.

J'apprécie à leur juste valeur, l'accompagnement et la contribution remarquables de l'équipe des Experts du Ministère National du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement,

Coordonnatrice du processus, qui a assuré avec maîtrise la qualité méthodologique des diagnostics et orientations stratégiques.

Pour terminer, je tiens à remercier tous nos compatriotes qui, par leurs contributions exprimées à travers leurs attentes lors des consultations effectuées au moment des collectes des données au niveau institutionnel de la Province ainsi qu'à celui des Territoires, ont rappelé que ce Plan doit répondre aux besoins réels de la population.

Ce Plan de Développement Provincial est désormais un pacte entre le Gouvernement Provincial et la population dans la mesure où il guidera nos actions pour renforcer la cohésion sociale, accélérer la croissance inclusive et améliorer le bien-être de tous.

Que chacun de nous se sente interpellé pour participer activement à sa mise en œuvre pour transformer nos orientations en résultats tangibles.

Jean de Dieu MULENDA EBONDO

**Ministre Provincial du Plan, Budget,
Coordination des Partenariats Publics-
Privés et Relations avec l'Assemblée
Provinciale**

RESUME EXECUTIF

La Province du Haut-Katanga est une province à fort potentiel minier et agricole, qui fait face à des défis énormes sur le plan des infrastructures, pauvreté, gestion environnementale limitée et inégalités socio-économiques.

Le Plan de Développement Provincial en actualisation, constitue une stratégie de développement inclusive, durable et résiliente pour les 5 prochaines années à venir et vise à stimuler la croissance économique, améliorer les services de bases et renforcer la gouvernance provinciale.

Le contexte actuel de la Province de la Haut-Katanga n'était pas favorable, dans la mesure où, la Province naviguait à vue, sans boussole, car le précédent Plan de Développement Provincial, (PDES) 2018-2022 était arrivé fin échéance.

D'où l'impérieuse nécessité d'actualiser ce dernier dans le but d'examiner ce processus sur toute la situation générale de la Province, à travers les aspects physiques, politico-administratifs, sociodémographiques, environnementaux ainsi qu'économiques, au regard de différents secteurs de la province.

C'est dans ce cadre, que l'actuel Plan de développement 2026-2030, assorti d'un Programme d'actions Prioritaires a été élaboré en tenant aussi compte, de la présentation du développement économique récent de tous les différents secteurs de la Province du Haut-Katanga.

Le processus d'actualisation du Plan de Développement Provincial 2026-2030, assorti de son Plan d'Actions Prioritaires a été mené selon une approche participative et inclusive ayant réuni l'ensemble des acteurs provinciaux de développement de la province en **7 étapes**. Il s'agit de (1) l'atelier de renforcement des capacités en faveur de toutes les parties prenantes (acteurs politique, administratifs, de la société civile, du secteur privé et d'autres composantes...), (2) l'examen l'ensemble des états de lieux et diagnostics sectoriels pour déceler les problèmes afin d'y apporter des solutions, (3) la formulation des orientations stratégiques sectorielles et identifier les actions à mener, (4) concevoir une vision globale devant conduire la gouvernance de la province, (5) évaluer le cout général devant constituer des fonds pour l'exécution de tous

les projets provinciaux, (6) , concevoir un mécanisme de suivi-évaluation et (7) mettre en place un Dispositif de mise en œuvre du Plan de Développement Provincial du Haut-Katanga.

Ce Document stratégique et programmatique hormis l'Introduction, est subdivisé en Cinq Chapitres qui traitent successivement : (1) du Cadre provincial de l'élaboration du PDP en faisant la présentation générale de la province dans tous ses aspects, (2) du Diagnostic global de la Province, en effectuant les états des lieux pour identifier les problèmes et des diagnostics qui mettent en évidence les défis à relever ainsi que les enjeux stratégiques à exploiter sur le plan externe par la Province, (3) de la Vision, objectifs et stratégies au cours duquel Chapitre va ressortir en référence avec la Vision Nationale, il y va découler la Vision Provinciale à laquelle ont été fixés les objectifs stratégiques à atteindre auxquels ont découlés en Axes stratégiques prioritaires, mis en œuvre par des actions diverses dégagées, qui permettant ainsi la réalisation des différents objectifs de la vision portée, (4) du Coût et financement du Plan de développement auquel la mise en œuvre de ce Plan de développement est estimée à **8 589 059,72 Milliards de Francs congolais pour la période allant de 2026 à 2030, soit une moyenne annuelle de Milliards de Francs Congolais**, (5) du Mécanismes de mise en œuvre et suivi-évaluation qui analyse les points relatifs aux différents acteurs et au dispositif de mise en œuvre du Plan de développement, les mécanismes de suivi-évaluation, les différents facteurs de risques et contraintes y afférents.

Ce processus se déroule au regard des dispositions relatives aux articles 202 et 204. Le premier article faisant référence à la répartition des compétences entre le Pouvoir Central et les Provinces, qui érige au point 32 la Planification Nationale, comme domaine exclusif du pouvoir central. Cependant, l'article 204, quant à lui érige, au point 29 la Planification Provinciale comme domaine exclusif de la Province. C'est dans cadre que, pour respecter la cohérence verticale que se déroulent ses travaux d'accompagnement, d'élaboration du Plan de Développement Provincial 2026-2030, avec l'appui de la Direction de la Planification Régionale du Ministère du Plan et de la coordination de l'Aide au Développement.

C'est ainsi que des états des lieux sectoriels ont été effectués sur l'ensemble de la vie politique, administrative et économique de la province du Haut-Katanga, dans le Secteur de la Gouvernance, des Secteurs Sociaux, des Secteurs Productifs, des Secteurs des Infrastructures ainsi que dans celui de l'Environnement et du Développement Durable. A ces états de lieux, les

diagnostics ont été plantés en guise de déceler les problèmes généraux auxquels les défis ont été relevés et les enjeux exploités.

Il y a lieu de relever, à ce stade que la Vision du Plan de Développement Provincial du Haut-Katanga a été formulée comme suit : « **D’ici 2050, la Province du Haut-Katanga vise à placer la population au centre de son développement socio-économique, pour qu’à partir de son sol et sous-sol, la population soit pleinement investie dans l’agriculture et bénéficier des infrastructures routières, éducationnelles et sanitaires de qualité et instaurer une sécurité durable sur toute l’étendue de la Province** ».

Pour matérialiser cette Vision, les orientations stratégiques ci-dessous ont été définies pour chaque Pilier. A savoir, pour **le Pilier 1 Valorisation du capital humain, développement social et culturel**, (1) amélioration durable de l’accès à l’éducation de qualité ; (2) formation et reconversion professionnelle ; (3) amélioration des services de santé, nutrition et lutte contre le VIH/SIDA ainsi que les urgences de santé universelle ; (4) prise en charge, encadrement et réinsertion des personnes vulnérables ; (5) prévention et gestion des catastrophes naturelles ; (6) promotion d’un environnement favorable à la création d’emploi décent et durable ; (7) amélioration de la protection sociale et des travailleurs ; (8) promotion du genre, protection de l’enfant et de la femme ; (9) participation au développement et autonomisation de la jeunesse ; (10) promotion des activités sportives et des loisirs ; (11) promotion, préservation et sauvegarde du patrimoine culturel et artistique . Pour **le Pilier 2 Renforcement de la bonne Gouvernance, Restauration de l’Autorité de l’Etat et Consolidation de la paix**, (1) renforcement de la gouvernance politique et sécuritaire ; (2) renforcement de la gouvernance administrative et judiciaire ; (3) renforcement de la gouvernance économique et financière. Pour **le Pilier 3 Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l’économie**, (1) modernisation et transformation durable du secteur agropastoral et halieutique ; (2) renforcement du secteur minier ; (3) industrialisation et diversification de l’économie ; (4) promotion des PME et de l’entrepreneuriat ; (5) inclusion financière pour une croissance inclusive et durable ; (6) sécurisation de l’approvisionnement et renforcement de la gouvernance du secteur des hydrocarbures ; (7) intégration des normes requises pour un commerce fructueux ; (8) valorisation du potentiel touristiques. Pour **le Pilier 4 Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures**, (1) aménagement du territoire ; (2) amélioration des infrastructures de transport ; (3) construction et réhabilitation

des bâtiments ; (4) urbanisation et amélioration de l'habitat ; (5) amélioration de la desserte en énergie électrique et en eau potable ; (6) amélioration de la gestion des lotissements ; (7) Développement du numérique (NTIC). Pour **le Pilier 5 Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibre**, (1) Protection de l'environnement, reconstitution des écosystèmes et développement durable ; (2) Amélioration de la desserte en eau potable, Hygiène et assainissement ; (3) Promotion de l'habitat, de l'hydraulique dans les milieux ruraux et des routes de dessertes agricoles.

L'estimation des coûts de différents projets/actions de tous les secteurs et mesures nécessaires pour la mise en œuvre du Plan de développement du Haut-Katanga, assorti du Programme d'Actions Prioritaires pour la période allant de 2026 -2030 dans tous les axes retenus renseigne qu'il faut globalement un montant de 8 589 059 722 268, milliards de Francs congolais, soit une moyenne annuelle de 1 717, 811 944 Milliards de Francs congolais.

Ce montant global équivaut à 3 734, 373 792 Milliards de dollars américains.

Les financements prévisibles sont estimés à 2307 322, 62 milliards de Francs congolais représentant 26, 86 % du coût total du PAP ; dont 2, 6 % sont la contribution de l'Etat au titre de rétrocession et transfert, 1, 21 % celle des bailleurs et 22, 97 % de la province.

Ce qui dégage un écart de financement de 6 307, 626 milliards de Francs congolais représentant ainsi 73, 44%.

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du Plan de Développement Provincial est constitué conformément au Plan National Stratégique de Développement 2024-2028 par trois organes suivants, qui devront faciliter le suivi et évaluation :

Le Comité de Pilotage Politique (CPP) : qui est placé sous l'Autorité du Gouverneur de Province. Il est l'organe de dialogue politique entre l'exécutif provincial et les partenaires de développement.

Le Comité de Pilotage Technique (CPT) : il est l'organe technique qui exécute les orientations politiques et stratégiques du CPP. Il est placé sous le leadership du Ministre Provincial du Plan.

Le Secrétariat Technique (ST) du Plan de Développement Provincial 2026-2030 : il est l'organe de coordination des activités de suivi et évaluation du PDP. Il est dirigé par le Chef de

Division Provincial du Plan appuyé par la Coordination Technique du CPP et du CPT ainsi que du Conseiller Provincial en Planification.

Les trois organes du Dispositif Institutionnel devront être institués par les arrêtés du Gouverneur de Province, pour faciliter la mise en œuvre et le suivi et évaluation du Plan de Développement Provincial 2026-2030.

Les outils de suivi et évaluation de la mise en œuvre

Le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) 2026-2030 constitue l'instrument opérationnel du PDP 2026-2030. L'exécution sera basée sur les différents budgets de la Province dans les cinq prochaines années.

En plus, chaque Ministère provincial disposera **des plans de travail annuels (PTA)** pour faciliter la mise en œuvre de la part annuelle qui est dans le budget.

Les PTA feront l'objet de suivi de performances permettant de mieux évaluer les actions du PDP.

Ce document sera accompagné **des tableaux des indicateurs du contrat de performance et du plan prévisionnel de consommation des crédits.**

Le système de suivi-évaluation du Plan de Développement Provincial à travers les programmes et les projets doit produire des informations cohérentes sur les réalisations effectuées. Le dispositif devra mettre en œuvre des actions de suivi et d'évaluation des performances. Le dispositif est basé sur le suivi statistique de l'ensemble des indicateurs sectoriels indiqués dans le Plan de Développement Provincial pour bien renseigner sur les progrès au cours de la revue annuelle.

La revue annuelle est le lieu de rencontre de tous les intervenants de la Province où sont présentés tous les produits issus du dispositif global de suivi évaluation secteur par secteur. Il s'agit de faire le point sur la situation globale de Province au cours de l'année écoulée et d'en étudier les perspectives. Y prennent part en forme d'Atelier annuel : les principaux groupes thématiques, d'acteurs impliqués que sont : (i) les acteurs étatiques (les différents Ministères impliqués, Divisions Provinciales Sectorielles, les autorités provinciales), (ii) les acteurs non étatiques (OSC, les chercheurs et les opérateurs privés impliqués dans le domaine de la Défense) et (iii) les Partenaires Techniques et Financiers.

A la fin des travaux de la revue annuelle, le Secrétariat Technique devra produire un Rapport annuel de suivi et évaluation qui constitue le Document final.

Il faut noter que cette activité est obligatoire conformément aux orientations contenues dans le Plan National Stratégique de Développement pour lesquelles le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au développement s'érige en gardien.

CHAPITRE I. CADRE PROVINCIAL DE L'ELABORATION DU PLAN

1.1. Présentation de la Province

1.1.1. Situation physique

La Province du Haut-Katanga partage ses frontières, au Nord avec les provinces du Haut-Lomami et du Tanganyika, à l'Ouest, avec la Province du Lualaba et, à l'Est et au Sud, avec la République de la Zambie.

Cette Province est située entre 27° 30' et 29° 30' de longitude Est et entre 7° 15' et 13° 30' de latitude Sud, la Province du Haut-Katanga a une superficie de 132 425 Km².

Le Haut-Katanga est un immense plateau formé par une érosion lente, d'un socle en dépression, créé par un ancien lac dont il ne subsiste que par une plaine marécageuse et d'où se détachent les lagunes du lac Upemba traversées par le Lualaba (fleuve Congo, de sa source jusqu'à Bukama) et par la rivière Lufira.

1.1.2. Situation politico-administrative

La Province du Haut-Katanga est une Province de la RDC, issue de la réforme territoriale de 2015 (découpage des 11 anciennes provinces en 26).

Cette Province compte trois villes. A savoir : (1) Lubumbashi, (2) Likasi et (3) Kasumbasela et six territoires qui sont : (1) Kipushi, (2) Mitwaba, (3) Pweto, (4) Sakania, (5) Kasenga et (6) Kambove.

Le Chef-lieu de la Province du Haut-Katanga est la ville de Lubumbashi, qui est la deuxième, de la République Démocratique du Congo après celle de Kinshasa qui est la capitale du Pays.

1.2. Composition du pouvoir politique

1.2.1. Gouvernement Provincial

L'Autorité suprême reste l'autorité nationale par laquelle la Province des compétences décentralisées conformément à la Constitution et aux lois organiques sur la décentralisation.

A cet effet, le Gouverneur est le Chef de l'exécutif provincial, élu par l'Assemblée Provinciale ou selon les règles électorales en vigueur. Il représente le Chef de l'Etat en province, exécute les décisions provinciales et administre les services publics provinciaux. Le Vice-Gouverneur l'assiste dans ses prérogatives.

Le Gouvernement provincial est constitué d'une équipe ministérielle provinciale, chargée de certains portefeuilles pour accompagner le Gouverneur de province.

1.2.2. Assemblée provinciale

L'Assemblée Provinciale est l'organe législatif provincial élu (députés provinciaux). Elle adopte le budget provincial, vote les orientations politiques provinciales, contrôle l'action de l'exécutif provincial et élit le Gouverneur si la procédure nationale le prévoit.

Le bureau de l'Assemblée est constitué du Président, des vice-présidents, questeurs et secrétaires assurant la direction des travaux de l'Assemblée.

Gouvernance de la Province : services décentralisés et déconcentrés

A ce niveau le Secrétariat Général de la Province coordonne l'administration provinciale, assure le lien entre le Gouverneur et les directions provinciales constituées des Directions Sectorielles comme services décentralisés. A cela il faut ajouter les services déconcentrés de l'Etat Central qui constituent des représentations locales ou provinciales qui restent sous l'autorité hiérarchique nationale mais coopèrent avec l'exécutif provincial.

Nombre de communes urbaines et rurales

La Province du Haut-Katanga compte trois villes qui sont Lubumbashi, Likasi et Kasumbalesa et six territoires qui sont Pweto, Kasenga, Kipushi, Mitwaba, Kambove et Sakania.

Conseils municipaux (ville de Lubumbashi)

1.3. Situation sociodémographique

La population de la Province du Haut-Katanga est estimée à 6 314 887 habitants sur une superficie de 132 425 Km², le Haut-Katanga a une densité de 49 Habitants au Km². Voici les statistiques en rapport avec la population, les superficies, les densités et les ménages dans le Haut-Katanga :

Tableau 1 : Population, Superficie et densité dans le Haut KATANGA

N°	Ville/Territoire	2025	Superficie	Densité
----	------------------	------	------------	---------

		Masculin	Féminin	Ensemble	(en Km²)	
1	Lubumbashi (Ville)	1 334 713	1 287 424	2 622 137	747	3 510
2	Likasi (Ville)	504 413	487 409	992 822	245	4 052
3	Kipushi	208 360	202 450	410 810	12 059	34
4	Sakania	197 513	194 126	391 639	21 677	18
5	Kasenga	242 731	247 825	491 556	23 791	21
6	Mitwaba	180 635	186 344	366 979	25 894	14
7	Pweto	300 387	311 296	611 683	22 673	27
8	Kambove	212 151	215 110	427 261	21 178	20
9	Total	3 180 903	3 131 984	6 314 887	128 264	49

Source : INS/Haut-Katanga, projection démographique du recensement de 1984

Le Haut-Katanga est resté un espace d'accueil des autres compatriotes congolais et des expatriés qui s'y retrouvent pour des multiples raisons (sécuritaire, scolaire, économique, etc.).

Toutefois, avec l'afflux croissant des populations venant tant d'autres contrées du Pays suite aux guerres ou à des raisons économiques que de l'extérieur, il y a lieu d'estimer cette population largement au-delà de ce chiffre indiqué ci-haut.

La densité de la population est généralement faible dans les milieux ruraux (essentiellement due à des conditions sanitaires et économiques difficiles) et est élevée dans les milieux urbains (suite à l'exode rural causé par la quête du mieux-être).

Tableau 2 : Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage en milieu rural et dans les villes en %

N°	Territoire/ville	Masculin	Féminin
1	LUBUMBASHI	83,6	16,4

2	KIPUSHI	86,4	13,6
3	SAKANIA	82,6	17,4
4	KAMBOVE	85	15
5	LIKASI	72,7	27,3
6	KASENGA	85,9	14,1
7	MITWABA	90,5	9,5
8	PWETO	84	16
	Total moyen	83,8	16,2

Source : INS-Enquête EFSA 2024

Comparativement à la situation d'avant 2018, la part des ménages sous la direction des femmes a connu une progression sensible par rapport à celle des ménages sous responsabilité des hommes, soit 16,2% contre 83,8% ; alors que le rapport était de 10% contre 90%.

Tableau 3 : Taille moyenne des ménages et taille regroupée des ménages pour la Province du Haut-Katanga

N°	Territoire/Ville	Taille moyenne	1 personne (%)	2-3 personnes (%)	4-7 personnes (%)	8 ou plus (%)
1	LUBUMBASHI	6,1	2,2	18,2	50	29,6
2	KIPUSHI	5,9	5,8	17,4	46,7	30,2

3	SAKANIA	5,6	2,1	17,4	63,1	17,4
4	KAMBOVE	5,7	5,1	16,3	53,7	24,8
5	LIKASI	6,5	2,1	13,9	50,8	33,2
6	KASENGA	6,2	1,2	17,3	49,4	32,1
7	MITWABA	6,9	1,7	9,1	46,3	42,9
8	PWETO	6,7	1,1	11,6	51,5	35,8
	Total	6,2	2,5	16,3	51	30,2

Source : INS-Enquête EFSA 2024

Il ressort du tableau précédent, comparativement aux données de 2018, que la taille moyenne des ménages dans la Province du Haut-Katanga se rétrécit progressivement, passant ainsi de 6,3 personnes (en 2018) à 6,2 personnes (en 2024).

1.4. Situation économique

En 2024, le Haut-Katanga s'est distingué comme la principale province exportatrice d'étain artisanal en République Démocratique du Congo, représentant 45% des volumes exportés. Cela équivaut à 7 179,13 tonnes, générant une valeur de 65,9 millions USD. Au total, la RDC a exporté 42 953,04 tonnes d'étain en 2024, pour une valeur de 513 015 856,72 USD. Les exportations de concentrés d'étain d'origine artisanale proviennent majoritairement du Haut-Katanga (45%), suivi par le Maniema (26%), le Sud-Kivu ((18%), le Tanganyika (8%) et le Nord-Kivu (3%).

Concernant les produits stannifères (étain, tantale, tungstène), la RDC a généré 677,5 millions USD de recettes d'exportation en 2025. La cassitérite (étain) a été le principal contributeur, avec 46 251,72 tonnes exportés pour une valeur de 652,7 millions USD. Les statistiques de la redevance minière pour le deuxième semestre 2023 dans la province du Haut-Katanga ont été publiées en décembre 2023.

Il est important de noter que les statistiques officielles peuvent parfois être défaillantes, et il est conseillé de les interpréter avec prudence en connaissant leurs conditions de production et leurs sources.

Le secteur minier, notamment le cuivre, reste un baromètre essentiel de l'économie

nationale en RDC.

L'économie de la Province repose sur l'exploitation minière, avec une exportation de l'ordre de 862 559,391 tonnes des produits miniers pour l'année 2017 dont :

- Cuivre métallique (Cathodes et Cuivre noir) : 414 562,407 tonnes ;
- Concentrés de cuivre et mixtes (Cuivre- Cobalt) : 357 427,308 tonnes ;
- Sels de cobalt (Hydroxydes) : 84 502,524 tonnes ;
- Alliage blanc de cuivre et de cobalt : 15 156,071 tonnes ;
- Autres produits (poussières de Zinc et objets d'art en malachite) : 20 911,011 tonnes.

Les finances publiques provinciales tirent l'essentiel de leurs ressources de l'activité minière, soit 60% des recettes budgétaires.

Les industries manufacturières et agro-alimentaires ainsi que le secteur tertiaire dépendent de l'activité minière.

Quant à la production agricole locale, elle représente 25% de couverture des besoins alimentaires et la province recourt à l'importation pour couvrir ce déficit.

Faute d'une production interne diversifiée, l'économie de la Province est en grande partie extravertie et subit la volatilité de cours des matières premières et des métaux sur le marché mondial, ce qui influe sur la stabilité des prix.

De ce qui précède, le budget de la province étant constitué des ressources essentiellement générées par l'activité minière, il s'élève à **± 250 000 000 USD**, dont les recettes locales, les recettes à caractère national et les ressources extérieures.

Les taux d'exécution budgétaire sont relativement faibles, à cause de la faible rétrocession par le pouvoir central des recettes à caractère national et la faible mobilisation des recettes locales dues à l'incivisme fiscal. Cette situation économique impacte négativement le social de la population.

1.5. Réalisations récentes

Tableau 4 : Réalisations récentes du Gouvernement Provincial de 2023 à 2025

ANNEE	LOCALISATION	REALISATIONS
2023	Ville de Lubumbashi	Construction de la route de contournement de 13 KM en Asphalte partant de la RN 37 jusqu'au site minier de Kico, dans la cité de Kipushi. Province du Haut-Katanga.
		Travaux de Modernisation et réaménagement de la Route de contournement dans la ville de Lubumbashi.
		Travaux d'asphaltage de 25.8 Km de Route dans la Province Du Haut-Katanga, Tronçon compris entre le rond-point Taba Congo et le village Sambwa dans le cadre du Développement Rural Pour le compte du Gouvernement Provincial.
		Travaux de réhabilitation de l'Avenue La vallée tronçon terminus Manono jusque Kamasaka et la Route Kamasaka : Prolongement du Cimetière. Ville de Lubumbashi
		Travaux de construction de 150Km de voirie urbaine dans la Province du Haut-Katanga. Phase 6 : travaux de construction et réhabilitation des avenues Rubi
	Ville de Likasi	Travaux de construction de 150Km de voirie urbaine dans la Province du Haut-Katanga, ville de Likasi Phase 1 : Travaux de modernisation de la route Kampupi
	Province du Haut-Katanga	Travaux de construction de 150Km de voirie urbaine dans la Province du Haut-Katanga, Cité de Kipushi Phase 1 : Travaux de construction et réhabilitation de l'Avenue Kasavubu, C av. du Zaïre

	Cité de kasenga	Travaux de construction de 150Km de voirie urbaine dans la Province du Haut-Katanga dans la Cité de kasenga Phase 1 Travaux de construction et de réhabilitation des avenues Luapula, Salongo, Hôpital et de la douane dans la cité de Kasenga
	Ville de Lubumbashi	Travaux de construction de 150Km de voirie urbaine dans la Prov. Du HK Phase 5 Travaux de construction et réhabilitation et asphaltage des avenues Maman Irène, des vainqueurs, Maman Misakabu, Mfumu MERDI, Route Kipopo, Groupe Magenta, Munua, Marie Issa, du Carmel, Rubi, Chemin Public ISAM, Manika, Circulaire GAMBELA
	Province du Haut-Katanga	Travaux de construction de 150Km de voirie urbaine dans la Province du Haut-Katanga PHASE 3 Avenues LUMUMBA, Lufira, et de l'indépendance
	Ville de Likasi	Phase 4 Travaux de réhabilitation de la RN38 tronçon Kakontwe-Kambove de 15.7 Km dans la ville de Likasi
	Province du Haut-Katanga	A la convention de délégation des services publics de concession relative au projet d'exploitation du péage de la RN38 dans sa section Likasi- Kambove et de construction et réhabilitation de 150Km de voirie urbaine dans la province du Haut-Katanga CAB/MIN-ETAT/ITP/AGM/003/PLN/2022 du 12 JUILLET 2022
2023	Province du Haut-Katanga	Travaux de construction de 150Km de voirie urbaine dans la Province du Haut-Katanga. Phase 6 : travaux de construction et réhabilitation des avenues Rubi

2023	Ville de Likasi	Travaux de construction de 150Km de voirie urbaine dans la Prov. Du Haut-Katanga ville de Likasi Phase 1 Travaux de modernisation de la route Kampupi
2023	Cité de Kipushi	Travaux de construction de 150Km de voirie urbaine dans la Province Du Haut-Katanga, Cité de Kipushi Phase 1 Travaux de construction et réhabilitation de l'Avenue Kasavubu, C av. du Zaïre
2023	cité de Kasenga	Travaux de construction de 150Km de voirie urbaine dans la Province du Haut-Katanga dans la Cité de kasenga Phase 1 Travaux de construction et de réhabilitation des avenues Luapula, Salongo, Hôpital et de la douane dans la cité de Kasenga
2023	Ville de Lubumbashi	Travaux de construction de 150Km de voirie urbaine dans la Prov. Du HK Phase 5 Travaux de construction et réhabilitation et asphaltage des avenues Maman Irène, des vainqueurs, Maman Misakabu, Mfumu MERDI, Route Kipopo, Groupe Magenta, Munua, Marie Issa, du Carmel, Rubi, Chemin Public ISAM, Manika, Circulaire GAMBELA
2023	Ville de Lubumbashi	Travaux de construction de 150Km de voirie urbaine dans la Province du Haut-Katanga PHASE 3 Avenues LUMUMBA, Lufira, et de l'indépendance
2023	Ville de Likasi	Phase 4 Travaux de réhabilitation de la RN38 tronçon Kakontwe-Kambove de 15.7 Km dans la ville de Likasi
2023	Province du Haut-Katanga	A la convention de délégation des services publics de concession relative au projet d'exploitation du péage de la RN38 dans sa section Likasi- Kambove et de construction et réhabilitation de 150Km de voirie

		urbaine dans la province du Haut-Katanga CAB/MIN-ETAT/ITP/AGM/003/PLN/2022 du 12 JUILLET 2022
2023	Ville de Lubumbashi	Construction des caniveaux de 2470m de longueur de part et d'autre de la chaussée et de réhabilitation d'une route en terre battue de 2,5Km sur la boucle des avenues midi wa Ngongo, Colonel Freddy Lukadi et Ilunga Kayembe au Q/ Golf plateau, C/ Annexe.
2023	Ville de Likasi	Avenant 002 au contrat 06/2023 relatif aux travaux d'aménagement et d'entretien de la route en terre battue Likasi kilela balanda de 45km de longueur
2023	Province du Haut-Katanga	travaux d'aménagement et d'entretien de la route en terre battue likasi kilela balanda de 45km de longueur et 9m de largeur et la contruction de 6km de route de déviation en terre tronçon de la RN38 au pont Fatshi béton
2023	Ville de Lubumbashi	Travaux de construction des caniveaux sur le Boulevard Katumbi dans la ville de Lubumbashi
2023	Cite de Kipushi	Travaux de réhabilitation de la Route Kipushi RN37, tronçon allant du Pk 8 Longueur Totale: 253,30m
2023	Ville de Lubumbashi	Travaux d'asphaltage des voies d'accès au terminale VIP à l'aéroport de la Luano.
2023	Ville de Lubumbashi	Travaux de construction de la route Marché Moïse vers la route de contournement(3 Km) et la réhabilitation de la route transversale de 400 m de l'Université de Lubumbashi, dans la ville de Lubumbashi.
2024	Likasi, Lubumbashi et Kasumbalesa	Travaux de réaménagement et de modernisation de voirie dans les villes de Likasi, Lubumbashi et Kasumbalesa

2024	Ville de Lubumbashi	Travaux de réhabilitation de l'Avenue Upemba tronçon Matshipisha foyer social de la Katuba C/Katuba ville de lubumbashi.
2024	Ville de Lubumbashi	Travaux de réhabilitation des caniveaux sur L'avenue Sapinière au Q/ Bel-Air C/ Kampf ville de Lubumbashi
2024	Ville de Lubumbashi	Tavaux d'entretien, de construction et de réparation des caniveaux existants sur l'avenue du 30 juin prolongée au quartier Kalubwe ville de Lubumbashi.
2025	Ville de Lubumbashi	Travaux de construction de la route Kikwanda longue de 25.7 Km et largeur de 8m dans la ville de Lubumbashi.
2025	Ville de Lubumbashi	Travaux de Réhabilitation de l' Avenue KIWELE et lutte antiérosive
2025	Ville de Lubumbashi	Travaux de Réhabilitation de l'avenue Mukunto (longue 4800m) et les amorces (largeur de 6,30m) (longueur totale de 5400m)
2025	Ville de Lubumbashi	Travaux de Réhabilitation des avenues kundelungu entre le giratoire-Boulevard Félix Tshisekedi Tshilombo,rond point ambassade, Cacao, des Tulipiers et Chemin Public, C/ Kampemba, dans la ville de Lubumbashi
2025	Ville de Lubumbashi	Construction d'un Bat. R+1.Ecole sec fille de 10 Salles, 2 Labo, 2 Blocs sanitaires, 5 Bureaux administratifs, 1Dispensaire, internat de 40 chambres, cuisine, réfectoire, magasin, mobilier de bureau, Equipement de labo de sport (bâtiment école secondaire & Internat entièrement meublé au lycée Tshondo
2025	Ville de Lubumbashi	Travaux de modernisation de L'Avenue Kimbangu tronçon Lumumba et Kamanyola Commune

		Lubumbashi dans la ville L'shi et de l'av. Mwenge boucle avenue Chef Kaponda C/ L'shi
2025	Ville de Lubumbashi	Travaux d'aménagement d'un dalot sur l'avenue Tshinyama et Yav Tshibal et la réhabilitation de l'avenue kisale, construction des avenues des aviateurs, tshangalele 2, polytechnique et Nyembo dans la ville de lubumbashi
2025	Ville de Lubumbashi	Travaux de construction des routes en terre battue stabilisées par le polymère soiltch mkIII (17,60KM) et ouvrages d'assainissement dans les communes de Katuba, Ruashi et Annexe ville de Lubumbashi
2025		Travaux de construction (asphaltage) de la boucle de l'église, stade Rocade shituru dans la ville de Likasi
2025	Ville de Likasi	Travaux d'asphaltage des avenues Radium, Buta, Aketi, Kasongo, kongolo, kindu, Bukavu dans la ville de Likasi
2025	Ville de Likasi	Travaux de construction d'un pont sur la rivière Kimimba dans la ville de Likasi.
2025	Ville de Lubumbashi	Travaux de construction de la Route tronçon Lengwe- kasungami, long de 1,10Km ,largeur de 9 m avec accotement de 1m + caniveaux en béton armé de chaque côté
2025	Ville de Likasi	Tavaux de construction de boucle Lubumbashi à likasi
2025		Travaux de réhabilitation de la Route: tronçon Avenue de l'Argent et des Ateliers en enrobés dense de 5cm d'épaisseur dont la longueur totale est de 2,300 Km et la largeur de 7 m avec un caniveaux en béton armé et un trottoir de chaque coté sur une partie de la Route

2025	Ville de Lubumbashi	Marché de travaux de marquage routier ou signalisation horizontale des certaines avenues de la ville de Lubumbashi
2023	Ville de Lubumbashi	Travaux de construction de la salle de réunion et la réhabilitation du bâtiment de la Division Provinciale du Budget
2023	Ville de Lubumbashi	Travaux de construction de l'Hôpital général de référence de Kisanga
2023	Ville de Lubumbashi	Travaux de fourniture et pose des pavés, fourniture et pose de bordures en béton à l'Archidiocèse de Lubumbashi sur l'avenue Kasavubu
2024	Ville de Lubumbashi	Entretien et maintenance des installations du bâtiment administratif de l'Assemblée Provinciale du Haut-Katanga
2024		Maintenance et entretien des installations du Goupro et ses environs.
2025	Ville de Lubumbashi	Aménagement des sites et évacuation des épaves dans le terrain pour la construction du palais de Justice sur l'avenue des Chutes dans la ville de Lubumbashi
		Acheminement de 10 Bureaux préconçus, montables et modernes appelés Sous-Commissariat)
2023		Acquisition de mobilier et de bureau et outils informatiques
		Lettre de marché relative à l'acquisition d'équipements informatiques destinés à la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP3) finances
		Acquisition de 10 000 sacs de 25 Kg de Maïs hybride (SIMBA 647) pour la Province du Haut-Katanga
		Acquisition des produits phytosanitaires pour la Province du Haut-Katanga

2024		Acquisition de 2 Ambulances médicalisées
2025		Acquisition d'un camion vidangeur
2025		Acquisition d'un système intégré de surveillance et de comptage des véhicules aux cinq principaux postes de peage dans la Province du Haut-Katanga
2025		Acquisition des médicaments, intrants cholera, petits matériels médicaux, équipements médicaux et kits de transfusion sanguine pour la Province du Haut Katanga
2025		Acquisition d'un système intégré de surveillance et de comptage des véhicules aux cinq principaux postes de peage dans la Province du Haut-Katanga
2025		Acquisition de 45 Jeeps land Cruiser 4x4 destinés à la DRHKAT
2025		Acquisition de trois ambulances médicalisées
2025		Acquisition de 2 PICK UP simple cabine
2025		Acquisition des médicaments, intrants médicaux et intrants choléra
2025	Territoire de Pweto	Acquisition d'un groupe électrogène de 200KVA (Model F 201 GX 3 Phases Sound Proof (made in Italy) par le Gouvernement Provincial du Haut-Katanga au profit de la Regideso/ Pweto
2023	Ville de Lubumbashi	Travaux relatifs à l'implantation d'un réseau électrique MT/BT au Quartier KILOBELOBE NAVIUNDU dans la commune Annexe

		Travaux relatifs à l'extension d'un réseau électrique MT/BT au quartier Kilobelobe, cellule LDK dans la commune Annexe.
2024		Travaux relatifs à l'implantation d'un réseau Moyenne Tension /Basse Tension au Quartier Jolie-site Commune Annexe ville de Lubumbashi
2025		Acquisition de 60 000 sacs de 50kg d'engrais NPK 10-20-10 pour le Haut-Katanga
		Acquisition d'un camion de 40 T pour le Haut-Katanga
		Acquisition de 68 Motos et ses accessoires pour la Province du Haut-Katanga
2025		Approvisionnement en carburant pour le compte du Gouvernement Provincial du Haut-Katanga
2025	Provincial du Haut-Katanga	Approvisionnement en carburant pour le compte du Gouvernement Provincial du Haut-Katanga à raison de 100 000 litres de carburant par mois au prix de 1.8\$/litre, TTC.
2025		Travaux d'alimentation de deux cabines MT/BS Tension de 160KVA et 200KVA ainsi que le tirage de 2450 mètres pour l'éclairage public dans le Quartier Maïsha dans la ville de Lubumbashi.
2025		Travaux d'alimentation en électricité d'une cabine moyenne tension : Basse tension de 250 KVA et le tirage de 1 200 mètres pour l'éclairage public au quartier Tshamalale dans la ville de Lubumbashi

2025		Travaux d'alimentation de deux cabines Moyenne tension/Basse tension de 160 KVA et 200 KVA dans le quartier Tshamalale dans la ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga pour le compte du Ministère des mines, Hydrocarbures, Energies et Développement durable du Haut-Katanga.
2023		Travaux de construction des collecteurs sur l'Avenue Biayi, (tronçon avenue lac kipopo-Kasapa
2023		Lettre de Marché relative à la prestation de contrôle et suivi d'exécution de la construction du terrain du stade Kibasa en gazon synthétique à Lubumbashi dans la province du Haut-Katanga
2023		Contrat de marché de concession relatif au système d'estampillage de la province du Haut-Katanga
2023		Marché des travaux relatif à construction des Collecteurs sur l'Avenue Lac KIPOPO -Pont rivière KASAPA Quartier Kalubwe
2023		Travaux de construction d'un pont d'une portée de 90m en béton armé et digue de 541m sur la rivière Kimilolo dans la commune de Katuba ville de Lubumbashi
2024		Travaux de réhabilitation du Pont Kafubu Route Munama
2024	Ville de Lubumbashi	Livraison de 10 Bureaux préconçus montables et modernes
2023		Marché des fournitures relatif à l'acquisition de 1250 bancs scolaires dont 1000 bancs pour l'institut supérieure des statistiques et 250 bancs pour l'école primaire MUSUMARI de kasumbalesa
2023		Fourniture d'un atelier complet comprenant une excavatrice à chenille ; 3 camions Howo de 36 Tonnes

		; une niveleuse ; un compacteur; un camion arroseur; une chargeuse; un bulldozer et un porte -char de 70 T
2023		Fourniture d'un véhicule MAHINDRA SCORPIO DC4 W D - AT
		A l'acquisition et l'installation d'équipements téléphoniques, des caméras de surveillance dans le nouveau bâtiment de l'Assemblée Provinciale du Haut-Katanga.
		A l'acquisition et l'installation d'équipements de sonorisation de la salle de plénière du nouveau bâtiment de l'Assemblée Provinciale du Haut-Katanga.
		Fourniture de l'asphalte plant (équipement de production d'enrobés)
2024	Haut-Katanga	Marché de fourniture relatif à l'acquisition des imprimés de valeurs hautement sécurisés vignettes automobiles, vignettes contrôles technique ainsi que les autorisations de transport (toutes catégories confondues) exercice fiscal 2024
2025		Marché de fourniture relatif à l'acquisition des imprimés de valeurs hautement sécurisés vignettes automobiles, vignettes contrôles technique ainsi que les autorisations de transport (toutes catégories confondues) exercice fiscal 2025

Source : DPTO Haut-Katanga

CHAPITRE 2. ETAT DE LIEUX ET DIAGNOSTIC

2.1. SECTEURS SOCIAUX

2.1.1. Education

Etat de lieux

Pour assurer la gestion de son système éducatif, le Haut-Katanga est scindé en deux entités distinctes :

- **Haut-Katanga 1** : Cette Province éducationnelle englobe les centres urbains de **Lubumbashi** et **Likasi**, ainsi que les territoires de **Sakanja**, **Kipushi** et **Kambove**. Elle comprend l'essentiel des structures avec 10 sous-divisions éducationnelles, et son siège social se trouve dans la ville de Lubumbashi ;
- **Haut-Katanga 2** : Ayant son siège social dans la chefferie de M'Pweto, cette juridiction a en charge les territoires de **Pweto**, **Kasenga** et **Mitwaba**. Elle gère un réseau rural composé de 4 sous-divisions.



Cette organisation permet de superviser un vaste réseau d'écoles. Toutefois, le secteur public fait face à des défis de qualité d'enseignement et d'infrastructures, suite à une demande scolaire croissante.

Tableau 5 : Répartition des Sous-divisions dans la Province du Haut-Katanga

N°	Province Educationnelle	Lubumbashi	Likasi	Kambove	Sakania	Kipushi	Pweto	Mitwaba	Kasenga	Total
1	Haut- katanga 1	5	2	1	1	1	0	0	0	10
2	Haut- katanga 2	0	0	0	0	0	2	1	1	4

Source : rapport de la RAP 2025 directions provinciales

Tableau 6 : Nombre d'écoles par Niveau d'étude et par Province Educationnelle

N°	Province Educationnelle	Établissement	Préscolaire	Primaire	Secondaire	Total
1	Haut-katanga 1	Public	8	533	312	853
		Privé	1253	2048	1511	4812
2	Haut-katanga 2	Public	12	638	310	960
		Privé	1	10	6	17
	Total		1274	3229	2139	6642

Sources : Rapport de revue annuelle des performances 2025 (Directions provinciales)

- Sur un total de 6 642 écoles, **72,7%** appartiennent au secteur privé (4 812 écoles) contre seulement 27,3% pour le public (1 813 écoles) ;
- Le secteur public est quasi inexistant à la maternelle avec seulement 20 écoles contre 1 254 pour le privé ;
- Le niveau primaire reste le seul où le secteur public est significatif (1 171 écoles), principalement pour soutenir la politique de gratuité.

Tableau 7 : Nombre d’enseignants par Niveau d’étude et par Province Educationnelle

N°	Province Educationnelle	Établissement	Préscolaire	Primaire	Secondaire	Total
1	Haut-katanga 1	Public	39	5 216	2 828	8 083
		Privé	3 716	14 804	20 400	38 920
2	Haut-katanga 2	Public	55	918	219	1 192
		Privé	3	24	7	34
	Total		3 813	20 962	23 454	48 229

Source : Rapport de revue annuelle des performances 2025 (Directions provinciales)

- Le Haut-Katanga 1 regroupe 97% du personnel enseignant de la province (47 003 sur 48 229 au total) ;
- Le Haut-Katanga 2 ne dispose que de 1 226 enseignants pour l'ensemble de ses cycles, ce qui explique un manque criant de personnel dans les zones rurales ;
- Le secteur privé emploie environ 80% des enseignants de la province (38 954).

Tableau 8 : Nombre de salles d’activité par niveau d’étude et par Province Éducationnelle

N°	Province Éducationnelle	Établissement	Préscolaire	Primaire	Secondaire	Total
1	Haut-katanga 1	Public	41	5 833	2 147	8 021
		Privé	3 864	14 896	22 165	40 925
2	Haut-katanga 2	Public	38	4 670	2 092	6 800
		Privé	3	62	48	113
	Total		3 946	25 461	26 452	55 859

Sources : Rapport de revue annuelle des performances 2025 (Directions provinciales)

- Le secteur privé détient la majorité des infrastructures avec 41 038 salles, soit 73% pour les deux Provinces Éducationnelles contre 14 821 pour le secteur public, soit 27% ;
- Le secteur public dispose de 10 503 salles au niveau primaire pour l'ensemble de la Province (5 833 dans le HK1 et 4 670 dans le HK2). Si l'on rapproche ce chiffre de l'effectif des élèves (604 217 élèves au niveau primaire public), il se dégage une moyenne de 57 élèves par salle. Dans les zones urbaines, comme Lubumbashi, cela se traduit concrètement par les "classes pléthoriques" constituant une menace majeure ;
- Contrairement au Haut-Katanga 1, où le secteur privé est prédominant, le Haut-Katanga 2 repose quasi exclusivement sur le secteur public (6 800 salles publiques contre seulement 113 privées) ;
- Le secteur public n'a que 79 salles de classe pour la section maternelle dans toute la Province, soit 41 dans le HK1 et 38 dans le HK2. Cela traduit l'insuffisance des Espaces Communautaires d'Éveil (ECE).

Tableau 9 : Effectifs des élèves par niveau d'étude et par Province Éducationnelle

N°	Province Éducationnelle	Établissement	Préscolaire	Primaire	Secondaire	Total
1	Haut-Katanga 1	Public	925	382 745	50 782	434 452
		Privé	73 912	594 472	325 157	993 541
2	Haut-Katanga 2	Public	775	221 472	51080	273327
		Privé	18	2 071	835	2924
	Total		75 630	1 200 760	427 854	1 704 244

Sources : Rapport de revue annuelle des performances 2025 (Directions provinciales)

- Le niveau primaire accueille **1 200 760 élèves**, soit environ 70% de la population totale scolarisée ;
- Impact de la gratuité : dans le Haut-Katanga 1, bien que le secteur privé accueille plus d'élèves au total, le secteur public supporte la plus grande charge au niveau primaire, avec 382 745 élèves pour seulement 533 écoles (soit une moyenne de **718 élèves par école**).

Analyse diagnostique

Forces :

(i) Gratuité de l'éducation primaire agit comme un puissant levier d'équité, permettant aux enfants des milieux défavorisés d'accéder à l'éducation de base ; (ii) Existence d'un système secondaire fort qui offre des débouchés variés et adaptés au marché de l'emploi ; (iii) Formations continues des enseignants ; (iv) Existence des bureaux gestionnaires de proximité dont les sous-divisions, pools d'inspections et coordination des écoles conventionnées ; Accroissement des infrastructures scolaires (écoles, ateliers techniques et centres de ressources) ; (v) Implication des autorités provinciales dans le sous-secteur de l'éducation ; (vi) Existence d'un Plan quinquennal qui constitue désormais la ligne directrice de toutes les réformes éducatives.

Faiblesses :

(i) Insuffisance des Classes Pré-Primaires (CPP) et des Espaces Communautaires d'Eveil (ECE) dans toute la province éducationnelle ; (ii) Insuffisance des établissements publics dans les communes urbaines ; (iii) Insuffisance des classes répondant aux normes et standards dans les écoles publiques ; (iv) Insuffisance des établissements scolaires disposant des installations sanitaires séparées ; (v) Délabrement des infrastructures scolaires dans plusieurs écoles ; (vi) Insuffisance des classes numériques ; (vii) Faible taux de transition du primaire au secondaire soit 59% ; (viii) Faible taux d'achèvement au secondaire des filles soit 55% ; (ix) Faible taux des établissements disposant des installations hygiéniques séparées ; (x) Insuffisance des encadreurs spécialisés et qualifiés ; (xi) insuffisance des manuels et guides scolaires ; (xii) insuffisance des bancs et pupitres ; (xiii) Existence des classes pléthoriques ; (xiv) Taux d'abandon élevé des élèves filles, soit 7% ; (xv) Taux élevé des redoublants, soit 8% ; (xvi) Insuffisance des formations des enseignants en matière de genre ; (xvii) Insuffisance des laboratoires, bibliothèques et ateliers ; (xviii) Insuffisance des enseignants qualifiés au secondaire ; (xix) insuffisance des inspecteurs ; (xx) Faible taux des visites administratives (C2) ; (xxi) Inexistence de plan de développement dans plusieurs écoles ; (xxii) Insuffisance des programmes de l'éducation à la citoyenneté ; (xxiii) Inexistence des clubs scolaires de citoyenneté ; (xxiv) Insuffisance d'équipements informatiques dans les écoles pour l'enseignement hybride ; (xxv) Insuffisance de formation sur les Techniques de l'Information et Communication (TIC) ; (xxvi) Inexistence de programme dans le domaine de l'Intelligence Artificielle (IA) ; (xxvii) Inexistence des cantines scolaires ; (xxviii) Inexistence des politiques sur l'éducation en situation d'urgence.

Opportunités :

(i) L'existence de la gratuité de l'enseignement primaire avec l'appui du gouvernement central ; (ii) sociétés minières avec les cahiers de charges et redevance minière ; (iii) Existence des partenaires techniques et financiers et ONG ; (iv) Mise en œuvre du PDL-145 T par le Gouvernement Central.

Menace :

(i) Présence des carrières artisanales qui augmente le taux de déperdition scolaire.

2.1.2. Formation professionnelle**État de lieux**

En Province, le Ministère de la Formation Professionnelle a éprouvé d'énormes résistances sur terrain. Presque tous les Centres étaient sous la gestion d'autres secteurs, sans bâtiment propre. A travers les Établissements ou Centres sous sa gestion, le Ministère de la Formation Professionnelle dans la Province du Haut – Katanga intervient dans plusieurs domaines de la vie professionnelle.

Le Ministère de la formation professionnelle comporte trois grandes structures ou bureaux gestionnaires dans le Haut – Katanga comprenant huit (8) Sous-Divisions et huit (8) pools.

Tableau 10 : statistiques des épreuves certificatives

N°	Période	Effectif participation	Effectif réussites	Effectif réussites par genre	
				Féminin	Masculin
1	2020 – 2021	41	26	4	22
2	2021 – 2022	73	46	17	29
3	2022 – 2023	357	272	189	83
4	2023 – 2024	379	368	217	151
5	2024 – 2025	389	Encours	Encours	Encours
6	TOTAL	1239	712	427	285

Source : Direction provinciale de la formation professionnelle

1.1 Service national de contrôle des effectifs et éléments paie du personnel enseignant et formateur (SENACEEPEF)

Cette structure est technique et s'occupe de la mécanisation et la paie des agents et cadres. Elle comporte dix cellules (10) représentées par le tableau ci-dessous :

Tableau 11 : Effectif autorisé des enseignants selon le genre

N°	CELLULE	Effectif autorisé	Hommes	Femmes
1	DIPRO SENACEEPEF	63	45	18
2	CELLULE Lubumbashi 1	41	26	15
3	CELLULE Lubumbashi 2	41	23	18
4	CELLULE Lubumbashi 3	41	19	22
5	CELLULE LIKASI	41	21	20
6	CELLULE KIPUSHI	41	27	14
7	CELLULE MITWABA	41	32	9
8	CELLULE KAMBOVE	41	28	13
9	CELLULE KASENGA	41	26	15
10	CELLULE PWETO	41	22	19
11	TOTAL	473	269	204

Source : Direction provinciale du SENACEEPEF /H-Kat 2026.

Le tableau suivant donne la synthèse sur la répartition des centres selon les Sous-Divisions, Cellules, Coordinations et Sous-Coordinations :

Tableau 12 : Répartition de centres selon les sous-divisions, cellules, coordinations et sous coordinations

n°	Dénomination cellule	Lieu d'implantation de la cellule	Effectifs des centres	Dénomination Sous division	Lieu d'implantation de la sous division	Effectifs des centres	Effectif des coordinations et sous coordinations
01	Cellule Lubumbashi 1	Lubumbashi	162	S-division Lubumbashi 1	Lubumbashi	162	28
02	Cellule Lubumbashi 2	Lubumbashi	48	S -division Lubumbashi 2	Lubumbashi	48	8
03	Cellule Lubumbashi 3	Lubumbashi	184	S -division Lubumbashi 2	Lubumbashi	184	34
04	Cellule Likasi	Likasi	31	S -division Likasi	Likasi	31	7
05	Cellule Kipushi- Sakania	Kipushi	32	S -division Kipushi	Kipushi	32	11
06	Cellule Kambove	Kambove	1	S -division Kambove	Kambove	1	1
07	Cellule Kasenga	Kasenga	22	S -division Kasenga	Kasenga	22	9

08	Cellule Mitwaba	Mitwaba	3	S -division Mitwaba	Mitwaba	3	2
09	Cellule Pweto	Pweto	7	S -division Pweto	Pweto	7	2
10	Cellule Kasumbalesa	Kasumbalesa	16	S -division Kipushi	Kipushi	16	6
Total		10 cellules	506 cfp	8 sous division	8 s/d	506 cfp	108 coord. et sous coord.

Source : Direction Provinciale du SENACEPEF /H-Kat 2026.

Par ailleurs sur un ensemble de 506 centres déjà recensés, 191 sont mécanisés et non payés.

Analyse diagnostique

Forces :

(i) Existence de textes juridiques ; (ii) Organisation des épreuves certificatives professionnelles et publication des résultats ; (iii) Octroi des brevets à ceux qui réussissent ; (iv) Existence de la Division, Sous-Divisions, Pools et Cellules et même les Centres dans tous les Territoires de la Province ; (v) Augmentation d'agrément de plusieurs Centres ; (vi) Acquisition et l'équipement du bâtiment abritant les bureaux provinciaux par le partenaire ENABEL ; (vii) Acquisition d'un Centre Pilote d'excellence à SAKANIA.

Faiblesses :

(i) Nombre important des cadres et agents non payés et non primés ; (ii) Manque de moyens de locomotion propre du Ministère ; (iii) inexistence des infrastructures propres à la Formation Professionnelle dans les Sous-Divisions, les Pools et Cellules ; (iv) Pas de Centres d'expérimentation propres à la Formation Professionnelle ; (v) Pas de frais de fonctionnement alloué à la Division de la Formation Professionnelle ; (vi) Non-exécution du budget voté en Province ; (vii) Manque de vulgarisation des textes légaux et réglementaires liés à l'existence et au fonctionnement du ministère ; (viii) Faible collaboration avec les autres secteurs qui organisent la formation professionnelle (type de programme, mécanisme de certification).

Opportunités :

(i) Acquisition d'un terrain de 14 hectares à KAPOLOWE-Gare pour l'érection d'un Centre moderne de formation professionnelle ; (ii) acquisition d'un terrain de 6 hectares au Village KATANGA pour la construction d'un Centre dans le cadre du Projet PABEA ; (iii) Acquisition de 150 hectares de champs d'expérimentation, abritant un internat d'une capacité de 300 apprenants ; (iv) Existence de l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP) ; (v) Existence d'un Plan d'Action Opérationnel de la Formation Professionnelle ; (vi) Existence des textes juridiques ; (vii) Présence des Partenaires Techniques et Financiers.

Menaces :

(i) Le recours aux maîtres apprentis communautaires pour la formation des jeunes sur base d'un contenu non conforme à celui du programme national du ministère ; (ii) Non-respect des textes juridiques (ordonnances) portant fixation des attributions de chaque Ministère.

2.1.3. Santé publique

Etat de lieux



La Province du Haut-Katanga est une des 4 Provinces issue du découpage de la Province du Katanga. Elle couvre une population estimée à plus ou moins 6 314 887 d'habitants répartis sur les 27 Zones de Santé (ZS) qui sont subdivisées en 504 Aires de Santé (AS). Sur le plan sanitaire, elle travaille avec une Inspection Provinciale de la Santé, une Division Provinciale, 27 Bureaux Centraux des

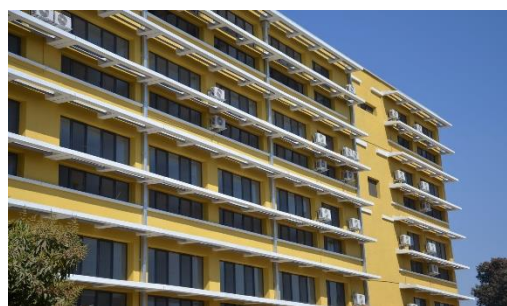
Zones de Santé (BCZS), 21 Hôpitaux Généraux de Référence (HGR), 2011 Établissements de soins de santé. 1 hôpital provincial de référence provinciale, 1 laboratoire provincial, 1 centrale régionale de distribution des médicaments, 1 HUB pour la conservation et distribution des vaccins.

2.1.3.1 Santé Publique

L'offre des soins de santé en province est confrontée à plusieurs difficultés analysées par axe :

a. Prestations des soins

- Offre incomplète des certaines interventions (santé des jeunes et adolescents, soins spécialisés tel que les soins de réadaptation physique, la prise en charge de certaines pathologies notamment cancer, insuffisance rénale etc....



b. Ressources Humaines en Santé

- Faible application de mécanisme de fidélisation et de rétention des ressources (faible proportion du personnel recevant le salaire et primes) ;
- Absence d'une politique de formation des spécialistes du secteur (spécialistes cliniciens) ;
- Absence de personnel qualifié dans certains domaines spécifiques (spécialistes cliniciens, pharmaciens, biologistes, accoucheuses, kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes etc.) ;

c. Infrastructures et équipements

- Mauvaise condition de travail à la Division Provinciale de la Santé (DPS), au Bureau Central des Zones de Santé (BCZS) et même dans certains hôpitaux et centres de santé ;

- Insuffisance du charroi automobile pour mener à bien les missions dévolues à tous les niveaux (véhicule pour supervision, véhicule pour investigation des épidémies, ambulance pour le transport des malades, corbillard pour les enterrements dignes et sécurisés etc.) ;
- Insuffisance des matériels dans les hôpitaux et même dans les bureaux administratifs.

d. Médicaments et intrants spécifiques

- Ouverture anarchique et prolifération des pharmacies ouvertes au public en marge des textes règlementant le secteur pharmaceutique en RDC (personnels non qualifiés, conditions de viabilité et de fonctionnalité non respectées) ;
- Circulation des médicaments de qualité douteuse ;
- Faible intégration des structures sanitaires et pharmaceutiques au SNAM ;
- Amenuisement et /ou insuffisance du capital médicaments dans les ESS.

e. Financement local du système de santé :

- Faible allocation des ressources publiques pour la mise œuvre des activités sanitaires dans la province ;
- Faible recouvrement des coûts des soins.

f. Informations sanitaires

- Faible rapportage des données de certaines formations sanitaires (structures privées offrant les soins spécialisés etc...) ;
- Non maîtrise du dénominateur (Population) ;
- Connexion internet non permanente.

g. Gouvernance et leadership du secteur :

- Faible vulgarisation des textes et lois en vigueur ainsi que des normes et directives
- Faible fonctionnalité de certains organes de pilotage (Groupes de travail du comité provincial de pilotage du secteur santé)

L'offre des soins de santé se traduit par les indicateurs d'utilisation des services curatifs et préventifs Ci-dessous le tableau qui montre certains indicateurs :

Tableau 13 : l'offre des soins de santé

N°	Offre	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	Cons Curative	35 %	40%	36%	34%	36%	35%
2	CPN 1	99 %	96%	93%	92%	90%	72%
3	CPN 4	38 %	32%	42%	41%	40%	33%
4	CPS						
5	BCG	107%	105%	106%	104%	107%	93%
6	DTC Hep	110%	102%	109%	110%	125%	95%
7	DTC Hep 3	101%	94%	101%	102%	118%	93%
8	VAR	102%	99%	95%	102%	112%	94%

Source : DHIS 2 et Base IDS

L'utilisation des services de santé demeure faible que ça soit pour la prévention ou pour le curatif. Ces indicateurs sont calculés avec un dénominateur estimé.

2.1.3.2 Nutrition

La situation de la malnutrition chronique en RDC, en général, et dans la Province du Haut-Katanga, en particulier, a stagné ces 15 dernières années : la prévalence de la malnutrition chronique est passée de 40% (MICS 2018) à 44,7% (ENN 2023) soit une augmentation de 4,7% soit environ 886 460 enfants avec retard de croissance ; la mal nutrition aiguë globale est allée de 5 à 4,5% et la MAS de 1,3% à 1%. Soit une diminution de 0,3%.

Les mêmes résultats sont comparés à ceux de l'enquête démographique et Santé récente (EDS III 2023- 2024) ont aussi révélé que plus de quatre enfants de moins de 5 ans sur dix soit 44% présentaient un retard de croissance (trop petits par rapport à leur âge) 9% d'enfants moins de 5 ans étaient mal nourris (trop maigres par rapport à leur taille), 7 % sous la forme modérée et 2 % sous la forme sévère soit environ 103124 enfants à prendre en charge dans les structures de santé.

Les études dont EDS III et l'ENN démontrent clairement que la situation de la mal nutrition reste encore préoccupante dans notre province.

D'autre part, 4 % des enfants de moins de cinq ans étaient en surpoids par rapport à leur taille ; un quart des enfants de moins de 5 ans présentaient une insuffisance pondérale (trop maigres et trop petits par rapport à leur âge) et moins d'un sur dix une insuffisance pondérale sévère.

En rapport avec l'évolution des indicateurs de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, la province du haut Katanga a régressé sensiblement, elle passe de 54% (MICS 2018) à 22% du taux d'allaitement maternel exclusif (EDS III 2023-2024). La mise au sein dans l'heure qui suit l'accouchement de 39 % (MICS 2018) à 43% (EDS III 2023-2024) soit une augmentation de 4%.

Une enquête EFSA a eu lieu en 2024 réalisée par l'INS avec l'appui du PAM a révélé les résultats ci-après : 3,5% insécurité alimentaire sévère dans le haut Katanga, 27,4% insécurité alimentaire Modérée dans le haut Katanga, 8,3% de consommation alimentaire sévère et 15,8% de consommation alimentaire modérée.

1.1.3.3 VIH

Tableau 14 : Évolution de 95-95-95 dans la province du Haut-Katanga de 2020 à 2024

N°		2020	2021	2022	2023	2024
1	PVVIH estimés	117480	117888	139825	136999	106440
2	Statut connu	88547	111600	130000	89916	86330
3	PVV sous ARV	88324	111332	127717	88648	86245
4	Accès à la charge virale	46103	38934	67219	39859	46023
5	Suppression charge virale	38147	33593	59879	32956	37103

Source : DHIS 2 et Base IDS

1.1.3.4 Urgences en santé : Rougeole, Cholera, COVID 19 et MPox

Au cours des 5 dernières années la cellule de surveillance épidémiologique de la Division Provinciale de santé Haut-Katanga a rapporté que la Province a notifié beaucoup de Maladies à Potentiel Épidémiques (MAPEPI) et évènements sanitaires tel que repris dans le tableau qui suit :

Tableau 15 : Maladies à Potentiel Épidémique de 2022 à 2025

N°	MAPEPI	2022		2023		2024		2025		2026 S1 A S4	
		Cas	Deces	Cas	Deces	Cas	Deces	Cas	Deces	Cas	Deces
1	CHOLERA	368	13	1726	77	4740	211	6050	159	498	17
2	COQUELUCHE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	COVID-19	199	0	142	0	80	0	11	0	0	0
4	DECES MATERNELS	109	0	99	0	143	0	111	111	6	6
5	DIABETE										
6	DIARR SANGLANTE	1245	1	978	1	1387	0	899	8	90	1
7	DIARRHEE DHY M5	30237	32	17192	18	28424	35	34519	22	2682	0
8	FIEVRE JAUNE	15	0	23	0	57	3	104	0	3	0
9	FIEVRE TYPHOIDE	280259	41	327250	30	383006	39	423878	24	35065	6
10	HTA										
11	LEPRE	932	0	428	0	494	0	460	0	545	0

(Tableau 14 Suite)

N°	MAPEPI	2022		2023		2024		2025		2026 S1 A S4	
		Cas	Deces	Cas	Deces	Cas	Deces	Cas	Deces	Cas	Deces
12	GRIPPE	49549	5	84436	1	96730	4	99205	1	6570	1
13	IRA	271832	37	272821	46	281302	27	291420	37	21898	0
14	MENINGITE	286	16	83	2	80	5	111	9	14	0
15	MONKEYPOX	9	0	1	0	136	1	160	0	9	1
16	PALUDISME CONF	617646	255	751559	230	758796	164	748441	159	72582	21
17	PFA	232	0	238	0	317	0	321	0	7	0
18	PNEUMONIE	24793	20	58162	0	54491	36	58022	45	4250	3
19	Morsure de chien	625	1	545	13	557	0	608	11		
20	RAGE	2	2	1	1	4	0	1	0	0	0
21	ROUGEOLE	8923	73	1002	3	1090	10	1653	14	47	2
22	TNN	24	12	10	7	16	3	15	5	1	0

Source : DHIS 2 et Base IDS

Il ressort de l'analyse que de manière récurrente la Province fait face aux épidémies et événements sanitaires suivants :

➤ **Cholera :**

Au cours des 5 dernières années le choléra a été particulièrement tueur avec une létalité moyenne de 3,6% ; largement supérieure à la norme. Toutes les grandes Villes de notre Province (Lubumbashi, Likasi et Kasumbalesa) étaient touchées ; les différentes investigations révèlent un accès faible à l'eau potable et aux mesures d'assainissements et d'hygiène. Il faut ajouter à cela le faible niveau de connaissances sur la maladie et les bonnes pratiques. La forte létalité serait liée à un faible accès pour les malades à la prise en charge ; car dans toutes les 3 grandes villes, il n'y a qu'un seul centre de traitement par ville (Kenya pour Lubumbashi, DACO pour Likasi et Muhona pour Kasumbalesa).

➤ **COVID19**

Cette pathologie méconnue avant 2019 et déclarée urgence de santé publique de portée internationale par l'OMS, a fait des ravages à cause du train de mesures impopulaires imposées par le règlement sanitaire. Ces mesures ont entraîné des conséquences sociales et économiques qui ont affecté la Province même plusieurs mois après leur levée. En effet, la Province du Haut-Katanga dont l'économie dépend essentiellement des entreprises minières en était très secouée, notamment par : la fermeture des sites, le ralentissement de la production et l'exportation à cause du ralentissement du trafic international imposé par le confinement et les restrictions de voyages. Depuis l'année 2024, il n'y a pas eu des foyers d'épidémies mais des notifications isolées.

Décès maternels

Chaque année, les zones de santé de la DPS Haut-Katanga notifient des décès maternels. Le calcul du ratio Décès maternel /naissances vivantes est théoriquement en dessous de la moyenne nationale qui est de 846 décès pour 100 000 naissances vivantes. Cependant, son évolution d'année en année est largement inférieure à l'objectif du Plan National du Développement de la Santé (PNDS) qui voudrait que ce taux soit réduit de 2/3 par rapport à celui de départ. Il y a donc en Province un accroissement des décès maternels d'année en année.

➤ **Monkey POX**

Cette maladie était déclarée le 14 Août 2024 « urgence de Santé Publique de portée internationale » par l'OMS. A cause de son évolution dans la région africaine et dans notre pays, le gouvernement avait activé le système de gestion de l'incident le 18 Avril 2025. Étant donnée l'évolution de ladite maladie observée dans le monde, l'OMS a levé la mesure d'urgence en 2025 pour le reste du monde, tout en la maintenant dans la région africaine qui continuait à enregistrer beaucoup de cas ; 160 cas dans notre Province. En 2026, l'allure est particulièrement préoccupante dans les zones de santé de la DPS Haut-Katanga qui a enregistré 38 cas dont 2 décès, avec une positivité de 63% sur les échantillons prélevés et techniques au laboratoire provincial de Santé Publique. D'où l'urgence d'un plan de réponse actualisé et appuyé par toutes les parties prenantes.

1. Rougeole

Les épisodes d'épidémies de rougeole dans les zones de santé s'observent de manière récurrente ces 5 dernières années, au moment où les efforts sont consentis pour réduire sa notification à une incidence de moins d'un cas pour 100 000 habitants d'ici 2030. Cependant, les différentes analyses montrent que cet objectif d'élimination risque de ne pas être atteint, suite aux facteurs énumérés ci-après :

- La couverture en Vaccin Anti Rougeoleux (VAR) est en dessous de 85% dans la majorité des zones de santé ;
- La faible proportion des zones de santé avec un taux de satisfaction des besoins en VAR >90% ; Particulièrement au cours de l'année 2025, quasiment toutes les zones de santé ont enregistré des ruptures en VAR y compris les 2 antennes PEV de Likasi et Lubumbashi.

2. Tuberculose

La tuberculose reste encore un problème de santé publique et actuellement la Province du Haut-Katanga est hot spot pour les cas de tuberculose multi-résistante.

3. Lèpre

La Province du Haut-Katanga et celle du Tanganyika supportent plus de 25 % de charge de morbidité de la lèpre dans le pays avec beaucoup des cas d'infirmités. Ceux-ci, nécessitent une chirurgie laborieuse de réparation. Au cours de l'année 2021, l'on a notifié de nombreux cas grâce à l'organisation des mini campagnes de dépistage dans 5 zones de santé.

4. Paralysie Flasque Aigue (PFA)

Bien que certifié libre de circulation de Poliovirus Sauvage par l'OMS, la République Démocratique du Congo est impactée par le poliovirus circulant dérivé du virus vaccinal et la

Province du Haut-Katanga est parmi celles qui ont notifié des cas de VDVP de type 1 & 2 selon le tableau ci-après depuis 2018.

Tableau 16 : Cas des VDVP dans la province du Haut Katanga de 2018 à 2025

N°	Type	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	cVDVP 1	0	0	0	0	0	0	0	0
2	cVDVP 2	4	1	0	0	22	12	2	0
	Environ	5	0	0	0	6	0	0	0

Source : DHIS 2 et Base IDS

Analyse diagnostique

Forces :

(i) Existence d'un plan d'action annuel de la Province validé chaque année au Comité Provincial de Pilotage du Secteur Santé (CPP-SS) ; (ii) Élaboration d'une feuille de route provinciale pour l'opérationnalisation de la Couverture Santé Universelle (CSU) ; (iii) Mise en place des stratégies innovantes pour l'offre des certaines interventions de santé publiques (Stratégies spécifiques de vaccinations, clinique mobile pour la recherche des pathologies comme la tuberculose, les campagnes de masse, les sites de soins communautaires...) ; (iv) Existence d'institutions de suivi et contrôle fonctionnelles .

Faiblesses :

(i) Insuffisance de moyens de locomotion appropriés pour évacuation des malades vers les structures de références, pour les missions d'accompagnement, d'investigation des maladies et urgences de santé, d'inspection et contrôle ; (ii) Faible appui à la formation des prestataires dans les domaines spécialisés du secteur ; (iii) Insuffisance en matériels et équipements des soins dans les structures sanitaires et les bureaux de coordinations (BCZS, BDPS & coordinations) ; (iv) Dépendance aux financements extérieurs.

Opportunités :

(i) Existence d'un cadre normatif sectoriel ; (ii) Existence de la Stratégie de Renforcement du Système de Santé (SRSS) ; (iii) Approche ONE HEALTH ; (iv) Existences des PTF ; (v) Existence des institutions de formation universitaires.

Menaces :

(i) Délabrement avancé d'infrastructures routières pour atteindre les ZS éloignées ;
(ii) Insécurité et conflit armé ou inter-ethnique ; (iii) Catastrophes naturelles (inondation et glissement de terrain) ; (iv) Récurrence de rupture des stocks en médicaments et autres intrants de santé (MEG, vaccins et matériels d'inoculation, antituberculeux, intrants de sécurité transfusionnelles, intrants de prise en charge nutritionnelles, vaccins antirabiques) ; (v) Résistance communautaire face à certains services de santé (infodémies).

2.1.4. Affaires sociales et Actions humanitaires

2.1.4.1. Affaires sociales

État de lieux

La Province du Haut-Katanga comprend 57 Centres de Rattrapage Scolaire (11 officiels et 46 privés CRS), 29 Centres d'Alphabétisation (CA), 90 Centres d'Apprentissage Professionnel (14 centres officiels et 76 centres privés CAP), 49 institutions ou centres d'encadrement transitoire des enfants orphelins et vulnérables.

Ainsi, dans le rapport annuel 2024, sur le plan de l'éducation non formelle, 560 garçons et 751 filles soit 1319 apprenants ont suivi la formation des métiers dans les Centres d'Apprentissage Professionnels ; 124 garçons et 166 filles soit 290 ont suivi les cours dans les Centres de Rattrapage Scolaire dont ; 1280 finalistes d'ENAFEP (exercice 2023-2024) dont 698 filles et 582 garçons ont terminé le cycle primaire.

Dans le cadre du PABEA COBALT (Projet d'Appui au Bien Être Alternatif des enfants) avec l'appui de la Banque Africaine de Développement, 10 bâtiments modernes des Centres de Rattrapage Scolaire sont construits et seront opérationnels dans les périmètres des sites miniers dans les localités de LWISHIA, KANSONGA, KYEMBE, KAMWALE, KATEKETA, MIDINGI, MILELE, KISUNKAZEA, KINAMA, RUASHI et MAMPA.

Il est à noter que les personnes vivant avec handicap sont regroupées et organisées dans des associations de catégories suivantes : des sourds muets, aveugles, handicapés mentaux, handicapés physiques et les personnes vivant avec albinisme.

D'une manière générale, les personnes vivant avec handicap présentent des réalités similaires, mais avec des nuances dues notamment aux exigences du milieu, au manque de scolarisation, de moyen de mobilité, d'accès aux soins médicaux et paramédicaux spécialisés.

La vétusté constatée des infrastructures des centres sociaux publics, nécessite une réhabilitation ou une construction de ces dernières. Elles sont localisées dans les villes et territoires suivants : La ville de Lubumbashi compte 7 centres publics, la ville de Likasi a 2 centres publics contre 81 centres privés dans les entités suivantes : KIPUSHI, MITWABA, KAMBOVE, KASENGA, PWETO, SAKANIA, MUSOSHI et KASUMBALESA.

Quant à la problématique de protection de l'enfant dans la province, l'on peut épingler :

- L'exploitation économique des enfants avec la particularité du travail des enfants dans les sites miniers (KIPUSHI, KAMBOVE, LUBUMBASHI, PWETO, MITWABA, SAKANIA) ;
- La question des Orphelins et Enfants Vulnérables de suite du VIH (OEV VIH) ;
- Les enfants en situation difficile (LUBUMBASHI, LIKASI, KASUMBALESA) ;
- L'utilisation des enfants dans la criminalité urbaine (Enfants en conflit avec la loi) ;
- Les violences sexuelles et celles basées sur le Genre.

Il sied de signaler que 7230 enfants ont été pris en charge au cours de l'année 2025, par les différents programmes et projets à travers lesquels les orphelins et autres enfants séparés ont été hébergés dans 49 centres de LUBUMBASHI, LIKASI et KIPUSHI.

Analyse diagnostique

Forces :

(i) Représentation dans les villes et Territoires de la province ; (ii) Existence des bâtiments publics du ministère dans tous les territoires ; (iii) Collaboration avec les services étatiques, des organisations de la société civile et des privés dans la réalisation des missions du ministère ; (iv) Personnel formé dans l'éducation non formelle, accompagnement des personnes en difficulté, protection de l'enfant vulnérable.

Faiblesses :

(i) Personnel concentré dans les Centres urbains ; (ii) Insuffisance d'équipements modernes dans les Centres d'Apprentissage de l'État à l'instar des Centres Privés ; (iii) Insuffisance d'infrastructures adéquates d'éducation Non formelle ; (iv) Insuffisance de moyen de transport pour permettre d'atteindre toutes les couches Sociales pour une participation communautaire dans la mise en œuvre des différents Projets de redressement et de collecte des données statistiques en vue de leur analyse.

Opportunités :

(i) Financement des infrastructures par les revenus infranationaux provenant du secteur minier ; (ii) Présence des partenaires d'appui de coopération bi ou multi latérale.

Menaces :

(i) Spoliation des bâtiments publics du ministère des affaires sociales ; (ii) Croissance de la criminalité urbaine.

2.1.4.2. Actions humanitaires

État de lieux

Sur le plan humanitaire, entre 2023 et 2025, la Province a connu des situations très graves y compris les mouvements des populations qui ont été occasionnées par des catastrophes

naturelles et anthropiques causant des dégâts matériels énormes à travers les villes, Communes, Territoires, Groupements et Villages ; (déplacés internes ; venant de la partie Est de la RDC) Voici les tableaux synoptiques de la situation des urgences humanitaires dans la province du Haut Katanga :

Tableau 17 : Mouvement de population

N°	MOIS	NOMBRE/MENAGES	PROVENANCE	CAUSE
	Février 2025	85	Est	Conflit armé
	Mars 2025	119	Est	Conflit armé
	Avril 2025	60	Est	Conflit armé
	Juillet 2025	45	Est	Conflit armé
TOTAL		309		

Source : Division des Actions Humanitaires, rapport annuel 2025.

Tableau 18 : Mouvement de population

N°	MOIS	NOMBRE/MENAGES	LIEU	CAUSE
1.	Septembre 2025	364	Mitwaba	Insurrection mouvement armé
2.	Aout 2023-Déc 2025	12786	Pweto	Insurrection mouvement armé
TOTAL		13 150		

Source : Rapport compilé : AT Pweto

Cas de Pweto. Il y a certains cas de déplacés venant du Tanganyika dans 4 Sites d'hébergement de : KIPAMBALA ; KAKONONA ; MPELEMBE et KASAMA non identifiés par provenance.

Tableau 19 : Catastrophe naturelle

N°	MOIS	NOMBRE/MENAGES	LIEU	CAUSE
1	Novembre 2025	5723	Lubumbashi	Pluie
2	Décembre 2025	267	Lubumbashi	Pluie
3	Décembre 2025	148	Kambove	Pluie
4	Décembre 2025	86	Kasenga	Inondation
5	Décembre 2025	164	Kashobwe	Inondation

Source : Division, Antenne de Kambove, Société civile.

Analyse diagnostique

Forces :

(i) Disponibilité des Ressources humaines ; (ii) Existence d'une mutuelle de solidarité ; (iii) Existence d'un cadre de coordination des actions humanitaires en Province ; (iv) Existence des organismes qui œuvrent dans le cadre des actions humanitaires en Province ; (v) Existence des textes légaux et réglementaires guidant l'action humanitaire ; (vi) Collaboration avec des acteurs non-étatiques.

Faiblesses :

(i) Faibles moyens financiers alloués au secteur pour l'organisation des interventions humanitaires (renforcement des capacités, évaluations des situations humanitaires, aide humanitaire, etc.) ; (ii) Faible représentativité du secteur à certains niveaux ; (iii) Absence d'une cartographie des risques ; (iv) Inexistence des dispositifs logistiques d'accueils des sinistrés (tentes, tanks, kits d'urgences en vivres et non-vivres) ; (v) Lenteur dans la prise en charge des victimes ; (vi) Manque d'infrastructures administratives ; (vii) Manque de moyens de locomotion et consommables de bureau.

Opportunités :

- (i) Existence des partenaires locaux ; (ii) Appartenance aux organisations sous Régionales, Régionales et internationales.

Menaces :

- (i) Insuffisance des mesures préventives et de réduction des risques des catastrophes ; (ii) Guerres, conflits armés et insécurité.

2.1.5 Emploi et prévoyance sociale**2.1.5.1 Emploi****État de lieux**

Le marché de l'emploi est caractérisé par le déséquilibre entre l'offre et la demande dû à l'accroissement de la population active, l'exigence de hautes qualifications et de l'importation de la main d'œuvre. Quant au déséquilibre y constaté, entre le milieu rural et urbain, celui-ci se traduit par une faible opportunité d'emploi dans la plupart de nos villages occasionné par l'effondrement des activités primaires ayant pour conséquence l'attraction de la main d'œuvre vers les centres urbains.

Le taux de chômage est élevé, surtout chez les jeunes qui sont souvent confrontés à plusieurs contraintes (expérience professionnelle requise, favoritisme, etc.).

La province compte près de 2300 entreprises évoluant dans le formel et qui emploient environ 3 600 000 travailleurs. Le secteur informel, quant à lui, compte environ 8 500 entreprises, et le nombre de travailleurs reste inconnu. Les principaux secteurs pourvoyeurs d'emploi dans le formel sont les entreprises minières, l'administration publique (déconcentrée et décentralisée), les ONG, le transport, les fournisseurs des services divers. Les revenus restent précaires.

Le secteur informel domine et est composé des agriculteurs (en milieux ruraux surtout), des transporteurs, des commerçants et divers entrepreneurs. Le taux de chômage dans la province du Haut-Katanga est de 6.7 % selon l'enquête ECVM 2024.

Analyse diagnostique**Forces :**

- (i) Disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée dans plusieurs domaines ; (ii) Riche potentiel en plusieurs ressources favorables à l'emploi ; (iii) Taux d'instruction acceptable dans les centres urbains ; (iv) Existence de plusieurs entreprises (minières et autres) ; (v) Existence d'un plan d'action Opérationnel.

Faiblesses :

- (i) Insuffisance des centres des métiers et de formation professionnelle ; (ii) Faible esprit d'entrepreneuriat ; (iii) Existence de plusieurs demandeurs d'emploi ; (iv) Non-respect de la

législation en la matière ; (v) Faible collaboration des services spécialisés ; (vi) Faible vulgarisation de la législation en la matière ; (vi) Nombre réduit du personnel mécanisé dans l'administration publique ; (vii) Favoritisme dans le recrutement ; (viii) Inexistence de la politique de création d'emplois.

Opportunités :

(i) Accompagnement du Bureau International de Travail (BIT) ; (ii) Afflux d'Investissements Directs Étrangers (IDE) ; (iii) Existence des textes légaux et réglementaires ; (iv) Existence des structures spécialisées.

Menaces :

(i) Insécurité dans certaines contrées ; (ii) Instabilité du climat social dans les entreprises ; (iii) Tribalisme, le trafic d'influence, la politisation du secteur ; (iv) Politique salariale accordant plus d'avantages aux expatriés qu'aux nationaux ; (v) Intelligence artificielle et automation ; (vi) Pillage des ressources naturelles.

2.1.5.2 Prévoyance sociale

État de lieux

L'administration de la Prévoyance Sociale travaille dans le secteur de la protection sociale des travailleurs, salariés, assurés sociaux du secteur formel et informel. Pour ce faire, elle est la tutelle de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS). La Prévoyance Sociale est représentée dans les trois Villes (Lubumbashi, Likasi et Kasumbalesa) et dans trois Territoires (Kipushi, Sakania et Kambove). À ce jour, la Prévoyance Sociale n'est pas représentée dans les Territoires de Pweto, Kasenga, Mitwaba et dans toutes les Communes Urbaines et Rurales

L'Administration de la Prévoyance Sociale œuvre auprès de ses partenaires tant formels qu'informels au travers des outils ci-après :

- Bilan Social ;
- Fiches d'identification de l'employeur ;
- Répertoire des travailleurs ;
- Certificats médicaux d'aptitude, de reprise au travail ;
- Fiche médicale confidentielle ;
- Convention médicale ;
- Rapport annuel du Comité de Sécurité, d'Hygiène et d'Embellissement des lieux de travail ;
- Rapport médical annuel du Service Médical d'entreprise ;
- Tous les imprimés CNSS en rapport avec l'affiliation des employeurs, l'immatriculation et retraite des travailleurs, etc. ;
- Planning de congé ;

- Différents formulaires sur l'enregistrement du Service de Sécurité et Santé au travail à titre préventif ou médical et des mutuelles ;

Analyse diagnostique

Forces :

(i) Existence de l'Administration dans le Haut-Katanga ; (ii) Feuille de route provinciale sur la CSU ; (iii) Budget du Gouvernement Provincial.

Faiblesses :

(i) Faible communication et documentation sur les matières de la Prévoyance Sociale ; (ii) Faible représentation du Service dans les Territoires et Communes ; (iii) Vétustés des équipements de Bureau ; (iv) Manque de moyens de locomotion ; (v) Faible collaboration avec les Entités Administratives ; (vi) Absence d'un bâtiment propre à la Division ; (vii) Manque de renforcement des capacités des Agents et Cadres ; (viii) Non financement des activités de la Division ; (ix) Dépendance financière de certains partenaires.

Opportunités :

(i) Existence d'un cadre normatif ; (Politique de la Couverture Santé Universelle ; (ii) Présence des partenaires de la coopération ; (iii) Budget du Gouvernement Central ; (iv) Présence des Assujettis du Secteur formel et informel ; (v) Existence des actes générateurs des recettes.

Menaces :

(i) Faible application de la Loi par les Assujettis ; (ii) Absences de mesures d'application de la Loi n°17 sur la mutualité.

2.1.6. Genre, Famille et Enfant

État de lieux

D'une manière générale, le secteur Genre, Famille et Enfant a connu une évolution mitigée marquée par une nette organisation des structures de prise en charge des violences, notamment la création d'un tribunal pour enfants, la mise en place d'un cadre de concertation tripartite en matière du genre, l'existence d'un Ministère Provincial du Genre, la structure de prise en charge psycho-médicale des personnes victimes de violences, la structure provinciale de prise en charge des enfants en rupture familiale ainsi que d'autres centres publics privés.

A l'inverse, ce secteur est confronté à plusieurs défis liés au financement de la prise en charge des cas de violence qui sont de plus en plus croissant suite à la promiscuité ainsi qu'une augmentation des enfants en rupture familiale dans les grands centres urbains.

Entre 2023 et 2025, 2064 cas ont été identifiés et pris en charge respectivement de 40,9% (2023), 20,7% (2024) et 38,3% (2025). Tous les cas identifiés sont repartis également par types de violences tel que présenté dans le graphique ci-dessous :

Figure 1 : Type de violences observées

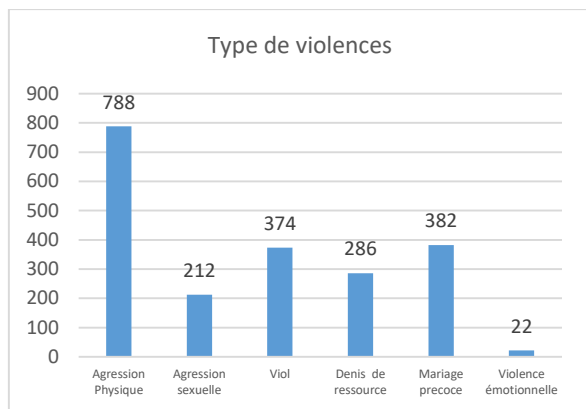
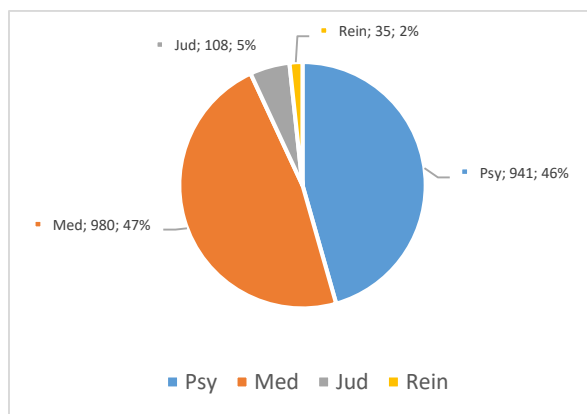
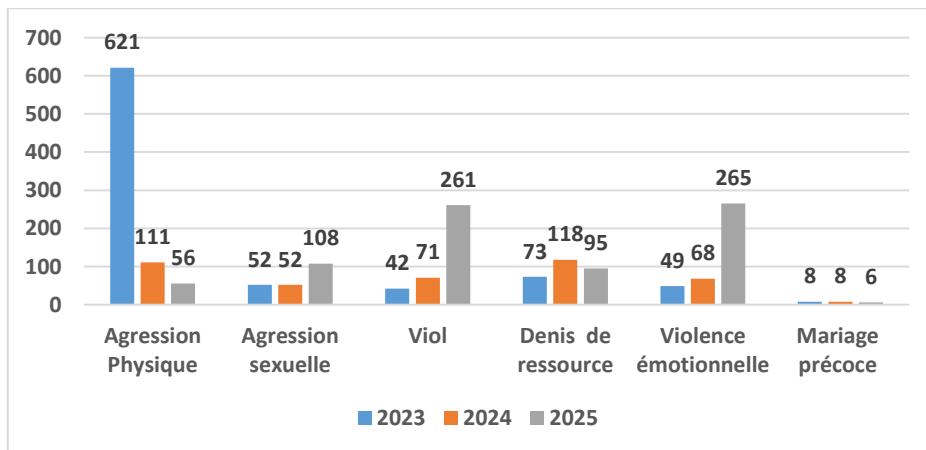


Figure 2 : Répartition des cas de violences pris en charge



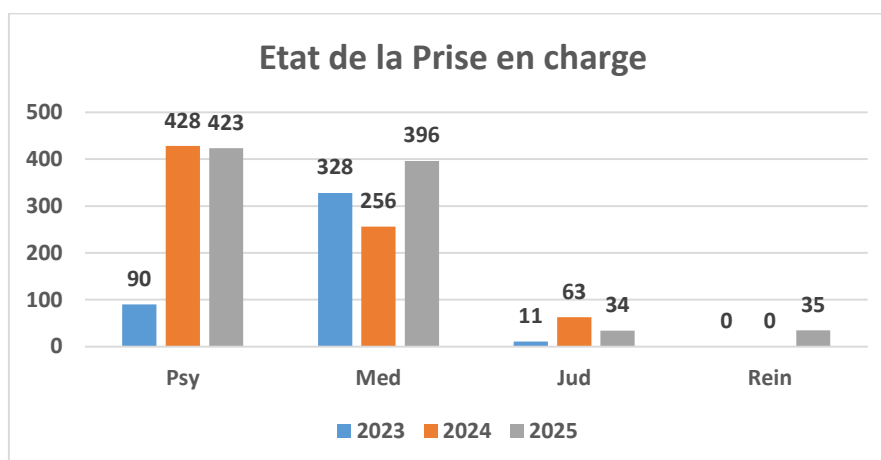
Source : Division Provinciale du G F E

Figure 3 : données cumulées sur les types de violences et les cas prises en charge



Source : Division Provinciale du G F E

Figure 4 : Évolution des types de violences prises en charge par année



Source : Division Provinciale du G F E

A travers ce tableau, nous voyons le nombre de survivantes prises en charge par année et par type de prise en charge.

a) Représentativité dans les instances décisionnelles¹

Tableau 20 : Taux de représentative des femmes dans les instances décisionnelles est de 27%

N°	Institutions	Qualité	Total	Nbre de Femmes	% Femmes
1	Assemblée Provinciale	Membres du Bureau	5	1	20%
		Députés Provinciaux	48	12	25%
2	Exécutif Provincial	Gouverneur et vice-gouverneur	2	0	0%
3	Gouvernement Provincial	Ministres provinciaux	10	1	10%
5	Régies Provinciales	Directeurs	4	1	25%
		Direction des recettes / Chefs des Divisions	6	1	16%
		Direction des IMPOTS /Chefs des Divisions	10	3	30%

¹ Rapport préparatoire du forum des chefs des divisions et ministères du genre, 2025

		Direction des péages /Chefs des Divisions	6	0	0%
6	Zones de santé	Médecins Chefs des Zones	27	3	11%
7	Commissariat de la Police	Commandants – Provincial et État-major (différents départements, chefs de service et d'unités)	38	8	21%
8	FARDC 22Rgn M	Officiers et officiers subalternes	ND	30	
9	Fonctions publiques	Chefs de Division provinciaux	54	5	9%
10	Villes de la province	Maire et Maires Adjointes	6	2	33%
11	Communes	Bourgmestres et bourgmestres adjoints, chefs des bureaux	40	14	35%
12	Territoires	Administrateurs des Territoires et adjoints	12	1	0,8%

g) État de lieux sur la jouissance des droits fondamentaux des femmes et l'égalité de sexe²

En 2024, un sondage sur l'état de jouissance a été réalisé sur fond du gouvernement provincial via le Ministère du genre, de la famille et de l'enfant touchant les femmes des différentes catégories. De ce sondage, il a été constaté après analyse ce qui suit :

En couplant les données il se dégage globalement un taux de :

- 67,04 % de jouissance positive des droits de manière général ;
- 59,88% d'appréciation des femmes de l'égalité de sexe ;
- 74,33 % de femmes ayant déclarées vivant avec une autonomie d'action dans leurs secteurs d'activité.

Ce, contre des proportions aussi moins négligeables des femmes ayant apporté des avis contraires, dont respectivement :

- 32,96% : Jouissance des droits ;
- 40,12% : Egalité des sexes ;
- 25,67 % : Autonomisation.

Analyse diagnostique

Forces :

² Rapport d'évaluation de la jouissance des droits fondamentaux, Mini genre Provincial Hkat, 2024 (INEDIT)

(i) Représentation du Ministère du genre dans toutes les entités administratives de la province ;
(i) Maîtrise du mandat et des attributions du secteur par les animateurs (trices) des services à chaque échelon de l'organisation administrative ; (iii) Existence d'un espace de renforcement des animatrices et animateurs des services sur les thématiques de l'heure (coordination) ;
(iv) Existence d'un plan d'action annuel ; (v) Existence des PDL au niveau local pouvant intégrer les besoins de fonctionnement et d'offre des services genre, famille et enfant dans les ETD (communes et villes) ; (vi) Existence du comité provincial de l'enfant ; (vii) Existence d'un cadre de concertation tripartite genre ; (viii) Existence du comité de médiation des enfants en conflit avec la loi.

Faiblesses :

(i) Insuffisance des prestataires à tous les niveaux ; (ii) Insuffisance des ressources financières pour l'organisation des activités de routine, figurant dans le plan d'action ; (iii) Faible rapprochement avec les autres secteurs de développement pour pouvoir entreprendre les stratégies d'intégration du genre dans les autres secteurs via les programmes, les politiques et les projets ; (iv) Absence des structures d'offre de services spécialisés à la portée des enfants et des femmes vulnérables ; (v) Capacités limitées en couverture optimale de service d'accompagnement, d'animation et de suivi des actions sur l'ensemble de la province tant par le Ministère de tutelle et le service technique que par la société civile cadre de concertation (mobilité, ressources humaines et financières) ; (vi) Vieillesse du personnel à l'intérieur.

Opportunités :

(i) Existence d'un cadre normatif sectoriel ; (ii) Existence des partenaires d'appui au gouvernement ; (iii) La transversalité du secteur avec les autres domaines du développement ; (iv) Engagement communautaire comme stimulus du changement en faveur du développement d'un environnement dépourvu de violences à l'égard de la femme et de l'enfant ; (v) Existence des sous-commissariats ; (vi) Existence d'une médecine légale.

Menaces :

(i) La proximité des ménages avec des sites exposés à l'exploitation artisanale minière qui attire les femmes et les enfants dans les mines ; (ii) Pluri dimensionnalité du « genre », créant d'autres catégories des personnes vulnérables ; (iii) Intimidations judiciaires et politiques affectant l'engagement des acteurs de la société civile ; (iv) Influences négatives de certaines forces vives communautaires sur la famille et l'enfant à l'occurrence de certaines églises à travers des prophéties ; (v) Persistance des us et coutumes, des normes sociales défavorables au genre ; (vi) Insuffisance des agents de la police ; (vii) Accroissement du nombre d'enfants en rupture familiale.

2.1.7 Jeunesse

La population du Haut-Katanga est constituée à plus ou moins 30% des jeunes allant de 15 à 35 ans qui vivent en milieu rural où la précarité les pousse à aller chercher les meilleures conditions de vie dans les grandes circonscriptions urbaines. Par contre la jeunesse vivant en milieu urbain constitue un potentiel de développement mais également un facteur de risque social en absence d'encadrement structuré.

La situation de la jeunesse du Haut-Katanga reste préoccupante, car une bonne frange est régulièrement exposée à la consommation d'alcool et de stupéfiants.

C'est dans le cadre de son encadrement, que la Province du Haut-Katanga a mis à disposition de cette jeunesse 4 centres de production agricole situés dans le territoire de Kipushi (Mukulubwe 1 et 2, Lukuni 1 et 2), ainsi qu'un centre de réinsertion socioprofessionnelle dans la ville de Lubumbashi.

Tableau 21 : Situation des jeunes dans la province



N o	Indicateur	Garçons	Filles	Total
1	Nombre de jeunes encadrés dans les différentes structures de la province du haut Katanga	260 686	121 318	387 189
2	Effectifs de la population jeune dans le Haut Katanga estimée en 2025 (15 à 35 ans)	1 009 869	1 031 290	2 041 159
3	Prévalence du VIH/SIDA chez les jeunes de 15 à 24 ans dans le Haut Katanga	0,10%	4,60%	4,70%

Source : Division provinciale de la jeunesse / 2025

Les activités réalisées dans le secteur de la jeunesse sont résumées dans les tableaux ci-après :

Tableau 22 : Type d'activités réalisées dans le secteur de la jeunesse

N°	Dénomination Plaine Des Jeux de Lubumbashi	Nombre encadreur	Nombre enfants	Total enfants	Total général
1	Mère de sauveur	21	275	296	592
2	Reines des apôtres	13	85	98	196
3	Yesu mtumishi	6	74	80	160
4	Yesu mwana Wa Mtu	6	60	66	132
5	Saints de derniers jours	15	125	140	280
6	Jeunesse des sacrificateurs	3	60	63	126
TOTAL		64	679	743	1486

Source : Division Provinciale de la Jeunesse

NB : ces statistiques ne concernent que la ville de Lubumbashi car les autres entités n'organisent plus les plaines de jeux.

Tableau 23 : Types d'activités par stratégie réalisées dans le secteur de la jeunesse

N°	Activités par stratégie	Personnes touchées par sexe			
		Féminin	Masculin	Total	
1	Causerie éducative	5106	13587	18693	47%
2	Conférence débat	2432	4719	7151	18%
3	Théâtre éducatif	1409	2963	4372	11%
4	Rencontre et /ou tournoi sportif	1081	8457	9538	24%
5	TOTAL	10028	29726	39754	100%
6		25,2%	74,8%	100%	

Source : Centre des jeunes Katuba

Analyse diagnostique

Forces :

(i) Représentativité du service à chaque (Ville, Territoire, Secteur et Commune) ;
(ii) Existence des structures d'encadrement de jeunes ; (iii) Existence des plateformes pour l'encadrement des associations des jeunes ; (iv) Taux élevé de la population jeune ; (v) Disponibilité des plateformes des jeunes, (CPJ, parlement des jeunes, forum des jeunes U-Report) ; (vi) Existence du Plan Stratégique Provincial de la Jeunesse.

Faiblesses :

(i) Faible vulgarisation de la Politique Nationale de la Jeunesse ; (ii) Déficit des ressources pour la réalisation des activités ; (iii) Insuffisance d'espaces, de centres de prise en charge et de moyens logistiques pour l'encadrement de la jeunesse ; (iv) Non digitalisation des services ; (v) Inaccessibilité aux opportunités des jeunes des entités rurales ; (vi) Non application de l'arrêté portant interdiction de la fréquentation des jeunes dans les milieux de débauche et de consommation d'alcool et autres produits toxiques ; (vii) Inexistence d'une stratégie agricole provinciale pouvant permettre aux jeunes de s'impliquer dans le travail de terre ; (viii) Non mise à disposition des bâtiments administratifs et d'équipements de bureau dans plusieurs entités en faveur de la jeunesse.

Opportunités :

(i) Existence de la Politique Nationale de la jeunesse ; (ii) Existence des partenaires d'appui ; (iii) Dynamisme de la jeunesse ; (iv) Existence des sites agricoles et des centres d'encadrement des jeunes.

Menaces :

(i) Chômage élevé des jeunes ; (ii) Spoliation et pollution des espaces de la jeunesse ; (iii) Manipulation politique des jeunes ; (iv) Abandon fréquent des enfants dans la rue par les parents ; (v) Présence des nombreuses structures œuvrant dans l'informel et échappant au contrôle de la Division Provinciale de la Jeunesse ; (vi) Dépravation des mœurs et pauvreté ; (vii) Non-cryptage de certaines applications aux contenus dangereux pour la jeunesse dans les médias et les réseaux sociaux.

2.1.8 Sports et loisirs**État de lieux**

Les activités sportives et de loisirs sont pratiquées sur toute l'étendue de la Province du Haut-Katanga mais elles contribuent faiblement à la croissance économique et au bien-être social. Elles sont essentiellement appréhendées comme des divertissements et font l'objet d'une faible professionnalisation et ne constituent pas des vecteurs de développement. Le sport féminin n'est pas suffisamment pratiqué.

Dix-sept sports sont pratiqués dans la Province, dont le football, le basket-ball, le hand-ball, le volley-ball, la boxe, les arts martiaux (karaté, judo), le cyclisme, le rugby, l'athlétisme, le handy sports, la natation, le catch, la lutte, le nzango. Ils sont organisés en ligues au niveau provincial, en ententes au niveau urbain et en cercles au niveau rural et sont gérés par le ministère provincial en charge des sports et loisirs. La province compte plusieurs stades et terrains, mais un seul est homologué pour les rencontres internationales.

Pour ce qui concerne les loisirs, le secteur collabore d'une part avec la DRHKAT qui s'occupe de la taxe provinciale des loisirs, et d'autre part avec la DGRAD, qui s'occupe de l'acte d'agrément ; il y a aussi la taxe ad-valorem de 10% de gain de parieur. Toutes ces taxes sont ordonnancées mais non payées par des assujettis aux contribuables.

Analyse diagnostique**Forces :**

(i) Existence des textes légaux et réglementaires ; (ii) Disponibilité de la population pour pratiquer le sport et s'adonner aux loisirs ; (iii) Existence des infrastructures pour la pratique de certains sports et des loisirs ; (iv) Diversités de disciplines sportives ; (v) Organisation des compétitions sportives règlementées ou non et des activités culturelles et touristiques ; (vi) Existence d'infrastructures sportives disposant d'un service médico-sportif ; (vii) Existence d'un budget alloué par l'État au secteur du sport ; (viii) Existence des secteurs pourvoyeurs des loisirs (notamment les sports, la culture, les arts et le tourisme) ; (ix) Existence des associations de divertissement pour la promotion des loisirs (amicales, plaines des jeux, etc.) ; (x) Diversité de disciplines sportives et des activités culturelles et touristiques qui confère un éventail de

choix pour les loisirs ; (xi) Existence d'un plan directeur provincial adapté à certaines disciplines sportives.

Faiblesses :

(i) Insuffisance de collaborations des structures étatiques chargées de la gestion ou en interface avec le secteur des sports et des loisirs ; (ii) Faible représentativité de service des sports dans les territoires ; (iii) Délabrement, insuffisance, disparition voire absence des infrastructures sportives et des loisirs ; (iv) Absence d'infrastructures équipées pour certaines disciplines (natation, tennis, athlétisme, ...) ; (v) Faible budget alloué par l'Etat aux secteurs des sports et des loisirs ; (vi) Insuffisance des installations sportives répondant aux standards internationaux ; (vii) Absence d'un répertoire des associations socio-sportives, des centres de loisir et des espaces de divertissement ; (viii) Insuffisance des établissements d'enseignement second(viii)aire et supérieur d'éducation physique et des moyens matériels destinés à l'encadrement de la pratique sportive ; (ix) Absence d'organisations des compétitions règlementées ou non, dans plusieurs autres disciplines sportives ; (x) Insuffisance voire absence de centres de formation et de perfectionnement des athlètes, des entraîneurs, et des officiels (arbitres et dirigeants) ; (xi) Non observance des calendriers sportifs ; (xii) Insuffisance de la couverture médiatique du déroulement de certaines activités sportives.

Opportunités :

(i) Accompagnement des médias (locaux, nationaux et internationaux) ; (ii) Existence dans les programmes scolaires du cours d'éducation physique ; (iii) Existence d'infrastructures sportives, académies sportives et salles de sports ; (iv) Existence d'établissements d'enseignement secondaire et supérieur d'éducation physique ; (v) Existence de structures (associations sportives et clubs) et des athlètes dans les sports individuels et collectifs ; (vi) Existence de mécènes et de sponsoring dans le domaine des sports et des loisirs ; (vii) Existence d'une Video Assistant Referee (VAR) dans le football ; (viii) Existence du secteur privé qui développe les activités culturelles.

Menaces :

(i) Spoliation des espaces réservés et infrastructures sportives et de loisirs avec le concours des services étatiques notamment services de cadastres ; (ii) Incivisme de certaines personnes ; (iii) Utilisation des produits prohibés (Dopage) ; (iv) Insuffisance des progrès technologiques dans le domaine des sports ; (v) Pratiques rétrogrades constatées dans le domaine des sports (corruption, clientélisme, trafic d'influence, fétichisme, casses et destructions massives, dopage des athlètes, etc.).

2.1.9 Culture, Arts et Patrimoines

État de lieux

La population de la Province du Haut-Katanga est très attachée à l'art dans toute sa globalité, notamment la musique, la danse, le dessin, la sculpture etc., et perçoit l'art comme un instrument qui rappelle l'histoire ancestrale.

La diversité de valeurs traditionnelles constitue un riche potentiel culturel et artistique pour la Province dont la qualité pourrait induire une activité touristique certaine. Mais à ce jour, la culture Haut-katangaise fait face à la mutation sociologique qui occasionne la disparition progressive de sa richesse. Il s'observe au fil du temps que la population Haut-Katangaise attache de moins en moins de l'importance à toutes ses valeurs culturelles ancestrales. Plus les années passent, plus la culture ne se résume plus qu'à la musique et à la danse.

Tableau 24 : Patrimoine culturel provincial de 2020 à 2025

N°	Indicateurs	Année					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	Nombre de musée nationaux	1	1	1	1	1	1
2	Nombre de musées privés	5	5	5	5	5	5
3	Bibliothèques nationales	1	1	1	1	1	1
4	Bibliothèques privées	3	3	3	3	3	3
5	Centres d'archives	1	1	1	1	1	1
6	Centres de documentation	5	5	5	5	5	5
7	Liste des associations	20	20	20	20	20	25
8	Institution et corporation culturelles	5	5	5	5	5	5
9	Nombre des artistes membres de la SCAAP	30	30	35	35	35	35
10	Nombre des artistes plasticiens et des corps de métiers apparent	20	20	20	20	20	25
11	Nombre des maisons de production et de Festival	10	10	10	10	10	10
12	Nombre des salles de cinéma et de réalisateurs	4	4	4	4	4	4
13	Nombre d'orchestres et groupe musicaux	6	6	6	6	6	8
14	Nombre de groupe de danse traditionnelle	20	20	20	20	20	20
15	Nombre de chorales	1000	1500	1500	2500	2500	2600
16	Nombre de groupe de théâtre et Comédie	10	10	10	10	10	15
17	Associations socio- culturelles	14	14	14	14	14	20
18	Des groupes Folkloriques	50	50	50	50	50	60

Source : Division Provinciale de la Culture, Arts et Patrimoine

Analyse diagnostique

Forces :

(i) Existence d'un cadre normatif sectoriel ; (ii) Existence des associations socioculturelles ; (iii) Existence d'un musée national ; (iv) Existence des milieux traditionnels, bastions et dépositaires de la culture et arts ; (v) Diversité culturelle et artistique due à la mosaïque des tribus et des communautés vivant dans la province ; (vi) Production et disponibilité des œuvres culturelles et artistiques ; (vii) Disponibilité des matières premières dans le domaine des arts (malachite, bois, cuivre, chalcocite, argile, calcaire...) ; (viii) Organisation des manifestations culturelles et artistiques ; (ix) Disponibilité et accès facile à l'information relative au secteur.

Faiblesses :

(i) Faible application et vulgarisation des textes légaux et réglementaires régissant le secteur de la culture, arts et patrimoines ; (ii) Faible collaboration des structures étatiques chargées de la régulation du secteur ; (iii) Délabrement et insuffisance des infrastructures et des équipements au secteur de la culture, arts et patrimoines ; (iv) Absence de stratégie provinciale des mécanismes de sauvegarde de la culture ; (v) Faible promotion des œuvres d'arts ; (vi) Insuffisance d'institutions d'enseignement technique dans le domaine de la culture et des arts plastiques et dramatiques ; (Négligence ou déconsidération des œuvres par la population ; (vii) Insuffisance des mécènes ; (viii) Faible protection du patrimoine culturel et artistique.

Opportunités :

(i) Existence des corporations patronales et des syndicats dans le secteur de la culture et arts ; (ii) Diversité culturelle des populations vivant dans la Province ; (iii) Existence d'une industrie musicale ; (iv) Existence des partenaires ; (v) Existence de la SOCODA ; (vi) Existence d'une école supérieure des arts.

Menaces :

(i) Disparition progressive des ressources naturelles intervenant dans le secteur de la culture, arts et patrimoines par une exploitation non contrôlée ; (ii) Non recours aux moyens modernes adéquats existants pour la conservation et la pérennisation des œuvres d'arts ; (iii) Exploitation non contrôlée et sans discernement des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; (iv) Piraterie des œuvres culturelles et artistiques ; (v) Déportation et destruction des œuvres traditionnelles dotées de certains pouvoirs ; (vi) Désintéressement de la population à la culture, à la lecture des livres et aux arts au profit de l'audiovisuel.

2.2 GOUVERNANCE

2.2.1 Gouvernance Politique et Sécuritaire

2.2.1.1 Gouvernance Politique

État de lieux

Le processus électoral s'est déroulé conformément au calendrier établi par la CENI en dépit de quelques irrégularités. Bien que certaines élections, notamment celles des Maires et des Bourgmestres n'aient pas été organisées ; il convient de noter que le



Président de la République, les députés nationaux, les sénateurs, les députés provinciaux ainsi que les conseillers municipaux de la ville de Lubumbashi ont été élus et les institutions provinciales ont été installées (quarante-huit députés provinciaux dont douze femmes et dix ministres provinciaux dont deux femmes).

Certains partis politiques se sont immiscés dans la gestion de la chose publique à travers l'instrumentalisation des jeunes jusqu'à influencer certaines décisions administratives, en violation du cadre légal qui limite le champ d'intervention des partis politiques.

Les décisions prises au niveau provincial pour améliorer la situation subissent des interférences issues du niveau national. Ceci vaut également pour la Province vis-à-vis des ETD. Cette situation ne facilite pas la bonne marche des institutions.

Analyse diagnostique

Forces :

(i) Installation des institutions provinciales ; (ii) Bonne collaboration des institutions provinciales ; (iii) Existence des Édits provinciaux ; (iv) Existence des structures provinciales ; (v) Organisation des séances plénières ouvertes au public et radio-télévisées ; (vi) Itinérance de l'Assemblée Provinciale dans les villes et les territoires.

Faiblesses :

(i) Non vulgarisation des Édits provinciaux ; (ii) Non-respect de la parité au niveau de l'exécutif provincial (loi n° 15/013 du 1er Août 2015 Art. 14 de la Constitution).

Opportunités :

(i) Existence de la constitution et des lois organiques ; (ii) Appui technique et financier des partenaires dans l'organisation des élections ; (iii) Organisation des élections ; (iv) Renforcement des capacités des Députés Provinciaux, des membres du Gouvernement Provincial et du Personnel administratif.

Menaces :

(i) Non observance des principes de la décentralisation dans la prise des décisions à tous les niveaux du pouvoir ; (ii) Non organisation des élections municipales pour les Maires et Bourgmestres.

2.2.1.2 Paix et sécurité

État de lieux

La situation sécuritaire est toujours préoccupante, avec des cas de cambriolage, des enlèvements, des braquages, des extorsions par des personnes armées en complicité avec certains éléments de l'ordre et de sécurité, à cela s'ajoute les assassinats ciblés.



L'on note une résurgence de la délinquance

juvénile occasionnée par les jeunes des quartiers, les enfants en rupture de lien familial et des militants de certains partis politiques dont l'âge varie entre 15 et 45 ans, malgré les efforts du Gouvernement Provincial, entre autres, la disponibilisation des moyens financiers, de mobilité et de communication.

Des efforts administratifs ont été enregistrés notamment l'admission sous statut de certains éléments de la Police Nationale Congolaise, la mise en place du mode de Police de Proximité, la construction des sous commissariats et commissariats dans les Villes de Lubumbashi, Likasi et Kasumbalesa.

La non maîtrise de la démographie influe négativement sur la sécurité intérieure et compromet toute planification de l'action publique dans ce secteur. Alors que le standard prévoit un policier pour 30 personnes (cfr les états généraux de la réforme sur la PNC 2015), actuellement on serait au-delà de ce seuil (1 policier pour plus ou moins 1000 personnes).

De plus, il s'observe des recrutements (policiers et personnel civil au service de l'ordre et de sécurité) abusifs et illégaux qui ne tiennent pas compte des normes et des règles établies.

La Province enregistre une recrudescence des incursions des groupes armés et milices (Mai-Mai et Bakata Katanga) dans les territoires de Mitwaba et Pweto, entraînant une dégradation de confiance entre les populations civiles et les services de l'ordre ainsi qu'un déplacement massif des communautés.

A Kambove, il convient de noter l'existence des conflits entre les détenteurs des titres d'exploitation minière, les creuseurs artisanaux et les populations autochtones du fait de la carence des Zones d'Exploitation Artisanale (ZEA). Par ailleurs, pour faire face aux exploitants artisanaux clandestins, les sociétés font recours aux militaires et policiers afin de sécuriser leurs

zones d'exploitation. Ces sociétés s'adonnent aux violations de droit de l'homme en se substituant au commandement de la Police et de l'Armée affecté à leur service avec comme conséquence des tortures et tueries. Plusieurs démarches ont été menées afin d'atténuer la situation sans succès. On assiste à la création des bureaux et des cachots parallèles dans ce domaine.

Concernant la Sécurité Sociale des Forces de l'Ordre, elle est passée par une réforme majeure intégrée en 2025 permettant aux policiers et militaires d'être couverts par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics (CNSSAP), renforçant ainsi la reconnaissance de leur travail.

Par ailleurs, le décret n° 22/44 du 6 décembre 2022 en République Démocratique du Congo portant création, organisation et fonctionnement des Comités Provinciaux de Sécurité (CPS) et Locaux de Sécurité (CLS), vise à renforcer la gouvernance sécuritaire de proximité, en établissant des cadres d'échange d'informations et de collaboration entre acteurs publics, forces de l'ordre et population.

Il convient de noter que l'application de ce décret devrait aboutir à une sécurité participative via un diagnostic clair et serein.

Analyse diagnostique

Forces :

(i) Existence des structures de sécurité (Centre de coordination des Opérations, Police de proximité, etc.) ; (ii) Existence de la structure du cadre de concertation de la société civile (gouvernance sécuritaire) ; (iii) Dotation du charroi automobile aux services de sécurité.

Faiblesses :

(i) Vieillesse du personnel de service de sécurité ; (ii) Abus des services de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions (marchés pirates, sécurité routière, patrouilles et bouclages, etc.) ; (iii) Insuffisance de frais de fonctionnement et de moyens logistiques (matériel et technique).

Opportunités :

(i) Existence des textes légaux et réglementaires ; (ii) Existence d'une Cellule de Sécurité de la Réforme de la Police (CSRP) ; (iii) Existence des partenaires techniques et financiers.

Menaces :

(i) Interférences politiques ; (ii) Banditisme urbain croissant.

2.2.2 Décentralisation et Affaires coutumières

2.2.2.1 Décentralisation

État de lieux

La constitution de la RDC de 2006 consacre la décentralisation comme mode d'organisation et de gestion des affaires publiques visant à rapprocher l'administration des citoyens et à promouvoir le développement local.

La Province compte 3 Villes, 6 territoires et 42 Entités Territoriales Décentralisées (Communes, Secteurs et Chefferies) :

- Ville de Lubumbashi, avec 7 communes (Lubumbashi, Kenya, Kamalondo, Katuba, Ruashi, Kampemba et Annexe) ;
- Ville de Likasi, avec 4 communes (Likasi, Panda, Kikula et Shituru) ;
- Ville de Kasumbalesa, avec 3 communes (Lwina, Musumari et Musoshi) ;
- Territoire de Kambove, avec 4 Entités Territoriales Décentralisées : Commune rurale de Kambove, 2 Secteurs (Source du Fleuve Congo et Lufira) et la Chefferie de Basanga ;
- Territoire de Kasenga, avec 5 Entités Territoriales Décentralisées : Commune rurale de Kasenga et 4 secteurs (Bakunda, Kafira, Kisamamba et Luapula) ;
- Territoire de Kipushi, avec 5 Entités Territoriales Décentralisées : Commune rurale de Kipushi et 4 Chefferies (Shindaika, Kasongo, Kaponda et Kinama) ;
- Territoire de Pweto avec 5 Entités Territoriales Décentralisées : Commune rurale de Pweto à délocaliser, 3 Chefferies (M'Pweto, Kyona-Nzini et Mwenge) et le Secteur Moëro ;
- Territoire de Sakania avec 5 Entités Territoriales Décentralisées : 2 Communes rurales (Sakania et Mokambo) et 3 Secteurs (Baushi, Balala et Balamba) ;
- Territoire de Mitwaba avec 4 Entités Territoriales Décentralisées : Commune rural de Mitwaba, la Chefferie de Kyona-Ngoie, 2 Secteurs (Banweshi et Balomotwa).

Analyse diagnostique

Forces :

(i) Participation active à l'élaboration des PDL et PIA dans les ETD ; (ii) Appui technique, suivi administratif et coordination des ETD ; (iii) Mise en pratique d'exercices de redevabilité, d'échanges d'expériences et de visite des réalisations des ETD ; (iv) Exercice d'harmonisation des actes générateurs de recettes ; (v) Participation citoyenne dans le diagnostic, priorisation des besoins, élaboration, suivi-évaluation dans l'élaboration des PDL, PIA, BI des ETD ; (vi) Organisation des élections des Comités Locaux de Développement (CLD) ; (vii) Cotation des autorités des ETD dans la mise en œuvre du processus de la décentralisation (fiche de cotation) ; (viii) Participation active de la Province à la conférence des Gouverneurs.

Faiblesses :

(i) Transferts de compétences et des ressources encore insuffisantes ; (ii) Capacités locales limitées et faible autonomie financière réelle ; (iii) Non affectation des animateurs des communes rurales ; (iv) Non-respect de la chaîne de recettes ; (v) Absence de codification des imprimés des valeurs par la Division de la Décentralisation ; (vi) Absence des indicateurs de performance territoriales : Finances : taux de rétrocession reçu, Recettes locales : taux d'augmentation annuelle, Gouvernance : nombre de réunions citoyennes, Transparence : publication budgétaire effective ; (vii) Faible mécanisme de suivi-évaluation ; (viii) Conflits de compétence entre la province et les ETD ; (ix) Absence d'un conseil provincial de décentralisation ; (x) Absence d'un manuel provincial simplifié de gestion des ETD.

Opportunités :

(i) Existence d'un cadre légal fondé sur la constitution et les lois organiques ; (ii) Présence des Partenaires Technique et Financier (PTF) ; (iii) Existence du Cadre Stratégique de la Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD) ; (iv) Organisation des élections présidentielles, législatives Nationales et Provinciales, sénatoriales et municipales (conseillers communaux /Ville de Lubumbashi).

Menaces :

(i) Glissement du pouvoir central vers une centralisation de la gestion ; (ii) Absence de retenue de 40 % à la source ; (iii) Non opérationnalisation de la Caisse Nationale de Péréquation (CNP) ; (iv) Non organisation des élections locales ; (iv) Conflits de compétence entre le pouvoir central et la province ; (v) Ingérence de l'Inspection Générale des Finances (IGF) dans la gestion quotidienne entraînant le ralentissement du développement des ETD.

2.2.2.2 Affaires Coutumières**État de lieux**

Bien qu'existant en Province, dans les territoires et Secteurs/Chefferies avec des missions très importantes ; celles de résoudre les conflits coutumiers et inter-claniques et communautaires ainsi que l'intégration des peuples autochtones, le secteur des Affaires Coutumières semble être ignoré car son administration fonctionne dans des conditions énormément difficiles du fait qu'elle n'a ni bâtiment administratif ni moyen de déplacement pouvant lui permettre de mieux assurer ses missions.

Il convient de signaler que la Province du Haut-Katanga compte 9 Chefferies, 87 Groupements et plus au moins 1 544 Villages réparties dans 6 Territoires de la manière que voici :

Tableau 25 : Liste de secteurs/chefferies et groupements dans le territoire de Kambove

SECTEUR/CHEFFERIE	N°	GROUPEMENT	CHEF REGNANT	OBSERVATION
Secteur LUFIRA	01	KATANGA	- MULIMBA LOLE Dénis - KATANGA MUKINDA John	Conflit de succession
	02	MULANDI	KASONGO MUTOLWA Louis	
	03	MWABESA	MWABESA MANDEVU ASUMANI Dieudonné	
	04	NGALU	NGALU MUSHIMA	
	05	KYEMBE	KYEMBE KATELE KILESHE	Conflit des limites
	06	LUKOSHI	LUKOSHI KADIELE KIBONDA	
	07	KISUNKA	Décédé 29/12/2022	Vacance

	08	POYO	POYO KYANGWE MULEYA Ingwe II	
	09	TENKE	TENKE KAKUKA Célestin	
Secteur Source du Fleuve Congo	10	SHAMALENGE	KABUBU ZACHARY	
	11	MUBAMBE	KASANDA ILUNGA Crispin	Conflit des limites
	12	KIKUYO	KIBWIKI MWANZA	
Chefferie de BASANGA	CHEF DE CHEFFERIE DE BASANGA : PEMBAMOTO KYALA Matthieu			
	13	BASANGA MPANDE	PEMBAMOTO KYALA Matthieu	Conflit des limites avec la province du LUALABA
	14	MUKUMBI	Décédé le 24/08/2025	Vacance

Source : Division Provinciale des Affaires Coutumières

Tableau 26 : Liste de secteurs/chefferies et groupements dans le territoire de Kasenga

SECTEUR/CHEFFERIE	N°	GROUPEMENT	CHEF REGNANT	OBSERVATION
SECTEUR DES BAKUNDA	1	KAPWASA	MWABA KALUNGWISHI Chadrack	
	2	MUKOBE	LUKWESA KASONGO Edouard	
	3	MULANGALE	MUTEBA MUMBA Jacques	
	4	MWABA	NSOTA BUYAMBA Justin	
KAFIRA	5	KATETE	MUMBA KATOBA Ferdinand	Conflit de succession
	6	MUKEBO	MUKEBO NGOY Jean-Claude	
	7	MULENGA	MUJINGA KYAPE	
	8	MWANSHA	KYABA MILILI Arsène	Conflit de succession
	9	MWEMENA	NSENGA KALINGULA Ghislain	
	10	NTONDO	KALASA MANA KYAMULEMBA	
Secteur KISAMAMBA	11	KAMPOMBWE	CHOLA KASAMWA Pius	
	12	KIKUNGU	MAMBWE MWANSA Benoit	

	13	KISAMAMBA	CHOLA MUMBA Moïse	
	14	SAPWE	KAPALU MULUBWA André	
Secteur LUAPULA	15	KABIMBI	CHIKANGE MUTITI KITAMBALA	
	16	KASHOBWE	MWALE KIPUMBU Jean Bertin	
	17	NKAMBO	Chef décédé	Vacance
	18	NKUBA KAWAMA	SHULA YAMFWA Martin	

Source : Division Provinciale des Affaires Coutumières

Tableau 27 : Liste de secteurs/chefferies et groupements dans le territoire de Kipushi

SECTEUR/CHEFFERIE	N°	GROUPEMENT	CHEF REGNANT	OBSERVATION
CHEFFERIE KAPONDA	Chef de Chefferie KAPONDA : KAPONDA LUBENGE BWALYA Ferdinand			
	1	KAPONDA	KAPONDA LUBENGE BWALYA Ferdinand	
	2	DILANDA	MASHAMBALA MWAPE Jean	

	3	INAKILUBA	LUKANGA MUSHIKA Arnold	Conflit de succession
CHEFFERIE KASONGO	Chef de Chefferie KASONGO : KASONGO KIEMBO KOLONGANYA Jean-Marie			
	4	KASONGO	KASONGO KIEMBO KOLONGANYA Jean-Marie	
	5	KIBUYE	KIBUYE MWENGWE Jean	Groupement nouvellement crée
CHEFFERIE KINAMA	Chef de Chefferie KINAMA : KABUNGO KILAMBE Patrice			
	6	KINAMA	KABUNGO KILAMBE Patrice	
	7	KIWELE	SEBASTIEN KAZEBA	
	8	YOMBWE	MWEWA CHUNGULO Paul	
	Chef de Chefferie SHINDAIKA : KASONGO MABOTE Placide			

CHEFFERIE SHINDAIKA	9	SHINDAIKA	KASONGO MABOTE Placide	
	10	BOMBWE	BOMBWE KIMBALA Gaston	Groupe nouvellement crée
	11	KIKWESA	KIKWESA KAPUTULA Sébastien	Groupe nouvellement crée
	12	MUKEMBE	MUKEMBE KASHISHI Valentin	Groupe nouvellement crée

Source : Division Provinciale des Affaires Coutumières

Tableau 28 : Liste de secteurs/chefferies et groupements dans le territoire de Mitwaba

SECTEUR/CHEFFERIE	N°	GROUPEMENT	CHEF REGNANT	OBSERVATION
SECTEUR DE BALOMOTWA	1	KALONGA	MUNKU FUNKWASENGO Michel	
	2	MUFUNGA	KAMWANYA MUFUNGA Apollinaire	
	3	MUKANA	MULUMBWA SEYA Gustave	

	4	MUOMBE	KIBWALWE MWANDWA Valère	
	5	MUSABILA	MUSABILA KIKUNDA LWEMBE	
	6	KALERA	MUSEBA KAPAPA Denis	
	7	KAMFWA	MUSEBA KIBIKA Papy	
SECTEUR DE BANWENSHI	8	KITOBO	MAZABULA WA ILUNGA François	
	9	TOMOMBO	ILUNGA KINAMPATA Odilon	
	10	SAMBWE	ILUNGA LWALABA KAKAMWA Padirac	
CHEFFERIE DE KIONA NGOY	Chef de Chefferie KYONA-NGOY : KABEMBA KISELE Gaspard			
	11	KABANDA	KAOMBE KAMUTOBO Parisien	

	12	KATOLO	ILUNGA MWELWA Antoine	
	13	KINTYA	KAYUMBA MUJINGA Mike	
	14	MWEMA	FUMBA NGANDO NSALELA	

Source : Division Provinciale des Affaires Coutumières

Tableau 29 : Liste de secteurs/chefferies et groupements dans le territoire de Mpweto

SECTEUR/CHEFFERIE	N°	GROUPEMENT	CHEF REGNANT	OBSERVATION
CHEFFERIE KYONA NZINI	Chef de Chefferie KYONA NZINI : MUKALAYI			
	MUSUMBA Odilon			
	1	KYONA NZINI	MUKALAYI MUSUMBA Odilon	
	2	KASONGO MWANA	MBAYO WA MUTAMPUKA	Conflit de succession
SECTEUR MOERO	3	KILOMBA	KAWANGA MULIMUNA Jean	
	4	KYAKA	KASEYA MULUNDA Alexandre	

	5	MUKUPA	KATONKOLA MWAPE Norbert	
	6	MULIMBA	MBUYU MWAPE Charlotte	
	7	NKUBA BUKONGOLO	KALENGA KAMWANYA Joseph	
	8	SONGA	MASHIMANGO MBUYU Etienne	
CHEFFERIE MWENGE	Chef de Chefferie MWENGE : KISIMBA MULAE Ambroise			
	9	MWENGE	KISIMBA MULAE Ambroise	
	10	KASONGO KAMULUMBI	MWAMBA NGANZA Stéphane	Chef en fuite pour collaboration avec les forces négatives
CHEFFERIE M'PWETO	Chef de Chefferie M'PWETO : BOBO NGOY François			
	11	KASAMA	KYAKOTA BILONGO Jean- Pierre	
	12	KAPULO	MPUNDU KIBWE Théodore	
	13	KIZABI	KISIMBA MUKALAY Célestin	

	14	M'PWETO	BOBO NGOY François	
	15	NZUIBA	KIMPINDE TOTOLO Jean Joseph	

Source : Division Provinciale des Affaires Coutumières

Tableau 30 : Liste de secteurs/chefferies et groupements dans le territoire de Sakania

SECTEUR/CHEFFERIE	N°	GROUPEMENTS	CHEF REGNANT	OBSERVATI ON
SECTEUR DE BALALA	1	MOPALA	- MUSONDA MWAPE Joseph - MAKOLEKA KISENGA	Conflit de succession
	2	MUFUMBI	MUSONDA CHALWE SHADRACK	
	3	NGOSA KAPENDA	KUNDA MITWA Pius	
	4	SHINKAOLA	KABAMBA SOSALA Albert	
	5	FUNDAMINA	Décédé	Vacance
	6	KATALA	Décédé	Vacance

SECTEUR DES BALAMBA	7	KIPILINGU	LOBINA CHISENGA MEFUIS	
	8	KOMBO	KABUNDA SOKONI Vincent	
	9	NKUMBWA	KIMBALA BWALE Pierre	
	10	SELENGE	KISHIBA MANKULUTU PELESHI	
	11	SAIDI	MWITWA KISHIBA Isaac	Revendication de réhabilitation
SECTEUR DE BAUSHI	12	KAIMBI	MWEWA BUPE Alexis	
	13	KIMESE	Décédé	Vacance
	81 4	MWENDA	KILUMBA MAVUTO Joseph	

Source : Division Provinciale des Affaires Coutumières

Toutes ses entités coutumières rencontrent comme problèmes majeurs : l'ingérence politique qui déstabilise l'organisation coutumière, crée et alimente les conflits coutumiers et inter-claniques, favorise l'insécurité et le non-respect des Us et coutumes locaux, provoquant ainsi l'enclavement des entités coutumières et la politisation du secteur des affaires coutumières.

Analyse diagnostique

Forces :

(i) Existence des commissions consultatives des règlements des conflits coutumiers ; (ii) Existence d'une main d'œuvre importante et des ressources naturelles abondantes et alimentent les centres urbains en produits vivriers ; (iii) Réduction des conflits coutumiers ; (iv) Réduction

de l'exode rural et la saturation des agglomérations urbaines ; (v) Gestion de la documentation, la bibliothèque, la filmothèque et conservation des archives.

Faiblesses :

(i) Non maîtrise de la procédure des autorités compétentes lors de succession au trône et en cas de résolution des conflits coutumiers ; (ii) Manque de bâtiments administratifs, de moyens financiers, de moyens de locomotion.

Opportunités :

(i) Existence des textes légaux ; (ii) Réduction des disparités de développement entre les Villages et les centres urbains ; (iii) Amélioration de la capacité fiscale et de la productivité agricole des entités locales.

Menace :

(i) Fragilisation des entités coutumières et création des conflits coutumiers par les enjeux politiques et socio-économiques conjoncturels menaçant ainsi la sécurité publique et empêchant les communautés à aspirer à leur bien-être.

2.2.3 Gouvernance Administrative et Judiciaire

2.2.3.1 Fonction publique

État des lieux

La Province a deux types de fonctions publiques : la Fonction Publique Nationale et la Fonction Publique Provinciale.

- **La Fonction Publique Nationale** comprend les divisions provinciales déconcentrées et leurs antennes dont les agents sont régis par le statut de l'agent public de l'État. Ces divisions sont placées sous la tutelle des ministères du pouvoir central et reçoivent les directives des secrétaires généraux de leurs ministères respectifs.

En Province, elles sont mises à la disposition du Gouverneur de Province.

La fonction publique nationale gère deux catégories d'agents : les actifs qui sont en fonction et les passifs qui ont été retraités ou invalidés.

Actuellement, 9.135 Agents sont recensés (cartes biométriques) et le processus est en cours.

- **La Fonction Publique Provinciale** a été créée conformément à l'Arrête Provincial n° 2022/0096/HAUT-KATANGA du 04 octobre 2022 modifiant et complétant les Arrêtés Provinciaux n°2012/0017/Katanga du 21 février 2012 et celui n° 2018/113/HAUT-KATANGA du 10 octobre 2018 portant création, organisation et fonctionnement d'un service public provincial.

À ce jour, la fonction publique provinciale attend affecter ses agents dans les Entités Territoriales Décentralisées. Seuls les agents des services de mobilisation des recettes,

de contrôle, d'antifraude et de péage sont affectés à différents postes clefs repartis dans la province. Il faut remarquer que la majorité d'agents est concentrée à Lubumbashi, chef-lieu de la Province.

Analyse diagnostique

Forces :

(i) Existence des textes légaux et réglementaires constitués notamment de : Édits, Règlements d'Administration, arrêtés, Statuts, etc. ; (ii) Existence d'un personnel qualifié et formé ; (iii) Existence des structures d'appui à la formation des agents de la fonction publique (CERECFA UNILU et Centre d'Excellence SALAMA) ; (iv) Existence des infrastructures.

Faiblesses :

(i) Insuffisance des locaux ; (ii) Irrégularité des frais de fonctionnement ; (iii) Manque de charroi automobile ; (iv) Pléthore du Personnel ; (v) Vieillesse des agents dans la fonction publique nationale ; (vi) Non informatisation de la gestion du personnel et des services ; (vii) Absence de syndicats dans la fonction publique provinciale ; (viii) Absence d'un système anti-incendie ; (ix) Absence d'un programme d'intégration de nouvelles unités dans la fonction publique provinciales.

Opportunités :

(i) Existence des Partenaires Techniques et Financiers ; (ii) Existence de l'École Nationale d'Administration (ENA) et de la Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation (CTAD) ; (iii) Échange d'expériences entre l'Administration Publique Provinciale et les autres Administrations sœurs.

Menaces :

(i) Ingérence de la politique dans l'administration Publique ; (ii) Trafic d'influence.

2.2.3.2 Justice

Etat de Lieux

Les instances judiciaires établies dans la plupart des Entités Territoriales que compte la Province du Haut-Katanga sont conformes à l'organisation du pouvoir judiciaire comme partout ailleurs dans la République.

Il convient de souligner que deux branches de justice fonctionnent au niveau de la Province : La justice civile comportant une Cour d'Appel et un parquet général à Lubumbashi, trois tribunaux de grande instance (Lubumbashi, Likasi et Kipushi), Sept tribunaux de paix (Lubumbashi dans la commune de Kampemba, Ruashi, Kamalondo, Kenya, Kipushi dans la cité de Kipushi, Likasi et à Kasumbalesa), un tribunal de commerce, un tribunal du Travail, un tribunal pour enfants et un barreau près la Cour d'Appel du Haut-Katanga à Lubumbashi.

Parlant de la justice militaire, la Province a trois tribunaux Militaires de Garnison (à Lubumbashi, Likasi et Kipushi).

La bonne marche de l'administration judiciaire dans la Province est perturbée par les facteurs d'ordre politique, financier, matériel et humain.

L'administration gère les établissements pénitentiaires et la Province compte 12 prisons : une prison centrale de KASAPA à Lubumbashi, un camp de détention BULUO à Likasi, deux prisons urbaines (Boma à Likasi et Kasumbalesa), six prisons dont une dans chaque territoire ainsi que deux prisons annexes (à Kilwa et Mokambo).

Par ailleurs, la Province enregistre plusieurs cas de violation des droits humains dont les auteurs se comptent parmi les hommes en uniforme et les autres préposés de l'Etat.

Les Droits humains sont des garanties juridiques, universelles, naturelles, inhérentes, inaliénables, indissociables, interdépendantes qui protègent les individus et les communautés contre tout acte portant atteinte aux libertés fondamentales et à la dignité.

Certaines dispositions de ces Droits ne sont ni respectées, ni protégées, ni réalisées par les Débiteurs d'Obligations spécialement en ce qui concerne : les inégalités, les discriminations liées au genre et à l'origine ethnique ; l'exclusion et la marginalisation des personnes vulnérables (enfants, jeunes, femmes, personnes avec handicap, ...) ; la Justice à double vitesse avec des arrestations arbitraires et des détentions illégales ; les bandes des délinquants se réclamant des militants de certaines formations politiques qui se livrent au pillage, menace, extorsion, traitements dégradants, perception illégale des taxes, érection des barrières pour rançonner la population ; les atteintes à la vie, à l'intégrité physique, à la propriété attribuée aux hommes en armes surtout dans les sites miniers.

Analyse diagnostique

Forces :

(i) Existence des infrastructures ; (ii) Construction d'un bâtiment devant abriter les tribunaux de commerce et de travail ; (iii) Gestion des ASBL ayant des représentations dans les villes, communes et territoires ; (iv) Présence des ressources financières provenant de la fiscalité sectorielle ; (v) Existence d'un comité de suivi des violations des droits humains commises par les hommes en uniforme ; (vi) Existence des points focaux de droits humains dans d'autres institutions de la Province ; (vii) Existence des réseaux de protection des droits humains.

Faiblesses :

(i) Les cours et tribunaux ne couvrant pas toute la province ; (ii) Insuffisance de bureaux ; (iii) Confinement suite au surpeuplement des détenus dans les maisons carcérales ; (iv) Non mécanisation de la majeure partie du personnel ; (v) Manque de moyen de transport pour le personnel et les détenus ainsi que l'ambulance pour les malades ; (vi) Manque d'outils

d'apprentissage dans les prisons ; (vii) Manque de formation du personnel pénitentiaire ; (viii) Absence de bâtiment et d'équipement de bureau ; (ix) Faible collaboration avec les autorités politico-administratives.

Opportunités :

(i) Existence des textes légaux et réglementaires ; (ii) Existence de la faculté de droit et d'autres disciplines connexes pourvoyeuses du personnel nécessaire au secteur ; (iii) présence des organisations de promotion et de protection des droits humains ; (iv) Recrutement, formation et installation de nouveaux magistrats ; (v) Prise en charge par le Gouvernement central du ravitaillement en produits de première nécessité ainsi que les soins médicaux des prisonniers ; (vi) Existence des Partenaires techniques et financiers.

Menaces :

(i) Vieillesse des bâtiments carcéraux ; (ii) Dénier de justice, clientélisme, corruption, impunité et interférence politique qui compromet la séparation des trois pouvoirs ; (iii) Trafic d'influence et obstruction dans la justice ; (iv) Prolifération des structures des droits humains qui étouffent les activités de l'administration provinciale du secteur.

2.2.4 Gouvernance Économique et Financière

2.2.4.1 Planification et Coordination

Etat des lieux

Le secteur de la planification et de la coordination est l'un des moteurs du développement d'un Pays. En effet, la gestion et la promotion du développement socio-économique d'une entité, d'une structure (étatique, privé, etc.) passe par l'élaboration des outils de planification.

En province ce secteur de planification comprend différentes structures telles que, le Ministère Provincial du Plan, la Division Provinciale du Plan, la Direction Provinciale de l'Institut Nationale de la Statistique, la Cellule Provinciale de l'amélioration du Climat des Affaires et de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI).

Les outils de planification élaborés en province sont : le Plan de développement Provincial, le Plan d'action Prioritaire, le Plan d'Investissement Prioritaire, le Plan de Développement Local, le Plan d'Investissement Annuel et le Budget d'Investissement.

La Planification dans le Haut – Katanga s'articule aujourd'hui autour de la mise en place d'une stratégie quinquennale dénommée Plan de Développement Provincial (PDP 2026 – 2030). Il assure également le suivi des programmes locaux et l'intégration d'outils sectoriels tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, etc. Des efforts significatifs existent dans la planification participative, la coordination avec les partenaires et l'organisation administrative des marchés publics.

Il existe une interface entre les opérateurs économiques et le gouvernement Congolais pour un écosystème entrepreneurial favorable au développement.

Tableau 31 : Etat de lieux de la mise en oeuvre des PDL des ETD du Haut-Katanga

ETD	TERRITOIRES/VILLES	OUTILS DE PLANIFI- CATION	FONCTION NALITE	CLD CLD OPERATION- NEL	LES ETD BENEFICIAIRES I LA REDEVANCE MINIERE	DOCUMENT ADMINISTRATIF
LIKASI	PROVINCE DU HAUT- KATANGA	PDL+PIA	FONCT	-	OUI	OUI
LUBUMBASHI		PDL+PIA	FONCT	-	OUI	OUI
KASUMBALESA		PDL+PIA	FONCT	-	OUI	OUI
KIKULA	VILLE DE LIKASI	PDL+PIA	FONCT	-	NON	OUI
LIKASI		PDL+PIA	FONCT	-	OUI	OUI
PANDA		PDL	FONCT	-	OUI	OUI
SHITURU		PDL+PIA	FONCT	-	OUI	OUI
ANNEXE	VILLE DE LUBUMBASHI	PDL+PAI	FONCT	OUI	OUI	OUI
LUBUMBASHI		PDL+PIA	FONCT	-	NON	OUI
KAMALONDO			FONCT	-	NON	OUI
KATUBA			FONCT	-	NON	OUI
KAMPEMBA		PDL+PIA	FONCT	-	OUI	OUI
KENYA			FONCT	-	NON	OUI
RUASHI		PDL+PIA	FONCT	-	OUI	OUI
LWINA	VILLE DE KASUMBALESA		NON FONCT	-	NON	NON
MUSUMARI			NON FONCT	-	NON	NON
MUSOSHI			NON FONCT	-	NON	NON

KASENGA	CHEFS-LIEUX DE TERRITOIRES		FONCT		NON	OUI
KAMBOVE			FONCT		NON	OUI
KIPUSHI			FONCT		NON	OUI
MITWABA			FONCT		NON	OUI
PWETO			FONCT		NON	OUI
MOKAMBO			FONCT		NON	NON
SAKANIA			FONCT		NON	NON
BAKUNDA	TERRITOIRE DE KASENGA	PDL+PIA	FONCT		NON	OUI
KAFIRA			FONCT		NON	OUI
KISAMAMBA			FONCT		NON	OUI
LUAPULA			FONCT		NON	OUI
LUFIRA	TERRITOIRE DE KAMBOVE	PDL, PIA	FONCT	OUI	OUI	OUI
SOURCE DU FLEUVE		PDL, PIA	FONCT		OUI	OUI
SHINDAIKA	TERRITOIRE DE KIPUSHI	PDL, PIA, B	FONCT		OUI	OUI
BANWESHI	TERRITOIRE DE MITWABA		FONCT		NON	OUI
BALOMOTWA			FONCT		NON	OUI
MOERO	TERRITOIRE DE PWETO		FONCT		NON	OUI
BALAMBA	TERRITOIRE DE	PDL, PIA	FONCT	OUI	OUI	OUI
BALALA			FONCT		NON	OUI

BAUSHI	SAKANIA		FONCT		NON	OUI
BASANGA	TERRITOIRE DE KAMBOVE	PDL, PIA, BI	FONCT	OUI	OUI	OUI
KAPONDA	TERRITOIRE DE KIPUSHI	PDL, PIA, BI	FONCT	OUI	OUI	OUI
KINAMA					NON	OUI
KASONGO			FONCT		NON	OUI
KYONA NGOY	TERRITOIRE DE MITWABA				NON	OUI
M'PWETO	TERRITOIRE DE PWETO		FONCT		NON	OUI
KYONA N'ZINI			FONCT		NON	OUI
MWENGE			FONCT		NON	OUI
45						

Source : Division Provinciale du Plan

Sur les 42 ETD fonctionnelles, seules 18 ETD ont leur PDL contre 24 ETD qui n'en ont pas. Cette situation se justifie par le fait que les autres ETD sont dépourvues des moyens pouvant leurs permettre d'en élaborer.

Analyse diagnostique

Forces :

(i) Implication des structures de planification dans le processus d'élaboration du budget de la province notamment dans son volet investissement ; (ii) Accompagnement des sectoriels et des ETD dans l'élaboration des outils de planification ; (iii) Présence du Bureau d'Etude et Planification dans les différents secteurs ; (iv) Existence des statistiques sectorielles collectées, des enquêtes régionales et locales ; (v) Présence d'une expertise locale en matière statistique ; (vi) Existence d'un cadre institutionnel de suivi de la mise en exécution des réformes ; (vii) Orientation des investisseurs pour l'obtention de crédit ; Simplification de la procédure (réduction de délai et du coût) cas du GUCE- DGDA ; (viii) Existence de plusieurs réformes du climat des affaires ; (ix) Représentativité de l'ANAPI dans l'écosystème entrepreneurial en Province.

Faiblesses :

(i) Non-respect de l'application des textes légaux et réglementaires en matière de planification et de coordination ; (ii) Non intégration des services du Plan dans le suivi et évaluation des budgets d'investissements à tous les niveaux de la Province ; (iii) Inexistence des outils de planification et budgétisation à savoir le cadrage macroéconomique et le cadre des dépenses à moyen terme ; (iv) Élasticité du délai d'exécution des projets d'investissement ; (v) Léthargie du comité provincial de coordination du processus de développement (CP-CPD) ; (vi) Faible fiabilité des données statistiques produites dans plusieurs domaines ; (vii) Réalisation spontanée des projets non planifiés ; (viii) Faible réalisation des enquêtes couvrant tous les domaines et désagrégées aux plus petites entités ; (ix) Insuffisance des Agents qualifiés (INS) ; (x) Insuffisance d'équipement informatique ; (xi) Insuffisance de matériels roulants ; (xii) Faible accompagnement du Gouvernement Provincial dans la collecte des données statistiques ; (xiii) Insuffisance de suivi-évaluation de la mise en œuvre des projets, avant, pendant, à la fin et à la clôture de l'exécution ; (xiv) Absence d'appui financier pour l'élaboration des outils de planification dans les ETD non impactées par l'exploitation minière ; (xv) Faible coordination du Système National Statistique ; (xvi) Faible synergie entre le Gouvernement Provincial et l'ANAPI ; (xvi) Non recours à l'ANAPI par la Province pour la matérialisation des Projets d'investissements en tant que Guichet unique en matière d'investissement et de Promotion du Climat des Affaires ; (xvii) Faible vulgarisation des réformes économiques édictées par le gouvernement central suite à l'insuffisance de moyens ; (xviii) Non-exécution de la loi relative au régime commercial simplifié (RECOS) ; (xix) Tracasserie au piétonnier du poste frontalier de Kasumbalesa par les Agents de Cross Border

Traders Association (CBTA) et de Corporation des Petits Transporteurs Transfrontaliers de Kasumbalesa (CPTTK).

Opportunités :

(i) Existence d'un Guide méthodologique de la planification provinciale et locale ; (ii) Existence du Plan National Stratégique de Développement ; (iii) Existence de la loi relative aux finances publiques axée sur les budgets programmes dont le soubassement est la méthode de gestion axée sur les résultats et le cadre de dépense en moyen terme (CDMT) ; (iv) Existence de la loi 004/2001 du 20 Juillet relative aux ASBL et aux Etablissements d'utilité publique (ONG) ; (v) Appui des partenaires Techniques et Financiers dans le renforcement des capacités en matière de planification et autres activités avec les sectoriels et les ETD ; (vi) Existence des structures de recherche scientifique susceptible d'aboutir à des projets rentables pour la province ; (vii) Existence des SENAREC et CERECAF ; (viii) Existence du Système National Statistique ; (ix) Existence du Décret – loi Statistique ; (x) Processus d'élaboration de la loi Statistique ; (xi) Expertise nationale et internationale en matière statistique ; (xii) Existence des structures d'enseignement supérieur et universitaire ; (xiii) Existence des statistiques collectées et des enquêtes nationales.

Menaces :

(i) Faible déploiement des agents de plan dans les ETD et structures locales ; (ii) Faible alignement des PTF aux normes de planification dans la mise en œuvre de leurs activités ; (iii) Manque de la loi Statistique ; (iv) Non application du Décret – loi Statistique ; (v) Manque de culture Statistique ; (vi) Manque du recensement scientifique national de la population et de l'habitat ; (vii) Manque des OPJ en matière statistique ;

2.2.4.2 Budget

Etat des lieux

Le Budget de la Province se base sur les orientations générales de la politique budgétaire et des mesures d'encadrement qui en découlent, telle que déclinée dans la Lettre d'Orientation du Premier Ministre, en phase avec la vision du Président de la République, Chef de l'Etat. Cette vision est axée sur les engagements majeurs reflétés dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG), pour la mandature 2024-2028.

S'agissant du budget de la province, il est une expression chiffrée du Programme d'Action du Gouvernement Provincial sur une année qui, lui-même est en harmonie avec le PAG.

Le projet du Budget élaboré par l'exécutif provincial est soumis à l'Assemblée Provinciale pour examen et adoption.

Les ressources de la Province proviennent de(s), du :

- La part des recettes à caractère national (40%) ;
- Impôts et taxes d'intérêt commun ;
- Impôts et taxes spécifiques à la Province ;
- Fonds de péréquation (Caisse Nationale de Péréquation) ;
- Recettes exceptionnelles ;
- Recettes extérieures.

Les charges de la Province sont constituées de(s) :

- La dette publique en capital ;
- Frais financiers ;
- Dépenses de personnel ;
- Biens et matériels ;
- Dépenses de prestation ;
- Transferts et interventions ;
- Équipements ;
- Construction, réhabilitation, ...

Analyse diagnostique

Forces :

(i) Existence des textes légaux et réglementaires ; (ii) Existence des Edits budgétaires, du Plan d'Engagement Budgétaire (PEB) et des Etats de Suivi Budgétaire (ESB) ; (iii) Existence des structures provinciales (Ministère Provincial, Directions Provinciales, Division Provinciale) ; (iv) Organisation de la Commission Budgétaire Provinciale.

Faiblesses :

(i) Absence du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ; (ii) Insuffisance des moyens de déplacement ; (iii) Absence de suivi de l'exécution du budget (volet recettes) ; (iv) Absence de la Chaîne de la Dépense Publique (CDP) informatisée ; (v) Insuffisance d'équipements ; (vi) Absence d'un local d'archivage ; (v) Retards fréquents dans la transmission des données statistiques des recettes du trésor public par certaines régies financières à la Division Provinciale du Budget ; (vi) Absence des bureaux administratifs appropriés et équipés dans d'autres services du budget de l'intérieur de la Province ; (vii) Insuffisance de bureaux ; (viii) Insuffisance de formations des animateurs du système provincial de passation des Marchés Publics ; (ix) Absence dans certaines ETD des cellules de gestion des projets et des Marchés publics ; (x) Absence de la gestion numérique des Marchés Publics et des Partenariats Public-Privés (PPP) ; (xi) Absence d'un édit actualisé qui régleme les marchés publics Provinciaux et locaux.

Opportunités :

(i) Existences des textes légaux et réglementaires ; (ii) Appui des Partenaires Techniques et Financiers ; (iii) Réformes nationales en Finances publiques ; (iv) Présence des Plans de Passation des Marchés (PPM) ; (iv) Volonté gouvernementale de renforcer la gouvernance financière.

Menaces :

(i) Proportion croissante des dépenses en urgence ; (ii) Irrégularité des rétrocessions pour toutes les entités.

2.2.4.3 Finances Publiques

Etat de lieux

La Province, à travers son Gouvernement, dispose d'un ministère des Finances qui gère les finances publiques de la province. Celles-ci sont constituées des ressources et des charges budgétaires. En matière de ressources, la mobilisation est assurée par les services mobilisateurs des recettes à savoir : la Direction Provinciale des Recettes du Haut-Katanga (DPRHKAT) et la Direction Provinciale des Recettes des Impôts du Haut-Katanga (DPRIHKAT) pour les recettes propres à la Province d'une part, tandis que la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) ainsi que la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD) mobilisent les recettes à caractère national d'autre part.

Les recettes mobilisées par les régies nationales sont transférées dans le compte du trésor public sur lesquelles quarante pourcents (40 %) devraient être retenues à la source par la Province conformément à la constitution.

Il convient de souligner que le secteur minier est le principal pourvoyeur des recettes de la Province.

Quant aux charges, elles sont exécutées à travers la chaîne de la dépense conformément à la réglementation en vigueur qui, du reste est encore manuelle.

Tableau 32 : Synthèse des recettes et exécution des dépenses de l'exercice 2022 en Francs Congolais

RUBRIQUES	PRÉVISIONS (FC)	RÉALISATIONS (FC)
I. RECETTES	1 002 750 038 440,00	650 110 424 119,84
I.1 Recettes internes	918 991 246 398,00	620 986 091 053,69
I.1.1 Recettes courantes	849 413 505 807,00	574 380 900 517,34
I.1.1.1 Part des recettes à caractère national	413 638 906 292,00	88 454 816 248,96
I.1.1.2 Recettes propres	435 774 599 515,00	485 926 084 268,38
Recettes d'intérêt commun	229 679 827 663,00	244 629 596 621,60
Recettes spécifiques de la province	206 094 771 852,00	241 296 487 646,78
I.1.2 Recettes en capital	21 724 216 191,00	220 266 136,35
I.1.3 Recettes exceptionnelles	47 853 524 400,00	46 384 924 400,00
I.2 Recettes extérieures	83 758 792 042,00	29 124 333 066,15
TOTAL RECETTES	1 002 750 038 440,00	650 110 424 119,84
II. DEPENSES	1 002 750 038 440,00	650 209 163 367,31
II.1 Dépenses courantes	671 032 878 964,00	510 357 335 075,37
II.1.1 Dette publique en capital	13 142 793 125,00	11 758 311 334,23
II.1.2 Frais financiers	1 972 551 088,00	1 951 015 468,70
II.1.3 Dépenses de personnel	313 792 896 129,00	243 317 263 823,96
II.1.4 Biens et matériels	69 530 224 597,00	46 958 024 318,24
II.1.5 Dépenses de prestations	89 071 987 285,00	58 143 565 549,36
II.1.6 Transferts et interventions	183 522 425 940,00	148 229 150 562,88
II.2 Dépenses en capital	331 717 159 476,00	139 851 828 291,54
II.2.1 Equipements	143 890 856 814,00	45 109 279 556,34
II.2.2 Construction	187 826 302 662,00	94 742 548 335,60
TOTAL DEPENSES	1 002 750 038 440,00	650 209 163 367,31

Source : DPTO/HAUT-KATANGA

Tableau 33 : Synthèse des recettes et des dépenses de l'exercice 2023 en Francs Congolais

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS
I. RECETTES	1 418 351 393 380,00	672 345 068 835,01
I.1. RECETTES INTERNES	1 354 821 318 972,00	587 243 258 393,40
I.1.1. Recettes courantes	1 292 520 037 259,00	547 000 541 898,20
I.1.1.1 Part recettes caractère national	723 660 160 936,00	133 437 775 311,00
I.1.1.2 Recettes propres	568 859 876 323,00	413 562 766 585,20
Recettes d'intérêt commun	293 551 007 993,00	191 196 120 611,25
Recettes spécifiques province	275 298 868 330,00	221 774 894 026,15
Amendes transactionnelles	704 118 385,51	591 751 847,80
I.1.2 Recettes en capital	21 863 281 713,00	4 711 246 497,20
I.1.3 Recettes exceptionnelles	40 438 000 000,00	35 531 470 000,00
I.2 RECETTES EXTERIEURES	63 530 074 408,00	85 091 810 441,81
TOTAL RECETTES	1 418 351 393 380,00	672 345 068 835,01
RUBRIQUES	PREVISIONS	EXECUTIONS
II. DEPENSES	1 418 351 393 380,00	681 024 106 663,48
II.1 DEPENSES COURANTES	819 734 948 077,00	453 737 973 822,64
II.1.1 Dette publique en capital	26 491 211 547,00	24 233 930 051,79
II.1.2 Frais financiers	4 365 853 228,00	4 319 128 881,91
II.1.3 Dépenses de personnel	357 160 579 428,00	200 122 280 784,41
II.1.4 Biens et matériels	67 186 170 671,00	41 213 468 708,55
II.1.5 Dépenses de prestations	122 468 327 600,00	47 817 399 724,20
II.1.6 Transferts et interventions	242 062 805 605,00	136 031 767 671,78
II.2 DEPENSES EN CAPITAL	598 616 445 303,00	227 286 132 840,84
II.2.1 Equipements	218 200 854 185,00	75 732 682 108,73
II.2.2 Construction	380 415 581 118,00	151 553 450 732,11

Source : DPTO/HAUT-KATANGA

Tableau 34 : Synthèse des recettes et des dépenses de l'exercice 2024

RECETTES	PREVISIONS	REALISATIONS
BUDGET GENERAL	1 448 973 472 766,00	766 210 973 904,39
1. RECETTES INTERNES	1 419 965 240 749,00	704 480 529 979,89
1.1 Recettes courantes	1 371 004 970 921,00	690 279 029 979,89
1.1.1 Part nationale allouée à la Province	766 385 086 333,00	106 234 556 806,00
1.1.2 Impôts et taxes d'intérêt commun	311 540 948 273,00	263 679 989 445,89
1.1.3 Impôts et taxes spécifiques à la Province	293 078 936 315,00	320 364 483 728,00
1.2 Recettes en capital de la Province	20 932 269 828,00	0,00
1.3 Recettes exceptionnelles	28 028 000 000,00	14 201 500 000,00
2. RECETTES EXTERIEURES	29 008 232 017,00	61 730 443 924,50
TOTAL GENERAL RECETTES	1 448 973 472 766,00	766 210 973 904,39
DEPENSES	PREVISIONS	EXECUTIONS
BUDGET GENERAL (DEPENSES)	1 448 973 472 766,00	767 454 881 905,55
1. DEPENSES COURANTES	812 820 775 519,00	563 527 469 038,72
1.1 Dette publique en capital	42 947 863 386,00	41 797 695 752,12
1.2 Frais financiers	6 047 061 188,00	4 921 540 116,35
1.3 Dépenses de personnel	316 104 926 439,00	257 784 576 355,50
1.4 Biens et matériels	80 621 213 820,00	32 176 832 369,93
1.5 Dépenses de prestations	110 926 769 820,00	53 987 823 909,73
1.6 Transferts et interventions	256 172 940 866,00	172 859 000 535,09
2. DEPENSES EN CAPITAL	636 152 697 247,00	203 927 412 866,83
2.1 Equipements	203 050 952 206,00	13 339 499 794,05
2.2 Construction, Réfection, Réhabilitation, Addition d'ouvrages et d'Edifices, Acquisition immobilière	433 101 745 041,00	190 587 913 072,78
TOTAL GENERAL DEPENSES	1 448 973 472 766,00	767 454 881 905,55

Source: DPTO/HAUT-KATANGA

Analyse Diagnostique

Forces :

(i) Existence des textes légaux et réglementaires ; (ii) Respect de la chaîne de la dépense et des recettes ; (iii) Existence d'un cadre institutionnel bien structuré (Ministère des Finances, DRHKAT, DPRIHKAT, DPTO, DFPP, CGPMP 3) ; (iv) Paiement régulier du salaire du personnel tant politique qu'administratif de la Province ; (v) Existence du plan de trésorerie ; (vi) Existence d'une cartographie dynamique des assujettis en vue de maîtriser l'assiette fiscale ; (vii) Extension des Villes de la Province contribuant à l'accroissement de l'assiette

fiscale ; (viii) Création des quartiers fiscaux ; (ix) Bancarisation de la paie des Agents et fonctionnaires de la Province ; (x) Redevabilité de la Province à travers la reddition des comptes ; (xi) Politique de proximité avec les contribuables permettant une couverture administrative relativement étendue (Existence des bureaux dans les villes, territoires, communes, quartiers, etc.) ; (xiii) Existence de stratégies de maximisation des recettes provinciales (multiplication des séances de sensibilisation auprès des contribuables, des services d'assiette, recouvrement forcé, etc.).

Faiblesses :

(i) Manque de digitalisation de la chaîne des recettes ;(ii) Insuffisance de vulgarisation et sensibilisation sur les lois fiscales ; (iii) Lenteur dans la régularisation des dossiers payés en mode d'urgence ; (iv) Manque d'outils numériques performants (logiciels, ...) et Insuffisance de kit informatique ; (v) Informatisation de la chaîne de la recette en cours ; (vi) Manque de local d'archivage ; (vii) Absence de systématisation de contrôle à travers la mise en application du Plan d'action et du Chronogramme ; (viii) Manque de culture fiscal dans le chef des assujettis ; (ix) Non assermentation des OPJ et des huissiers fiscaux ; (x) Interférence du Pouvoir Central dans la mobilisation des recettes de compétence de la Province spécifiquement dans les Secteurs décentralisés (Santé, Education, etc.) ; (xi) Absence de la mise à disposition des imprimés de valeur dans le secteur des affaires foncières pour les concessions perpétuelles ; (xii) Difficulté d'identification des certains contribuables ; (xiii) Absence de bâtiment propre à la DPRIHKAT ; (xiv) Faible collaboration entre les services d'assiette et les régies financières provinciales ; (xv) Insuffisance du renforcement des capacités des Agents et Cadres de la DPRIHKAT.

Opportunités :

(i) Existence des textes légaux et réglementaires ; (ii) Existence des banques commerciales dans la Province ; (iii) Digitalisation des Finances Publiques (e-gouvernance) ; (iv) Partenariats avec des institutions de formation en Gestion Publique ; (v) Existence des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ; (vi) Opportunité d'introduire : le télépaiement ; la facturation électronique ; l'interfaçage avec les banques ; (vii) Existence d'un potentiel conséquent dans le secteur des affaires foncières et ce, en vue de booster la mobilisation des recettes ; (viii) Position géographique de la Province favorisant la DPRIHKAT à mieux encadrer les recettes du secteur minier et transfrontalière.

Menaces :

- (i) Interférences récurrentes du Pouvoir central sur certains actes relevant de la compétence exclusive de la province (Transport ou transfert des minerais, l'ouverture des pharmacies, ...) ;
- (ii) Suspension de perception de certains actes générateurs par des simples lettres ou circulaires des Ministres Nationaux au mépris du principe de distinction des finances du Pouvoir Central et celles des Provinces (cas du secteur des mines) ;
- (iii) Ambivalence de l'économie informelle ;
- (iv) Pressions politiques sur les décisions d'ordonnancement ;
- (v) Résistance au contrôle de certaines structures de la Province ;
- (v) Dépendance excessive des recettes au secteur minier ;
- (vi) Instabilité du cadre macroéconomique (taux de change).

2.3 SECTEUR PRODUCTIF

2.3.1 Agriculture, Pêches et Elevages

2.3.1.1 Agriculture

Etat de lieux

Le Haut-Katanga, l'une des Provinces de la RDC, connu pour ses richesses minières, dispose également de plusieurs hectares de terres arables et de pâturage pour l'agriculture et l'élevage. Il bénéficie d'un environnement éco-climatique favorable.



En dépit de cet immense potentiel et du dynamisme de sa population, le Haut-Katanga ne produit pas suffisamment pour couvrir ses besoins en denrées alimentaires ; il recourt aux importations massives qui absorbent une grande part de ses revenus.

La production des exploitants agricoles ne permet pas d'améliorer leurs conditions de vie, ce qui les pousse à migrer vers d'autres secteurs à l'instar de l'artisanat minier pour assurer leur bien-être.

Tableau 35 : Production des produits vivriers en 2025

N°	Spéculation		Kasenga	Ville Kasumbalesa	Pweto	Kipushi	Sakania	Mitwaba	Total_famillial	Total_ind
1	Maïs	Plant	28 159	8792	138876	38.295	27773	67232	270832	1456
2		Sup (ha)	15 176, 8	1021		14.183,3	28043	47971	77035	2284
3		Prod gén (T)	105529 ,99	3516,8	60011	35.050	39362,48	28852	131742,28	4738,4
4		Rend(T/ha)	34,11	3	0,76	2,2	1,36	0?5	8,286	
5		Prod com (T)	3241560,2		20711	14923,8	28947	28852	3334994	2896
6	Manioc	Plant	105776	3289	141 269	25.009	21370	57960	329664	
7		Sup (ha)	11285,86	306		3356	23866	7015	45828,86	
8		Prod gén (T)	2426450,3	730,88	625799	65294		37127	3155401,18	
9		Rend (T/ha)	21,5	4,5	8,2	14		13	12,24	
10		Prod com (T)	152275 ,96		11297	27.039			11297	

11	Arachide	Plant	14182	3393	70822	8.687	13970	25075	127442	
12		Sup (ha)	8183	389		3.012	6872	6378	21822	
13		Prod gén (T)	33550, 3	19,56	14737	2.989	28561,5	8355	51673,06	
14		Rend (T/ha)	4,1	0,12	0,84	0,98	7,2	1,3	2,423333333	
15		Prod com (T)	2697,176		7338	1.530	19359	5014	34408,176	
16	Haricot	Plant	17830	2130	91919	17.220	11076	24203	147158	1734
17		Sup (ha)	3090,4 8	183,5		1.132,62	4834	5152	10169,5	719
18		Prod gén (T)	6888,855	346,815	21437	1871,05	3519	2977	37039,72	646
19		Rend (T/ha)	10,5	1,89	0,82	1,2	3,5	0,6	3,085	
20		Prod com (T)	2108,395		10850	900	1610,15	3100	18568,545	
21	Riz paddy	Plant	76920		44696			2042	123658	33
22		Sup (ha)	83569,296					582	84151,296	36

23		Prod gén (T)	94911,257		6944			3052	104907,257	50
24		Rend (T/ha)	22,59		1,8			5,2	9,863333333	
25		Prod com (T)			1309			2002	3311	
26	Patate douce	Plant	18256	2505	41229	13915	12602	601	89108	
27		Sup (ha)	20852	275,2		1800,2	3303	145	26375,4	
28		Prod gén (T)	182898	1045,76	26016	17215	22790,7	872	250837,46	
29		Rend (T/ha)	8,7721	3,8	10,8	9	6,9	6	7,54535	
30		Prod com (T)			5564	8677	95124	700	110065	

Source : Inspection provinciale de l'agriculture

Analyse Diagnostique

Forces :

(i) Existence de structures étatiques (Ministère Provincial, Division Provinciale et autres services techniques) ; (ii) Existence des associations et coopératives des agriculteurs ; (iii) Subventions du secteur par la Province à travers les villages agricoles ; (iv) Enormes potentialités agricoles favorable à plusieurs cultures ; (v) Hydrographie favorable à l'activité agricole (Luapula, Luvua et Lufira).

Faiblesses :

(i) Insuffisance de la production agricole qui ne couvre pas les besoins de la population ; (ii) Faible mécanisation de l'agriculture ; (iii) Absence de moyen de mobilité des techniciens ; (iv) Insuffisance d'encadrement et d'accompagnement des ménages par les techniciens agronomes ; (vi) Manque de crédit agricole ; (vii) Démotivation du personnel des services publics d'encadrement ; (viii) Sous exploitation des unités de transformation ; (ix) Insuffisance des filières intégrant la chaîne de valeur commerciale des produits agricoles ; (x) Détérioration avancée des voies des dessertes agricoles ; (xi) Insuffisance de la main d'œuvre agricole.

Opportunités :

(i) Réseaux routier et ferroviaire constituant la voie d'entrée et de sortie vers l'Afrique Australe ; (ii) Existence des textes règlementaires (code Agricole).

Menaces :

(i) Changement climatique avec une pluviométrie tardive et irrégulière ; (ii) Conflits armés affectant négativement la production agricole ; (iii) Entrée illicite des produits importés ; (iv) Explosion démographique en inadéquation avec la production.

2.3.1.2 Pêche et élevage

Etat de lieux

La Province du Haut-Katanga dispose d'une hydrographie riche constituée des lacs (Mwero, Bangwelo et Tshangalele), des rivières (Lwapula, Lufira...) ainsi que la source du fleuve Congo (à Kilela balanda) qui regorgent un potentiel halieutique avec plusieurs espèces.



En vue de permettre la multiplication d'espèces halieutiques, le Gouvernement Provincial interdit, par un arrêté, la pêche sur une période allant du 4 Décembre de chaque année jusqu'à la fin du mois de Février de l'année suivante sur tous les cours d'eau de la province.

En ce qui concerne l'élevage, le Haut-Katanga dispose des vastes pâturages riches en graminées propices à l'élevage tant du gros que du petit bétail, à savoir : *l'élevage des bovins, Ovins, caprins, porcins ainsi que d'autres animaux de basse-cour*.

En outre, il est constaté de nos jours, en Province, que beaucoup de fermiers et autres opérateurs s'adonnent à la construction d'étangs piscicoles dans le cadre commercial.

Malgré les potentialités halieutiques que possèdent la Province et les efforts fournis par le Gouvernement pour régulariser la pêche, d'une part, et les investissements des privés dans la pisciculture, d'autre part, la production locale demeure insuffisante obligeant la population du Haut Katanga à recourir aux poissons importés.

Quant à l'élevage des bovins, il est pratiqué à l'intérieur de la province de façon extensive par les fermiers possédant quelques têtes. A côté de ces fermiers se fait l'élevage traditionnel dont la conduite est sans prise en charge de la santé animale, sans logement ni alimentation complémentaire et, le plus souvent, sans suivi médical. En plus, l'élevage des caprins, ovins et porcins est pratiqué pour l'épargne et la commercialisation ; alors que celui des volailles l'est pour des raisons de subsistance et dans une certaine mesure la commercialisation.

Signalons aussi que, la croissance démographique rapide dans la Province constitue un marché potentiel pour l'élevage et la pêche.

Tableau 36 : Cheptels par ville et territoire en 2024

N°	ESPECES D'ANIMAUX	KAMBOVE	KASENGA	KASUMBALESA	KIPUSHI	LIKASI	LUBUMBASHI	MITWABA	PWETO	SAKANIA	TOTAL
1	ANES	0	0	0	0	23	0	980	0	0	1003
2	AULACODES	0	0	0	0	0	0	0	0	23	23
3	BOVINS	1064	1010	520	3002	925	792	33011	298	351	40973
4	CAILLES	0	0	351	0	8004	1262	0	0	0	9617
5	CANARDS	899	13991	431	2100	6892	9998	2412	147008	2088	185819
6	CAPRINS	23192	32439	3200	1029	613	12001	38206	40999	2023	153702
7	CHATS	361	1508	909	1702	1207	4098	902	301	297	11285
8	CHEVEAUX	6	0	0	10	0	70	281	0	0	367
9	CHIENS	601	6012	1513	2351	2802	26051	813	3117	637	43897
10	COBAYES	1302	4041	251	254	425	3906	428	4699	1062	16368
11	DINDONS	0	32	397	188	299	4360	2200	77	80	7633
12	GALLINS	17003	92400	618702	4441	5308	13066	29923	739248	21008	1541099
13	LAPINS	3302	1003	585	305	5400	8954	615	4450	909	25523
14	OVINS	141	1402	204	346	239	504	37430	11047	471	51784
15	PIGEONS	106	3072	1408	200	1790	998	3002	12684	308	23568
16	PINTADES	0	1401	703	212	704	437	4179	54390	225	62251
17	PORCINS	2777	4902	366	3702	587	9998	47900	8003	371	78606

Source : Division provinciale de pêche et élevage

Analyse diagnostique

Forces :

(i) Existence de structures étatiques (Ministère de pêche et élevage et Division de pêche et élevage) dans la Province ; (ii) Existence des textes légaux et réglementaires produits en province ; (iii) Disponibilité des ressources humaines qualifiées ; (iv) Existence d'un potentiel hydrographique et des pâturages ; (v) Existence des pêcheurs et éleveurs ; (vi) Existence des Bateaux, des barges, des hors-bords, etc. ; (vii) Existence d'infrastructures d'accostage (Point de débarquement et embarquement).

Faiblesses :

(i) Insuffisance de la production pour satisfaire les besoins de la population en protéines ; (ii) Insuffisance d'équipements dans le secteur (des moteurs hors bords et barquettes, chambres froides, etc.) ; (iii) Insuffisance d'abattoirs modernes surtout dans les ETD ; (iv) Insuffisance d'encadrement et d'organisation de certains producteurs et autres opérateurs ; (v) Insuffisance des outils de travail pour mieux assurer la pêche et l'élevage ; (vi) Absence de ports au standard international ; (vii) Sous-utilisation des abattoirs publics ; (viii) Faible culture de faire vacciner les chiens et les chats ; (ix) Accès difficile à certaines entreprises privées qui opèrent dans la pisciculture ; (x) Appui limité en intrants agricoles aux fermiers, petits éleveurs et pêcheurs par le Gouvernement Provincial.

Opportunités :

(i) Existence des textes légaux et réglementaires ; (ii) Présence des Partenaires Techniques et Financiers.

Menaces :

(i) Manque de subvention dans le secteur de la pêche et élevage par le Gouvernement Central ; (ii) Insuffisance de vaccins pour prévenir certaines maladies ; (iii) Pollution des rivières et destruction de l'écosystème.

2.3.2 Mines

Etat de lieux

L'économie de la Province du Haut-Katanga bien que diversifiée, reste largement dépendante du secteur minier.

La Province regorge d'un potentiel minéral constitué d'importants gisements de cuivre et cobalt à haute teneur et des métaux précieux associés tels que l'Or, le



Germanium, etc. On y trouve d'autres minerais de métaux comme le Zinc, le Plomb, l'Uranium, le Manganèse, l'Etain, le Coltan. La Province compte à ce jour deux minerais stratégiques : le Cobalt et le Coltan.

La République Démocratique du Congo s'est dotée d'un cadre juridique visant à encadrer l'exploitation minière, de l'extraction jusqu'à l'exportation des produits miniers.

Le secteur minier comprend les exploitants ci-après :

- Les sociétés de droits miniers (PR, PE, PER, PEPM, entité de traitement et ou de transformation des produits miniers) ;
- Les sociétés de droits des carrières de matériaux de construction (ARCP, AECT, AECF, entité de traitement) ;
- Les exploitants artisanaux miniers et des matériaux de construction (ZEA).

Tableau 37 : Entités de traitement (en production)

N°	DENOMINATION	LOCALISATION	FILIERE	ADRESSE
1	HUACHIN METAL LEACH	LIKASI	CU-CO	801,Route Kakontwe C/ Panda
2	MINING PROGRESS COMPANY(MPC)	Likasi	CU-CO	798, Route KAKONTWE C/PANDA
3	MACROLIN JIA YUAN MINING SARLU (MJM)	LIKASI	CU-CO	2019, Route Lubumbashi, commune shituru
4	CONGO JIN JU CHENG MINING COMPANY	LIKASI	CU-CO	Route Lubumbashi, C/Shituru,

				LIKASI
5	KAI PENG MINING	LIKASI	CU-CO	Route Kankotwe, Likasi
6	CIMCO	TERRITOIRE DE KAMBOVE	CU-CO	LUISHA
7	CONGO DONG FANG (CDM)	LUBUMBASHI	CU-CO	Jolie site C/ Annexe
8	KASTRO	LUBUMBASHI	CU-CO	
9	OM METALS RESSOURCES	Route Likasi, village TUMBWE/LUBUMBASHI	CU-CO	2907 AV LUMUMBA, LUBUMBASHI
10	MINING MINERAL RESSOURCES SAS (MMR)	LUBUMBASHI	STANIFERE	588, route kipushi C/Annexe;
11	RUBAMIN	Route Kankotwe Terr. KAMBOVE/LIKASI	Cu.Noir	22, AV DITU Q/ LIDO-Golf
12	CROWN MINING	LUBUMBASHI	STANIFERE	2787 av Lumuba Q/ industriel c/ Kampemba
13	GOLDEN AFRICAN	Village Tumbwe/ LUBUMBASHI	CU-CO	Route Likasi, Village

	RESSOURCES			Tumbwe
14	METAL MINES	LIKASI	CU-CO	611 / 613 Route lubumbashi C/Shituru
15	CNMC HUACHIN MINING MABENDE	TERRITOIRE DE KAMBOVE (Mabende)	CU-CO + STANIFERE	Luano City, Route aéroport
16	CHEMAF	LUBUMBASHI	CU-CO	144, avenue Usoke c/ Kampemba
17	SOMIKA (Société Minière du Katanga)	LUBUMBASHI	CU-CO	588, Route Kipushi C/ Annexe L'shi
18	AMICAL KAKANA MINING		CONC.CU- CO	12086, Av de la Révolution C/L'shi
19	COPROCO GROUP SARL	LUBUMBASHI	STANIFERE	27, Av USOKE, C/KAMPEMBA
19	COPROCO GROUP SARL	LUBUMBASHI	STANIFERE	27, Av USOKE, C/KAMPEMBA

Source : Division Provinciale des Mines

Tableau 38 : PEPM (en production et commercialisation)

N°	DENOMINATION	TITRE	LOCALISATION	ADRESSE
1	CNMC HUACHIN MABENDE	13119	TERRITOIRE DE KIPUSHI (MABENDE)	Mabende (Route Likasi)
2	METAL MINES	CAMI/CEPM/5561/09	TERRITOIRE DE MITWABA	611 / 613 Rte l'shi
3	GOLDEN AFRICAN RESSOURCES	PEPM 9898	PWETO	753, Av scieries, C/kampemba, l'shi
4	HUACHIN METAL LEACH	PEPM 6307	TERRITOIRE DE KASENGA	801,Route Kakontwe C/ Panda
5	KAI PENG MINING (KPM)	PEPM 8210	TERRITOIRE DE KAMBOVE	Route Kakontwe C/ Panda/LIKASI
6	TSHISANGAMA SIMEON MINING (TSM)	PEPM 7038, PEP 2129	LIKASI/Luisha	7409 AV USOKE
7	LUISHA MINING	PEPM 4881	TERRITOIRE DE KAMBOVE	BLV KILWA 7833, LIDO GOLF

8	CORE MINERALS SARL	PEPM 1791		7184, Av USOKE, Qr Industriel, C/Kampembe, Lubumbashi
9	FMR DEVELOPMENT SARL	PEPM 4004 8139 ET 13079		3, Av de l'Etain, C/Lubumbashi

Source : Division Provinciale des Mines

Tableau 39 : PE (en production et commercialisation)

N	DENOMINATION	TITRE	LOCALISATION	FILIERE	ADRESSE
1	HUACHIN METAL LEACH	PE 2356 et 12094	LIKASI Commune Panda	Filière Cu-Co	801, Route Kakontwe C/ Panda/Likasi
2	CHEMAF	PE 577, 12457	HAUT KATANGA/LUBUM BASHI		144, avenue Usoke c/ Kampemba
3	COMIKA SAS	PE 11517 et 11516	Fin validité 15/09/2022	CU- CO	1 Route Kakanda, KAMBOVE
4	CIMCO	PE 657	TERRITOIRE DE KAMBOVE, LUISHA		LUISHA

5	COMILU	PE 526	TERRITOIRE DE KAMBOVE, LUISHA	CU- CO	7068, Av Tshinyama, Qr Golf, C/Lubumbashi
6	FRONTIER SA	PE 13080	HAUT KATANGA/SAKANI A	CU- CO	238, ROUTE LIKASI, C/Annexe, et /ROUTE KASENGA
7	GCM	PE 450, 425, 481	LIKASI, KAMBOVE, KIPUSHI	CU- CO, Pb-Zn	419 BLV KAMANYOLA
8	LONG FEI MINING	PE 271	HAUT KATANGA/SAKANI A	CU- CO	Av Usoke commune Kampemba
9	MIKAS	PE 9714- 13120	TERRITOIRE DE KAMBOVE	CU- CO	JOLIE SITE (VOIR CDM)
10	MMG KINSEVERE	PE 528	HAUT KATANGA/KIPUSHI	CU- CO	7409, AV de l a Révolution, L'shi
11	RUASHI MINING	PE 578	HAUT KATANGA/LUBUM BASHI	CU- CO	Qr LUANO C/RUASHI
12	RUBAMIN	PE 4981	HAUT KATANGA		Route Kankotwe, Likasi

13	SEK	PE 533, PE11383- 11387	HAUT KATANGA/KAMBO VE		75 km, ROUTE LIKASI
14	SHITURU MINING CORPORATION (SMCO)	PE 4725	HAUT KATANGA/KAMBO VE		av. des chantiers/Likasi
15	SODIMICO	PE 101- 102, 330, 12548, 271, 13157- 13160, 12263	HAUT KATANGA/SAKANI A		AVENUE ADULA
16	SOMIKA (Société Minière du Katanga) sarl	12331	HAUT KATANGA	CU- CO	588, ROUTE KIPUSHI
17	CDM	527	KIPUSHI	CU- CO	Lubumbashi, Jolie site C/ Annexe
18	CNMC CONGO COMPAGNIE MINIERE	2356	KAMBOVE	CU- CO	Commune Panda/LIKASI
19	CONGO JIN JU CHENG MINING	PE 9469	KAMBOVE	CU- CO	Route Lubumbashi,

	(CJCM)				C/Shituru, LIKASI
20	KINSEDA COPPER COMPANY (KICC)	PE 101, PE 330, PE 125	4KINSEDA KITOTWE	CU- CO	Kinsenda /Territ Sakania sur la Nationale 1
21	SOMIKA/LUPOT O	PE 2590	LUPOTO		588, Rte Kipushi, c/Annexe
22	KIPUSHI CORPORATION(KICO)	PE 12434	Cité kipushi		2153, AV Club Nautique Q/ Golf les battants
23	STL	PE 481	HAUT KATANGA/LUBUM BASHI		4, Laurent Kabila, c/l'shi
24	SOCIETE D'EXPLOITATIO N MINIERE DU HAUT- KATANGA (SEMHKAT) Sarl	PE 740	KAMBOVE		09 Avenue Cobalt C/Likasi,
25	NEW MINERALS INVESTMENT SARL	PE 13235	KAMBOVE		86, Route Lubumbashi

					C/Likasi, LIKASI, 2907, Av Lumumba
26	YING XING SARL Société Minière Ressources Renouvelables	PE 12114	Route Kipushi		Route Kipushi C/Annexe
27	DIVINE LAND MINING SARL	PE 12276	LIKASI	CU- CO	Av Chemin Public, Qr Joli site C/Shituru, LIKASI
28	SHAMITUMBA SAS	PE 10385, PE 12271122 73, PE 12277, PE 13236- 13240	LIKASI		28, AV KIGOMA, Q/INDUSTRIEL C/KAMPEMBA, LUBUMBASHI
29	MACROLIN JIA YUAN MINING SARLU (MJM)	PE 4690	LIKASI	CU- CO	2019, Route Lubumbashi, commune shituru
30	EXCELLEN MINERALS SARL	PE 4881	KAMBOVE		14899, AV LUKONZOLWA ,

					C/LUBUMBAS HI ref à coté du Restaurant
31	CROWN MINING SARL	PE 13081			2787, AV LUMUMBA Qr Industriel, C/KAMPEMBA
32	GOLDEN AFRICAN RESSOURCES	PE 1063			Route Likasi, Village Tumbwe
33	OM METAL RESSOURCES SPRL	PE 5480			2907 AV LUMUMBA, LUBUMBASHI
34	KAMBOVE MINING	PE 832	Kambove		KAMBOVE
35	AMICAL KAKANA MINING SARL	PE 7026			03, Av du Plateau et 12086, Av de la Révolution, C/ Lubumbashi
36	SABWE MINING SARL	PE 13093	LONSHI SAKANIA		238, Route Likasi Commune Annexe

Source : Division Provinciale des Mines

Tableau 40 : PE (ventes locales concentres)

N°	DENOMINATION	TITRE	LOCALISATION	FILIERE	ADRESSE
1	SHANDWE	PE 7571	TERRITOIRE DE KAMBOVE		Likasi
2	PIMA MINING	PE 12517	TERRITOIRE DE KAMBOVE		Likasi
3	KANSHINSHI MINING	PE 2603	TERRITOIRE DE KAMBOVE		Luisha
4	KANSONGA MINING		TERRITOIRE DE KAMBOVE		Luisha
5	CONGO INVEST MINING	PE 754	LIKASI		Likasi
6	COMIA- SCOPA/KIMPESE 2	PE 0121	LIKASI		Likasi
7	CONGO MOON MINING SARL	PE			
8	YING XING SARL Société Minière Ressources Renouvelables	PE 12114	LUBUMBASHI		Route Kipushi C/Annexe
9	LUALABA MINING RESSOURCES SAS (LMR)	PE 13260	LIKASI		26-27 Route Kambove, C/PANDA, LIKASI

Source : Division Provinciale des Mines

Tableau 41 : PE (non actifs)

	DENOMINATION	TITRE	LOCALISATION	ADRESSE
1	SASE MINING SARL	PE 2214	SITE KIPOI	Site de KIPOI, 75 Km sur la Route Likasi
2	CONGO COBALT CORPORATION SARL (CCC)	PE 495-496	Route Likasi	238, Route Likasi
3	GKS/KYALOBANTU	PE 1074 ET 2353	LIKASI	LIKASI
4	BMN MINING	PE 9468	LIKASI	LIKASI
	DENOMINATION	TITRE	LOCALISATION	ADRESSE
1	CDM	PER 9714	KAMBOVE	Lubumbashi, Jolie site C/ Annexe
2	MIKAS	PER 9715		
3	STL	Terril de Lubumbashi	LUBUMBASHI	04, Av Laurent Désiré Kabila; Gécamines

Source : Division Provinciale des Mines

Tableau 42 : Sociétés minières en convention avec le Gouvernement

N °	DENOMINATION	TITRE	LOCALISATION	FILIERE	ADRESSE
1	ANVIL MINING CONGO	EN CONVENTION N PE: 606, 1697, 13085	HAUT KATANGA/PWETO	Cu-Arg	7409, AV de Révolution , L'shi

Source : Division Provinciale des Mines

Tableau 43 : Sociétés de carrières

N°	DENOMINATION	TITRE	LOCALISATION	ADRESSE
1	IMEC CONGO	AECP 10462, 10463		
2	SGB (Ex CONGO ROCHE)	AECP 8066	KIPUSHI	Kilimasimba/KUPUSHI
3	EGMF	AECP 4719,04720,4721	KIPUSHI	Kilobelobe
4	CHEMAF	AECP 5948		
5	CONGO STORE	AECP 7073	info@congostore.biz	355 av kilela balanda Tel. +243 820 000 721
6	SWAKALA	AECP 12621 du 10/05/2024	LIKASI	
7	GCK	AECP 2364	LIKASI/Siège social LUBUMBASHI	Route Kankotwe
8	CONGO INVESTMENT		KAMBOVE	

Source : Division Provinciale des Mines

Analyse Diagnostique

Forces :

(i) Existence des structures étatiques (Ministère des mines, Division Provinciale des Mines et Géologie) du Haut-Katanga avec toutes ses prérogatives lui reconnu par l'article 11 ter du Code Minier ; (ii) Existence des cadres et agents techniciens ; (iii) Existence des carrés miniers et des sites d'exploitation des matériaux de construction ; (iv) Existence de la main d'œuvre locale ; (v) Paiement de la redevance minière par le titulaire du titre minier d'exploitation aux entités territoriales décentralisées (ETD) ; (vi) Exécution des Cahiers des Charges de responsabilités sociétales vis-à-vis des communautés impactées par l'exploitation minière ; (vii) Existence des organismes spécialisés pour la gestion de la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires ; (viii) Détention par les entreprises des documents pour la gestion de l'environnement (EIES/PGES : les rapports d'Audit environnementaux annuels, le Registre de contrôle de l'eau, l'air et sol, mais aussi le Registre de stabilité des ouvrages de rétention) ; (ix) Existence de la sureté financière constituée par le titulaire du titre minier d'exploitation pour la réhabilitation de l'environnement à la fin du projet ; (x) Existence des minerais critiques et de la transition énergétique.

Faiblesses :

(i) Insuffisance de renforcement de capacité des agents dans le domaine minier ; (ii) Non prise en charge par la loi de la motivation des experts chargés de l’instruction des cahiers de charge ; (iii) Non-prise en charge de Comités Locales de Développement et de Comité Local de Suivi des Cahiers des Charges ; (iv) Non-respect de certaines dispositions du Code Minier par le titulaire du droit minier ; (v) Non-respect des engagements des cahiers de charge par certains titulaires de droit minier ; (vi) Manque d’appareils appropriés d’analyse in situ ;(vii) Manque d’équipement de protection individuelle des agents lors des inspections ;(viii) Insuffisance de moyen de mobilité appropriés de terrains pour les inspections ; (ix) Manque d’un petit laboratoire mobile et laboratoire approprié pour l’analyse des échantillons lors des inspections (ordinaire ou ponctuelle) ;(x) Absence d’un cadre normatif de la gestion de l’environnement minier ; (xi) Manque de suivi des structures de dotation de 0,3%.



Opportunités :

(i) Existence des textes légaux et réglementaires ; (ii) Existence des Entreprises minières et des carrières ; (iii) Existence du corridor de Lobito.

Menaces :

(i) Manque de mesures d’encadrement et d’accompagnement de différentes structures d’accompagnement du cahier de charge (CPI /CC, CLS, CLD) ;(ii) Faible suivi des structures de dotation de 0,3% (les Cahiers des Charges et des dotations de 0,3% minimum du chiffre d’affaires) ; (iii) Pollution quasi permanente de l’environnement avec des conséquences fâcheuses sur l’environnement (disparition des espèces halieutiques, accumulation des métaux lourds dans le sol le long des cours d’eau, sol destiné au maraîchage.) ; (iv) Déficit énergétique ; (v) Instabilité des cours de métaux ; (vi) Mauvaise gestion des revenus infra nationaux.

2.3.3 Industrie

Etat de lieux

La Province du Haut-Katanga est l’une des Provinces industrialisées du Pays. Elle dispose en son sein des différentes catégories d’industries à savoir : des industries minières, chimiques, les laboratoires pharmaceutiques, les fabriques des matériaux de construction, les cimenteries, les garages , les forages de puits, les usines de fabrication des plastiques, les fabriques des mousses, des charcuteries, les pâtisseries, les biscuiteries, les laiteries, les minoteries, les imprimeries, les

usines de production d'eau de table , les limonaderies, les brasseries , les fonderies, les laboratoires photographiques, les unités de fabrication d'acide...

Tableau 44 : Nombre d'entreprises industrielles par secteur d'activités ainsi que leur état des lieux en 2025

N°	Type d'entreprises	Etat de lieu			Total	Observations
		Actives	Non actives	En difficultés		
1	Boucherie et charcuterie	7	0	0	7	
2	Boulangerie et pâtisserie	23	0	0	23	
3	Biscuiterie	3	0	0	3	
4	Brasseries	2	0	0	2	
5	Laiterie et chips	2	2	0	4	
6	Minoteries	6	0	1	7	
7	Industries chimiques	3	1	1	5	
8	Usines d'embouteillage d'eau et limonaderie	13	1	0	14	
9	Entreprises de matériaux de construction	16	2	0	18	
10	Industries plastiques	4	0	0	4	
11	Fonderies	4	1	0	5	
12	Entreprises fabrique de mousses	4	1	0	5	
13	Imprimerie	6	0	0	6	
14	Garage	7	0	0	7	
15	Entreprises minières	27	1	0	28	
16	Sciéries	1	0	0	1	
17	Labo photographique	3	0	0	3	
18	Labo pharmaceutique	1			1	
19	Entreprise de constructin	1	0	0	1	
20	Entreprise de Forage	1	0	0	1	
21	Total:	106	6	1	145	

Source : Division Provinciale de l'Industrie

Analyse Diagnostique

Forces :

(i) Existence des structures étatiques (Ministère Provinciale de l'industrie et Division de l'industrie) ; (ii) Existence d'un important marché de consommation ; (iii) Existence des agents et cadres techniques affectés aux différents bureaux ; (iv) Existence des industries.

Faiblesses :

(i) Insuffisance d'industries de transformation ; (ii) Faible accès aux financements de FPI aux industries locales ; (iii) Manque de vulgarisation de nos textes légaux et réglementaires ; (iv) Insuffisance des mesures d'accompagnements des textes légaux et réglementaires.

Opportunités :

(i) Existence de textes légaux et réglementaires ; (ii) Réhabilitation et/ou construction des barrages hydro-électriques en Province ; (iii) Existence de sites à haut potentiel hydroélectrique ; (iv) Existence d'établissements d'enseignements supérieur et universitaire à caractère technique ; (v) Mondialisation avec ses atouts ; (vi) Appartenance de la RDC aux organisations sous régionales et internationales (SADEC, COMESA, EAC, CPGL, ZLECAF, etc.) ; (vii) Partenariat public-privé ; (viii) Existence des voies et de réhabilitation des moyens de communication (chemin de fer et routes) ; (ix) Présence d'un écosystème entrepreneurial (FPI, ANAPI, ANADEC, ARSP, CNSS ; INPP, GUCE, FEC, FENAPEC, COPEMECO, ASSOFE...) ; (x) Assistance dans le renforcement de capacité par les autorités hiérarchiques de Kinshasa ; (xi) Existence de la Zone économique spéciale de KISWISHI ; (xii) Existence d'énormes potentialités naturelles (minières, agricoles, énergétiques, etc.) susceptibles de promouvoir le secteur.

Menaces :

(i) Faible préparation des industries locales à l'avènement de la Zone de Libre Echange Continental Africaine (ZLECAF) ; (ii) Déficit énergétique électrique dans la Province ; (iii) Climat des affaires peu attractif ; (iv) Dépendance de l'extérieur en termes d'intrants industriels ; (v) Instabilité économique et monétaire ; (vi) Manque de droit de regard sur certaines activités industrielles (le domaine minier...) ; (vi) Détérioration généralisée des infrastructures routières qui handicape l'accès aux sources des matières premières et des marchés locaux ; (vii) Concurrence déloyale consécutive à l'importation massive et frauduleuse des produits similaires à ceux fabriqués localement ; (viii) Taux d'intérêt élevé pour les crédits bancaires accordés ; (ix) Non application des politiques de protection de l'industrie locale.

2.3.4 Entrepreneuriat, Petites et Moyennes entreprises**Etat des lieux**

Le secteur privé dans la Province du Haut-Katanga est dominé par la présence de Petites et Moyennes Entreprises (PME). Ces dernières sont constituées sous forme des établissements (Personne physique) et de sociétés privées à responsabilité limitée (Personne morale) de petite ou moyenne taille à capitaux nationaux, étrangers.

Les PME à capitaux congolais sont caractérisées par : (i) les faibles moyens financiers ; (ii) les faibles capacités des ressources humaines à élaborer des projets bancables ; (iii) le manque d'hypothèques des PME pour accéder aux crédits bancaires.

Tableau 45 : Statistiques des PME

N°	Activité	Lubumbashi	Likasi	Kasumbalesa	Kambove	Sakania	Pweto	Kasenga	Mitwaba	Kipushi	Total
1	Bout/Habi et Divers	1493	199	82	61	73	41	67	46	97	2 159
2	Quincaillerie	729	553	101	38	25	21	51	32	24	1 574
3	Dépôt pharmaceutique	16	8	6	3	11	7	4	0	03	58
4	Pharmacie	671	187	131	53	43	46	15	11	46	1 203
5	Vente téléphones	1 226	179	533	273	68	36	52	09	45	2 421
6	Accessoires téléphone	821	287	311	71	95	26	46	11	22	1 690
7	Vente des pièces motos	317	118	243	88	76	57	36	27	11	973
8	Auto rechange	433	273	108	0	0	0	0	0	8	822
9	Electronique	98	66	04	0	0	0	0	0	03	171
10	Vente mobiliers	27	12	06	0	0	0	0	0	05	50
11	Vente pièces vélo	32	13	11	0	0	0	0	0	13	69
12	Agence de voyage	04	0	0	0	0	0	0	0	0	04
13	Matériels informatiques	26	17	17	0	0	0	0	0	06	66
14	Pressings	88	63	48	04	13	09	04	0	12	241
15	Terrasses	273	196	97	33	42	22	36	28	36	763
16	Papeteries	63	46	48	0	02	0	0	0	10	169
17	Alimentations	943	689	433	108	39	18	26	12	20	2 288
18	Stations-services	64	38	08	0	0	0	1	0	05	116
19	Boulangeries	71	63	06	04	07	0	02	0	28	181
20	Kiosques	1 110	560	97	53	122	121	83	56	344	2 616

21	Centre de santés	97	52	15	11	17	02	01	01	24	220
22	Vente véhicules	36	0	0	0	0	0	0	0	02	38
23	Magasins	78	46	11	0	10	0	01	0	15	161
24	Salle des jeux	15	10	0	0	0	0	0	0	03	28
25	Salle des fêtes	69	43	02	0	0	0	0	0	05	119
26	Vente des boissons	710	196	83	46	52	36	23	11	33	1 190
27	Agence de transferts	36	13	05	02	04	03	04	02	06	75
28	Bars	82	58	28	11	43	18	17	06	10	273
29	Agence de fret	41	12	0	0	0	0	0	0	07	60
30	Friperie	23	11	0	0	0	43	0	0	14	91
31	Dépôt ciments	378	216	56	0	0	0	0	0	09	659
32	Parfumerie	22	09	0	0	0	0	0	0	03	34
33	Service des transports	09	03	0	0	0	01	01	0	0	14
34	Dépôts	106	91	47	0	28	08	0	0	17	298
35	Boucheries	311	130	32	09	11	0	04	0	47	544
36	Super marchés	58	33	06	0	0	0	0	0	06	103
37	Étalages	0	0	0	0	192	94	14	98	154	552
38	Hôtels	42	25	10	06	36	15	24	04	21	183
39	Vente des produits de pêche et agriculture	0	0	0	0	0	06	08	0	0	14
40	Salon de coiffure	89	32	28	22	40	12	08	06	25	261
41	Bureautiques	436	222	38	18	25	08	07	03	26	783
42	Restaurants	203	142	86	27	34	11	04	07	58	272
Total général										23 906 PME	

Source : Division provinciale de PME

Analyse Diagnostique

Forces :

(i) Existence des textes légaux provinciaux ; (ii) Existence des structures étatiques (Ministère EPMEA et Division provinciale de EPMEA) ; (iii) Existence de structures d'appui techniques (ANADEC, APROCM, ARSP, FOGEC) ; (iv) Existence d'un personnel qualifié ; (v) Existence d'opérateurs économiques, de PME et Artisanat ; (vi) Existence des syndicats dans la province (CAFRE, COPEMECO...) ; (vii) Dynamisme entrepreneurial local : forte énergie des jeunes entrepreneurs et initiatives locales, multipliant start-ups et micro-activités.

Faiblesses :

(i) Déficit énergétique ; (ii) Faible implantation de banques commerciales et d'institutions de microfinance dans les milieux ruraux ; (iii) Insuffisance de vulgarisation et formation des responsables des PME dans la technique d'élaboration de projets bancables ; (iv) Clientélisme dans l'octroi des marchés publics ; (v) Faible expertise dans la plupart des entreprises à capitaux congolais dans certains domaines tels que la construction d'immeubles en étages, la chaudronnerie, la soudure plastique, etc. ; (vi) Non-vulgarisation des textes légaux et réglementaires ; (vii) Expansion de l'économie informelle (commerce transfrontalier, marché pirate) ; (viii) Non compétitivité des produits locaux face à ceux importés ainsi que celle des PME à capitaux congolais face aux entreprises étrangères ; (ix) Manque d'un bâtiment administratif pour les agents et cadres de la Division provinciale de EPMEA.

Opportunités :

(i) Présence des textes légaux et réglementaires ; (ii) Digitalisation des services ; (iii) Appui des médias dans la diffusion des informations sur les marchés et opportunités ; (iv) Appartenance de la RDC aux organisations régionales, sous régionales et internationales ; (v) Existence des marchés et des projets financés par les revenus infranationaux de l'exploitation minière ; (vi) Existence d'un cadre de dialogue public-privé pour la promotion de l'entrepreneuriat ; (vii) Existence de programmes gouvernementaux d'appui à l'entrepreneuriat (TRANSFORME, SOPA, ...) (viii) Existence de PTF.

Menaces :

(i) Exercice du commerce par les agents et fonctionnaires de l'état ; (ii) Climat des affaires peu attractif ; (iii) Dépréciation monétaire ; (iv) Dégradation avancée du réseau routier ; (v) Recours

par les grandes entreprises minières à la sous-traitance étrangère au détriment des PME locales ;
(vi) Exercice du petit commerce par les étrangers.

2.3.5 Banques, Microfinances et Assurances

Etat des lieux

Le Haut-Katanga, en tant que pôle minier stratégique, dépend fortement de la dynamique internationale, ce qui induit une transmission directe des fluctuations sur le système financier local.

L'évolution du crédit, des dépôts et des flux transactionnels numériques révèle une croissance nominale soutenue, mais une transformation productive encore limitée au regard des besoins des PME/PMI locales.

Le système bancaire provincial demeure concentré sur les grands comptes industriels et les flux liés aux activités minières. La structure du portefeuille de crédit reflète une préférence pour les expositions à faible risque perçu, au détriment du financement structuré de la chaîne de valeurs locales, dont les constats sont :

- Faible profondeur du crédit productif et maturités réduites ;
- Coût du financement influencé par l'inflation et la perception du risque ;
- Insuffisance de mécanismes de partage de risque (garanties) ;
- Concentration géographique des services financiers.

En ce qui concerne le marché des assurances, celui-ci reste dominé par les risques industriels, le transport et l'automobile. La pénétration demeure faible dans les segments ménages et PME. La performance sectorielle dépend fortement de la gestion des sinistres, de la solvabilité et de la qualité de la réassurance.

La libéralisation du secteur des assurances est encore récente toutefois, l'on note un ancrage positif quoique certains produits ne soient pas suffisamment vulgarisés.

La modernisation prudentielle engagée ces dernières années impose un renforcement des exigences en capital, en gouvernance et en gestion des risques.

La microfinance constitue un levier essentiel pour la formalisation progressive de l'économie locale. Toutefois, la gouvernance institutionnelle, la maîtrise du risque de crédit et la digitalisation des opérations demeurent des axes prioritaires de consolidation.

4	BAOBAB	1										1
5	TUJENGE	1										1
6	VISION FUND	1										1
7	ADVANS BANK	1										1
8	COOPEC MKONO			1								1
INSTITUTIONS FINANCIERES SPECIALISEES												
1	CADECO	1	1	1			1	1			1	6
2	FPI	1		1				1				3
COMPAGNIES D'ASSURANCES												
1	SOCIETE FINANCIERE D'ASSURANCES	1		1								2
2	RAWSUR	1	1	1								3
3	RAWSUR LIFE	1										1
4	ACTIVA	1										1
5	SUNU	1										1
6	SONAS	1	1	1	1	1					1	6
7	AFRISSUR	1										1
MOBILE MONEY BANQUE												
1	AIRTELMONEY	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
2	VODACOM MPESA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
3	ORANGE MONEY	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
4	AFRI MONEY	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10

Source : Rapport annuel BCC 2024

Analyse Diagnostique

Forces :

(i) Présence d'un système financier structuré (Banques, Microfinance...) ; (ii) Dynamisme économique minier ; (iii) Progression des paiements digitaux ; (iv) Cadre prudentiel actif.

Faiblesses :

(i) Insuffisance en matière de financement Productif ; (ii) Coût élevé du crédit ; (iii) Inclusion financière limitée ; (iv) Culture assurantielle faible ; (v) Faible vulgarisation liée aux assurances.

Opportunités :

(i) Déploiement du Système National d'identification Financière (SNIF) ; (ii) Digitalisation des Moyens de paiement ; (iii) Mécanismes de garantie ; (partenariats public-privé) ; (iv) Structuration d'un Fonds Provincial de Garantie pour le financement des PME ; (v) Extension territoriale des services financiers et agents digitaux ; (vi) Promotion de la banque assurance et de la micro-assurance ; (vi) Renforcement des capacités institutionnelles et prudentielles ; (vii) Développement d'un cadre provincial de suivi-évaluation sectoriel ; (viii) Existence de l'appui des PTF.

Menaces :

(i) Instabilité macroéconomique (inflation) ; (ii) Cyber-risques ; (iii) Dépendance aux cycles miniers ; (iv) Asymétrie de l'information ; (v) Pressions réglementaires accrues.

2.3.6 Hydrocarbures et gaz naturels

Etat des lieux

Le secteur des hydrocarbures est un secteur très important dans la Province du Haut Katanga. De nos jours, Les importations des hydrocarbures dans la Province sont constituées de : Gasoil (**GO**), Super carburant ou essence (**SC**), Carburant pour avion (benzine ou kérosène) (**JET**), Pétrole (**PE**) et le Gaz.

Tableau 47 : Importation des hydrocarbures dans la Province du Haut Katanga en M3 en 2024

PERIODE	GO	JET	PE	SC	Total general
Déc-2023	65902,946	5134,122	1089,359	12968804	13040930,43
Janv-2024	56493,542	3976,024	119,556	10481,778	71070,9
Fév-2024	62404,907	2763,536	658,382	9899,484	75726,309
Mars-2024	54663,492	2830,954	885,425	8550,234	66930,105
Av-2024	-	3042,675	411,906	10117,275	13571,856
Mai-2024	756269,949	1305,581	950,819	10147,339	768673,688
Juin-2024	77292,324	5230,136	121,394	7479,413	90123,267
Juil-2024	73773,258	4569,931	571,82	9632,16	88547,169
Aout-2024	100007,289	2683,719	229,508	8760,513	111681,029
Sept-2024	83171,921	3235,66	0	14475,153	100882,734
Oct-2024	93475,646	3076,824	381,534	11770,97	108704,974
Nov-2024	97314,708	2271,106	444,521	15182,078	115212,413
Total general	1520769,98	40120,268	5864,224	13085300,4	14652054,87

Source : Division Provinciale des hydrocarbures

Analyse Diagnostique

Forces :

(i) Existence des structures étatique (Ministère Provincial des hydrocarbures, Division provinciale des hydrocarbures et agents techniques) ; (ii) Existence de stations et entrepôts de distribution de produits pétroliers ; (iii) Existence d'un marché des produits pétroliers ; (iv) Existence des points de distribution du Gaz de pétrole liquéfié (GPL) ; (v) Existence des consommateurs du GPL.

Faiblesses :

(i) Non-respect de normes de stockage de produits pétroliers par les vendeurs informels « Kadhafi » ; (ii) Insuffisance de stations et d'entrepôts de produits pétroliers à l'intérieur de la Province ; (iii) Faible consommation des GPL ; (iv) Faible sensibilisation des opérateurs économiques sur les dispositions d'allègement du climat des affaires ; (v) Absence des camions anti incendie ; (vi) Manque de standardisation de l'unité de mesure par rapport aux prix dans le secteur informel ; (v) Faible utilisation du gaz dans les tâches ménagères.

Opportunités :

(i) Existence de plusieurs textes légaux ; (ii) Publication d'appels d'offres de 27 blocs pétroliers sur les 32 initialement prévus et de 3 gaziers ; (iii) Attraction de ce secteur aux investisseurs nationaux et étrangers.

Menaces :

(i) Instabilité du prix de baril au niveau international ; (ii) Octroi d'autorisation construction anarchique de stations de vente de produits pétroliers (sans tenir compte de mesures de sécurité et de normes environnementales).

2.3.7 Commerce extérieur**Etat des lieux**

Le Haut Katanga est une Province fortement dépendante du Commerce International. Ses exportations restent cantonnées aux produits primaires (miniers), essentiellement le cuivre et le cobalt. Ses principaux débouchés sont la Chine, l'Union Européenne, le Moyen-Orient, l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, la Namibie, le Malawi et le Botswana.

La balance commerciale de la province reste dépendante des importations de la quasi-totalité des produits alimentaires, des produits pétroliers, des matériaux de construction, d'intrants (agricoles et miniers), des produits médicaux, etc. que des exportations.

Une part importante de l'activité commerciale est détenue par les expatriés Indo-Pakistanaï, Libanais et Chinois qui sont propriétaires des supermarchés, magasins, quincailleries, boulangeries, scieries, dépôts pharmaceutiques, stations pétrolières, etc.

Certains congolais sont propriétaires de quelques rares magasins ouverts dans les centres commerciaux des grandes villes et communes Urbino-rurales ; mais la plupart d'entre eux exercent le commerce dans les marchés périphériques communaux et locaux ayant comme activité, la vente de produits alimentaires, des friperies, etc.

Dans l'artisanat minier, quelques congolais travaillant pour le compte des chinois qui les financent font le négociant auprès des exploitants artisanaux.

Cependant, le petit commerce, pourtant réservé aux seuls congolais par la loi est malheureusement pratiqué par les étrangers. Ces derniers vont jusqu'à l'exercice du porte à porte.

Les données statistiques sont élaborées par rapport aux souscriptions de numéro import et export en province.

Tableau 48 : Nombre de sociétés et établissements selon leurs désignations

Désignation des sociétés et établissements		
	Personne physique (établissements)	Personne Morale (société)
Nombres	175	550

Source : rapport annuel de la Division Provinciale de Commerce extérieur

Analyse Diagnostique

Forces :

(i) Position géostratégique de la province ; (ii) Présence de structures étatiques (Ministère et Division du commerce ; (iii) Présence des agents percepteurs des taxes et impôts ; Existence des douanes et port secs ; (iv) Existence d'une multitude d'opérateurs économiques (Grossistes et détaillants) œuvrant dans le domaine du commerce et de structure d'encadrement (FEC, COPEMECO, ...); (v) Existence de marchés intérieurs et extérieurs ;(vi) Existence d'une démographie importante et prête à l'utilisation des produits commerciaux ; (vii) Existence d'un sol fertile et riche en minerais.

Faiblesses :

(i) Faible culture fiscale ; (ii) Fort recours aux devises étrangères dans les transactions transfrontalières ; (iii) Faible pouvoir d'achat des ménages ; (iv) Dépendance commerciale des opérateurs locaux aux importations ; (vi) Dégradation des infrastructures routières et ferroviaires ; (v) Faible accès aux crédits ; (vi) Faible vulgarisation des normes relatives au climat des affaires ; (vii) Recrudescence de tracasseries administratives, policières et judiciaires ; (viii) Prédominance du secteur informel frontalier ; (ix) Insuffisance des usines des transformations des produits locaux tant miniers qu'agricoles ; (x) Faible certification des produits locaux ; (xi) Fraude douanière ; (xii) Manque des textes légaux provinciaux ; (xiii) Manque de maîtrise des effectifs des opérateurs économiques par filière ; (xiv) Insuffisance du nombre d'experts dans la division ; (xv) Exportation limitée aux produits miniers marchands ; (xvi) Taux d'importation élevé ; (xvii) Non-conformité aux standards internationaux de nos produits à l'étranger ; (xviii) Faible demande de certification des produits ; (xix) Insuffisance des produits manufacturés ; (xx) Non-existence du marché aux postes frontaliers ; (xxi) Insuffisance des textes légaux provinciaux.

Opportunités :

(i) Potentiel d'exportation massive de certains produits (présence des produits à haute valeur ajoutée « cuivre et cobalt ») ; (ii) Existence des textes légaux et réglementaires ; (iii) Existence des accords commerciaux comme la ZLECAF ; (iv) Existence des expertises nationales ; (v) Existence des marchés communs comme le COMESA ; (vi) Existence de communauté de développement comme la SADEC ; (vii) Existence des corridors tel que : WALVIS BAY, LOBITO ; (viii) Existence de la chambre de commerce internationale ; (ix) Existence de l'OMC ; (x) Echanges commerciaux avec d'autres provinces ; (xi) Implantation d'agences ou succursales des banques commerciales et la présence d'agences de transfert de fonds, de voyage et de fret etc, ... ; (xii) Investissements étrangers (Intérêt croissant des partenaires internationaux pour les financements des infrastructures de facilitation du commerce) ; (xiii) Présence des institutions d'accompagnement (SEGUCE, CEEC, OGEFREM, BIVAC, OCC, LMC... ; (xiii) Existence d'une association d'encadrement des petits commerçants à la frontière (CBTA) ; (xiv) Existence d'une piétonnière pour les petits commerces frontaliers ; (xv) Appui institutionnel récent (modernisation du cadre légal visant à simplifier les procédures et à numériser le commerce via le guichet unique intégral).

Menaces :

(i) Climat des affaires peu attractif (Surfacturation des taxes par rapport aux accords) ; (ii) Cout exorbitant des péages routiers ; (iii) Instabilité du taux de change ; (iv) Fuite des capitaux vers l'étranger ; (v) Risques d'être un dépotoir où se déversent les mauvais produits étrangers (cas des boissons énergisantes) ; (vi) Mauvaise intégration économique ; (vii) Faible taux d'entretien de voie de communication ; (viii) Non application de la loi reconnaissant aux seuls congolais à faire le commerce de détail ; (ix) Mauvais contrôle de la quantité, qualité et de prix des marchandises à l'importation ; (x) Concurrence déloyale entre les produits importés et locaux.

2.3.8 Tourisme

État de lieux

Le Haut Katanga regorge plusieurs sites touristiques et espèces animales rares, capables d'attirer les touristes afin de relancer l'industrie touristique et de contribuer à la diversification de l'économie de la Province ; ce secteur s'avère important. Elle dispose de 319 sites touristiques dont 123 sites naturels et 196 sites artificiels ; c'est notamment :

- Chute de Lofoi : 384 m de hauteur, la plus haute d'Afrique/Territoire de Kasenga ;
- Chute de Kyubo, 60 m de hauteur la plus belle de la RDC/Territoire de Mitwaba ;

- Site Lumumba : Situé à 50 Km de Lubumbashi/Territoire de Kambove ;
- Routes des esclaves et camps des pêcheurs Kashengeneke, situé dans le territoire de Pweto ;
- Source du Fleuve Congo, situé dans le territoire de Kambove ;
- Chute de Mambilima : situé dans le territoire de Sakania ;
- Musée National de Lubumbashi, dans la ville de Lubumbashi ;
- Prison de Kasombo : dans la ville de Lubumbashi, où était incarcéré le prophète Simon Kimbangu pendant 30 ans ;
- Jardin Zoologique et Botanique : dans la ville de Lubumbashi ;
- Villages des femmes peintres : makwacha (Route Kasumbalesa) ;
- Parc National de Kundelungu : Créé en 1970, il est situé dans le territoire de Kasenga, avec comme superficie 7600 km² ; espèces clés Guépard, Zèbre ;
- Parc National de Umpemba Créé en 1939 se situe dans le territoire de Mitwaba, avec comme superficie 17.730 km² ; espèces clés : Eléphant, Zèbre, etc.

Ces endroits présentent le potentiel pour le développement de ce secteur autour de quatre piliers qui sont :

1.Le transport de touriste : il existe plusieurs sociétés dans le transport des particuliers moins dans le transport des touristes ;

2.La restauration : surtout la restauration spécialisée.

Les restaurants en République Démocratique du Congo sont classés en deux catégories : les restaurants homologués non classés appelés restaurants sans fourchette d'une part, et les restaurants homologués classés, appelés restaurants avec fourchette d'autre part, évalués sur une échelle de 1 à 4. Les restaurants 0 et 1 fourchette sont du ressort du gouvernement provincial tandis que les restaurants à 2, 3 et 4 fourchettes sont d'intérêt national.

Tableau 49 : Nombre de restaurants par catégorie

Année	Catégorie	Capacité	Catégorie	Capacité	Catégorie	Capacité	Catégorie	Capacité	Catégorie	Capacité	Total
2019	0	3888	1	1940	2	2386	3	1481	4	500	10195
2020	0	3731	1	1882	2	2248	3	1085	4	500	9446
2021	0	5242	1	2500	2	2666	3	2760	4	500	13668
2022	0	5611	1	2478	2	2552	3	2874	4	500	14015
2023	0	6979	1	2445	2	2437	3	2987	4	500	15348
2024	0	5925	1	2618	2	2751	3	2778	4	500	14572

Source : Division Provinciale de tourisme

Tableau 50 : Capacité d'accueil

Année	Capacité Totale
2019	10195
2020	9446
2021	13668
2022	14015
2023	15348
2024	14572

Source : Division Provinciale de tourisme

3. L'Hébergement : les hôtels sont concentrés dans des milieux urbains, ce qui soulève le besoin d'hébergement dans des milieux touristiques et des alentours de tous les sites.

Les hôtels sont soit homologués non classés, appelés « hôtels sans étoile », soit homologués et classés, appelés « hôtels avec étoiles », évalués suivant une échelle allant de 1 à 5.

Les établissements homologués classés et non classés de catégorie 1 et 2 sont du ressort du gouvernement provincial tandis que ceux de catégorie 3 à 5 relèvent du ressort du pouvoir central.

La capacité d'accueil d'hôtels par définition représente le nombre maximal de chambres/de lits qu'un hôtel peut offrir par jour.

Tableau 51 : Nombre de chambres d'hôtels par catégorie

N°	CATEGORIE	CHAMBRE SIMPLE	CHAMBRE DOUBLE	APPARTEMENT	SUITE
1	0 Etoile				
2	2019	94	17	0	0
3	2020	339	65	0	0
4	2021	94	17	0	0
5	2022	94	17	8	0
6	2023	94	17	8	0
7	2024	94	17	2	0
8	1 Etoile				
9	2019	189	62	8	0
10	2020	51	38	0	0
11	2021	178	60	6	0
12	2022	185	63	6	0
13	2023	192	65	6	0
14	2024	199	59	6	0
15	2 Etoiles				
16	2019	379	139	63	2
17	2020	79	3	7	0
18	2021	352	109	49	1
19	2022	353	122	59	1
20	2023	354	135	69	1
21	2024	347	145	65	1
22	3 Etoiles				
23	2019	269	149	97	17
24	2020	103	78	35	16
25	2021	288	179	80	20
26	2022	267	152	91	28
27	2023	246	126	101	20
28	2024	227	166	86	20
29	4 Etoiles				
30	2019	50	9	15	6
31	2020	50	9	15	6
32	2021	80	9	15	6
33	2022	65	9	15	6
34	2023	50	9	15	6
35	2024	50	9	15	6
36	5 Etoiles				
37	2019	113	80	0	4
38	2020	113	80	0	4
39	2021	113	80	0	4
40	2022	113	80	0	4
41	2023	113	80	0	4
42	2024	133	80	0	4

Source : Division Provinciale de tourisme

Tableau 52 : Capacité d'accueil des hôtels

N°	Année	Capacité d'accueil
1	2019	1762
2	2020	1091
3	2021	1740
4	2022	1738
5	2023	1711
6	2024	1731

Source : Division Provinciale de tourisme

4.Animation : Insuffisance des spécialistes en événement sur les lieux de divertissements autour des sites touristiques.

Analyse Diagnostique

Forces :

(i) Existence des structures étatiques (Ministère en charge du tourisme et des Services spécialisés, Division du Tourisme et l'Office National du Tourisme) ; (ii) Existence d'une cartographie des hôtels, restaurants et des sites touristiques de la Province ; (iii) Existence des infrastructures d'accueil (hôtels, centres d'accueil, auberges, Guest-houses, restaurants, etc.) dans les villes et milieu ruraux de la Province ; (iv) Hospitalité de la population ; (v) Existence des structures privées dans le domaine du tourisme ; (vi) Diversité culturelle et artistique due à la mosaïque des tribus et des communautés vivant dans la Province ; (vii) Existence d'énormes potentialités touristiques (faune, flore, hydrographie, sol et sous-sol, relief, ...).

Faiblesses :

(i) Faible aménagement et entretien des sites touristiques ; (ii) Insuffisance de moyens logistiques (mobilité et outils informatiques) des services spécialisés du tourisme; (iii) Recrudescence des tracasseries administratives, judiciaires et policières à l'endroit de touristes et privés œuvrant dans le secteur ; (iv) Insuffisance d'hôtels et restaurants de haut standing, d'agences de tourisme et agences de voyages privées ainsi que d'écoles et instituts supérieurs de formation en tourisme et en hôtellerie ; (v) Prix élevé des nuitées et des plats dans les hôtels et restaurants par rapport à leur standing ; (vi) Faible protection de sites touristiques et des touristes ; (vii) Anarchie dans l'urbanisation à la base de la destruction de vestiges historiques, de la disparition de l'architecture ancienne et de l'apparition d'une nouvelle architecture non réglementée ainsi que de la naissance de bidonvilles ; (viii) Faible contrôle de l'assurance-

qualité des hôtels et restaurants par rapport aux normes ; (ix) Faible promotion des sites touristiques.

Opportunités :

(i) Mondialisation avec ses atouts ; (ii) Appartenance de la RDC aux organisations sous-régionales, régionales et internationales ; (iii) Existence du partenariat public-privé dans l'industrie touristique ; (iv) Présence de l'Office National du Tourisme « ONT » et de l'Ecole Supérieure du Tourisme et Hôtellerie (ESTH).

Menaces :

(i) Climat des affaires peu attractif ; (ii) Apparition des épidémies et calamités naturelles réduisant sensiblement les voyages des touristes vers d'autres pays et coins du pays ; (iii) Extinction d'espèces rares dans les aires protégées ; Criminalité florissante et faunique ; (iv) Spoliation des espaces des sites touristiques.

2.4 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES

Le secteur des infrastructures comprend les sous- secteurs suivants :

- Aménagement du territoire ;
- Infrastructures de transport ;
- Bâtiments ;
- Urbanisme et habitat ;
- Energie ;
- Affaires foncière et titres immobiliers ;
- Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

2.4.1 Amenagement du Territoire

Etat de lieux

L'état de l'espace physique provincial du Haut-Katanga est caractérisé à ce jour par :

- Des incohérences dans l'affectation, l'occupation, l'utilisation de l'espace et les disparités territoriales ;
- La disparité dans la concentration de la population et de ses activités socio-économiques ;
- Un aménagement non planifié ;
- Enclavement des certains espaces de la Province de suite du délabrement des voies de communication.

Une organisation efficiente de l'espace, au travers des outils de planification spatiale, pourrait changer cet état de choses et booster un développement harmonieux et durable de la Province. La Province du Haut-Katanga compte à ce jour deux Divisions Provinciales de l'Aménagement du Territoire à savoir :

- La Division du Haut-Katanga 1 gère les territoires de Kipushi, Kambove, Sakania ainsi que les villes de Lubumbashi et Likasi. Son siège administratif est à Lubumbashi ;
- La Division du Haut Katanga 2 gère les Territoires de Mitwaba, Kasenga et Pweto. Son siège administratif est à Kasenga.

Les antennes de l'aménagement du Territoire se retrouvent dans les villes de Lubumbashi, Likasi, Kasumbalesa et dans les territoires de Kipushi, Kambove et Kasenga.

Analyse Diagnostique

Forces :

(i) Existence des services étatiques (Ministère Provincial et Division Provinciale) ; (ii) Existence des techniciens de l'aménagement du territoire.

Faiblesses :

(i) Absence des outils de planification spatiale (Plan Provincial de l'Aménagement du Territoire, plans locaux de l'aménagement du territoire, plans simples de l'aménagement du territoire) ; (ii) Non organisation des séminaires de renforcement des capacités des agents ; (iii) Faible vulgarisation de la loi relative à l'aménagement du territoire ; (iv) Absence d'arrêté interministériel pour l'encadrement des actes générateurs de recettes en province ; (v) Manque de matériel et outils spécifiques pour les études dans le cadre des projets d'aménagement ; (vi) Faible accompagnement de la Province dans l'élaboration des outils de planification ; (vii) Spoliation des espaces du domaine public ; (viii) Manque de bâtiments pouvant abriter les Divisions Provinciales de l'aménagement du territoire ; (ix) Absence d'un conseil provincial de l'Aménagement du territoire.

Opportunités :

(i) Existence des textes légaux et réglementaires ; (ii) Alignement des actes générateurs de recettes liés aux attributions dans la loi des finances ; (iii) Financement des partenaires extérieurs ; (iv) Existence des techniciens d'autres secteurs (Urbanisme, habitat et cadastre) dans la collaboration ; (v) Existence de l'agence nationale de l'Aménagement du Territoire ; (vi) Existence des services publics à incidence spatiale ; (vii) Guide méthodologique dans l'élaboration de l'outil spatial.

Menaces :

(i) Empiètement des attributions du service de l'aménagement du territoire par le service de l'Urbanisme ; (ii) Occupations illégales des espaces du domaine public (berges de rivières, zone marécageuses, emprises des lignes hautes tensions, des chemins de fer) ; (iii) Absence du Schéma national de l'aménagement du territoire ; (iv) Absence d'un arrêté interministériel fixant les taxes dues à l'Aménagement du Territoire ; (v) Lotissements non planifiés, cause de l'étalement désordonné des villes et des conflits fonciers.

2.4.2 Infrastructures de transport

Etat de lieux

Le système de transport dans la Province du Haut-Katanga comporte d'une part, un réseau d'infrastructures continues telles que les infrastructures routières, ferroviaires, fluviales et lacustres et d'autre part, un réseau non continu constitué des infrastructures aéroportuaires. Certaines infrastructures de transport sont dans un état de vétusté avancée plus particulièrement en ce qui concerne le transport ferroviaire tandis que, le transport par route connaît des difficultés suite à la dégradation de certains tronçons.



Dans l'ensemble la Province du Haut-Katanga compte des routes nationales, des routes provinciales ainsi que la voirie urbaine réparties comme suit :

Tableau 53 : Réseau des voiries dans la Province du Haut-Katanga

N°	Villes/ Cités	VOIRIES (KM)		SITES EROSIFS		
		Revetues	EN TERRE	MENACANTES	EN COURS D'EXECUTION	
1	LUBUMBASHI	519,82	980,11	8,44	-	-
2	LIKASI	156,19	244,05	-	-	-
3	KASUMBALESA	4,70	227,50	1,00	-	0,85
4	KIPUSHI	19,19	81,80	-	-	-
5	KAMBOVE	9,75	150,00	-	-	-
6	SAKANIA	10,00	142,00	-	-	-
		719,65	1 825,46	9,44	-	0,85

Source : Direction Provinciale de l'Office des Voiries et Drainage (OVD)

Tableau 54 : Routes Nationales et Provinciales

Classification	Axe routier	RING	Code	LONGUEUR (km)			ETAT du RESEAU		
				RR	RT	Total	B ON	M OYEN	M A UVA IS
Routes Nationales (RN)	Mulungwishi – Likasi	RING 1	RN1	32	0	32	29	3	0
	Likasi – Lubumbashi	RING 1	RN1	125	0	125	120	5	0
	Lubumbashi – Kasumbalesa	RING 1	RN1	90	0	90	78	12	0
	Kasumbalesa - Mokambo - Sakania - Front. Zambie	RING 2	RN1	145	0	145	143	2	0
	Lubumbashi – Kasomeno	RING 1	RN5	137	0	137	120	14	3
	Kasomeno - Pweto	RING 1	RN5	0	336	336	155	156	25
	Pweto - Kabele (Lim. Tanganyika)	RING 1	RN5	0	86	86	10	29	47
	Kasomeno - Kasenga - Chalwe	RING 2	RN35	0	92	92	92	0	0
	Lubumbashi – Kipushi	RING 2	RN37	25	0	25	10	9	6
	Mokambo - Chembe (Front. Zambie)	Autre axe	RN36	69	0	69	69	0	0
	Likasi – Kambove	Autre axe	RN38	29	0	29	20	9	0
	Total RN			652	514	1166	846	239	81
Routes Provinciales Primaires	Mokabe - Kasiri – Kalera	Autre axe	RP616	0	96	96	8	0	88
	Lwambo - Kifubu (Lim. Lualaba)	Autre axe	RP617	22	23	45	32	13	0
	Riv. Dikulwe - Mitwaba - Lim. Haut-Lomami (Djobo)	Autre axe	RP617	0	251	251	151	100	0
	Minga – Kaniopa	Autre axe	RP618	0	307	307	26	61	220
	Milongwe - Kiandala – Lukonzolo	Autre axe	RP623	0	186	186	0	0	186
	Total RP			22	863	885	217	174	494
	Kambove - Suana-Mume - Munganga (Front. Zambie)	Autre axe	RS614	0	169	169	0	0	169
	Kafindo - Petro – Kabulushi	Autre axe	RS619	0	164	164	0	0	164
	Petro – Mputa	Autre axe	RS620	0	25	25	0	0	25

Routes Provinciales Sécondaires	Sakania - Lukibi – Ngale	Autre axe	RS621	0	165	165	0	30	135
	Bif Kitubulushi - Kipusha – Lukibi	Autre axe	RS622	0	172	172	0	12	160
	Kazamba - Puta - Lim. Tangayika	Autre axe	RS624	0	70	70	30	20	20
	Total RS			0	765	765	30	62	673
	Total RING 1			384	422	806	512	219	75
	Total RING 2			170	92	262	245	11	6
	Total Autres axes			120	1628	1748	336	245	1167
	Total Général			674	2142	2816	1093	475	1248

Source : Direction Provinciale de l'Office des Routes (OR).

Cependant sur l'axe Kasenga-Pweto, les voies fluviales et lacustres sont opérationnelles (Luapula et Moero).

Le système multimodal est ponctuel dans la mesure où le changement de mode de transport s'effectue dans la seule ville de Lubumbashi.

En ce qui concerne les infrastructures de transport aérien la Province de Haut-Katanga compte un aéroport international (aéroport international de la Luano) et 23 aérodromes comme représenté dans le tableau ci-dessous.

Ci-dessous le tableau synthèse d'un aéroport et des vingt-trois (23) Aérodromes situés dans la province du Haut-Katanga.

Tableau 55 : les aérodromes

Nom de la piste et codes OACI	Coordonnées d'emplacements géographiques	Elévation/Altitudes de la piste (en pied ou feet)	Dimension en mètre	Revêtement	Résistance	Propriétaire
Aéroport International de Lubumbashi FZQA	11°35'29S 27°31'52S	4300 4395	3200 x 50	Revêtue (Asphaltée)	+100T	RVA O.P
KYENGE	10°34S 027°33'E	3190	1200 x 30	Laterite	2T	L'ETAT N.OP
LUISHA FZQVV	09°44'S 27°46'E	1700	1300 x 20	Terre de termitière	5T	L'ETAT N. OP
KISENDA FZQE	12°14'S 027°36'E	4324	850 x 20	Latérite	5T	L'ETAT N.OP
KASENGA FZQG	10°21'64''S 28°36'94''E	3300	800 x 20	Gravier	5T	L'ETAT N.OP
LUKUNI FZDC	04°08'S	1585	1000 x 30	Latérite	5T	L'ETAT N.OP
MWANDIGUSHA FZQJ	10°21'S 27°15'E	1130	1200 x 30	Latérite	5T	SNEL N.OP
SOFUMWANGO	11°11'S 27°15'E		800 x 30	Latérite	2T	L'ETAT N.OP
MUFUNGASAMPWE	09°20'04'S 027°25'16''E	3020	950 x 07	Latérite	2T	Eglise Catholique N.OP

KIPUSHI FZWF	06°10'00''S 025°11'00''E				5T	L'ETAT N.OP
SAKANIA	028°31'24''E 12°45'67''S	4213	2000 x 30	Gravier	2T	L'ETAT OP
KYUBO	09°34'S 027°02'E	3000	1300 x 20	Sable et argile	15T	Congo Safari OP
MITWABA FZQV	08°36'62''S 027°20'81''E	5240	850 x 10	Gazon	5T	L'ETAT OP
PWETO FZQC	08°28'S 028°53'S	1044	800 x 19	Gazon	5T	L'ETAT OP (fermé)
KILWA FZQE	09°11'59''S 28°28'63''S	3100	1400 x 30	(Gravier) Latérite	5T	L'ETAT OP
LUSINGA FZRL	08°56'S 027°11'E	1780	1350 x 33	Terre de termitière	5T	ICCN OP
SHAMWANA	08°35'39''S 028°31'76''E	2850	840 x 24	Sable + Gravier	5T	L'ETAT N.OP
KASHOBWE FZQK	09°39'51''S 28°37'13''E	1050	1500 x 9	Gravier	25T	L'ETAT OP
DUBIE	08°35'26''S 028°31'82''E	1700	1400 x 30	Gazon	5T	Eglise catholique N.OP

KATWE FZQH	10°33'S 027°51'E	5577	1400 x 30	Terre de termitière	5T	ICCN OP
LWANZA	08°43'S 028°42'E			Terre de termitière	5T	Eglise catholique réformée
KAMATANDA FZQI	10°50'S 26°45'E		1200 x 30	Latérite	5T	L'ETAT N.OP
MUTETA (PWETO) FZQB	08°23'27''S 28°53'29''E	3.608ft	2000 x 30	Revêtue (Asphalte)	+30T	MTR Trucks OP
DIKULUSHI	08°53'82''S 028°16'68''E	3.545	1333 x 30	Latérite Compactée	20T	ANVIL MINING OP

Source : Division Provinciale de Transport

En ce qui concerne le transport fluvial et lacustre ; il se pratique principalement le long de la rivière Luapula, de Kasenga vers Pweto en passant par le Lac Moero. Tout au long de cette ligne de transport on compte 3 ports et 21 Beach dans le Haut-Katanga.

TRANSPORT FLUVIAL ET LACUSTRE

Tableau 56 : Kilométrique du Bief Luapula-Moero
RIVIERE LUAPULA

N°	NOMS	KM	OBSERVATIONS
01	KASENGA	0	Port sans quai d'accostage
02	KIBAMBO	10	Beach
03	KIBA	18	Beach
04	KATABULWE	28	Beach
05	KAWAMA	36	Beach
06	TUPAMANGA	41	Beach
07	KIBUMBULU	46	Beach
08	CHIENDA	50	Beach
09	KABIMBI	54	Beach
10	KIAKAMALWA	56	Beach
11	KIBOWE	61	Beach
12	MPUYA	65	Beach
13	FIERA	67	Beach
14	KIPITA	74	Beach
15	KIBUNDULU	83	Beach
16	KASHOBWE	97	Beach
17	MUTUALE	102	Beach
18	KISENGA	117	Beach
19	KASATO	124	Beach
20	PWITI	134	Beach
21	EMBOUCHURE MOERO	148	Beach

I. LAC MOERO

1	NKOLE	152	Beach
2	KILWA	172	Port avec quai bétonné
3	KASOLO	195	Port secondaire
4	NFUNE	205	Port secondaire
5	LUKONZOLWA	235	Port en devenir (commissariat)
6	LUANZA	245	Port secondaire
7	PWETO	279	Port avec quai bétonné

Source : Division Provinciale de Transport

Hormis le port de Kasenga, sans quai d'embarcation, le reste des ports sont localisés le long du lac Moero et sont dotés chacun d'un quai.

Il faut signaler que :

- Du port de Kasenga à l'embouchure du lac Moero la distance est de 148 km ;
- De l'embouchure du lac Moero jusqu'au port de Pweto la distance est de 131 km.

Analyse Diagnostique

Forces :

(i) Existence des routes d'intérêt provincial ; (ii) Existence des structures Etatiques (Ministère provincial des infrastructures, Ministère Provincial de transports, Division Provinciale des infrastructures, Division Provinciale de transports et voies de communication, OR, OVD) ; (iii) Existence des entreprises de construction des routes ; (iv) Construction, réhabilitation et entretien des routes par le gouvernement provincial ; Existence des techniciens dans le secteur.

Faiblesses :

(i) Faible entretien des routes ; (ii) Délabrement de routes provinciales dû au non-respect de tonnage ; (iii) Etroitesse de certaines routes à l'instar du tronçon Lubumbashi Kipushi ; (iv) Irrégularité d'assainissement des conduites et de drainage d'eau souterraine et superficielle ; (v) Absence des balises ; (vi) Insuffisance des unités de trafic ; (vii) Mauvaise gestion des eaux de pluie ; (viii) Insuffisance d'ouvrages d'assainissement (caniveaux, etc.) ; (ix) Inadaptation aux débits hydrologiques de terrain de certains ouvrages d'assainissement ; (x) Insuffisance des signalisations routières.

Opportunités :

(i) Existence des textes légaux et réglementaires ; (ii) Existence de partenariat à travers les péages sur les routes nationales ; Existence des voies ferrée, fluviale, lacustre et des routes d'intérêt national ; (iii) Existence d'un aéroport international, des aérodromes et des pistes d'atterrissages ; (iv) Présence des partenaires techniques et financiers (banque mondiale, la banque africaine de développement ...) ; (v) position géographique de la Province ; (vi) Existence du FONER et ACGT.

Menaces :

(i) Etroitesse de la route nationale N°1 ; (ii) Erosions ; Sur la route nationale N°5, le tronçon Kasomeno Pweto est fortement dégradé ; (iii) Voie ferrée : Absence de l'entretien, les voies secondaires sont déterrées, le vol de caténaire ; (iv) Voies aériennes : Non aménagement de certains aérodromes ; (v) Voies fluviales et lacustres : Insuffisance des infrastructures portuaires ; Manque de quai d'embarcation d'un grand nombre des ports, Nombre élevé des cas de naufrage, Insuffisance des dragues, Envahissement des rivières par l'herbe sauvage, Nombre élevé des baleinières (petits bateaux) en bois.

2.4.3 Bâtiments Publics**Etat de lieux**

En ce qui concerne les bâtiments publics, la Province du Haut-Katanga dispose d'un grand nombre de bâtiments datant de l'époque coloniale utilisés comme office des services étatiques œuvrant en province. Il convient de préciser que certains bâtiments publics, faute d'entretien ont connu un délabrement très avancé. Signalons aussi la construction et la réhabilitation de certains bâtiments en cours d'exécution sous financement du gouvernement provincial.

Voici un aperçu des bâtiments publics de l'Etat dans la province du Haut-Katanga.

Tableau 57 : Synthèse des Inventaires du Patrimoine immobiliers dans la Province du Haut-Katanga

N°D'ORD.	LIBELLE	NOMBRE	LOCALISATION
1	Résidences officielles	10	LUBUMBASHI
2	Bâtiments Administratifs	22	
3	Hôpitaux	7	
4	Dispensaires	4	
5	Centres de Formation Professionnelle	4	
6	Ecoles Primaires Officielles	16	
7	Ecoles Secondaires Officielles	18	
8	Instituts Supérieurs	3	
9	Campus Universitaires	1	
10	Complexes sportifs	2	
11	Infrastructures pénitentiaires	1	
12	Marchés publics	9	
13	Abattoirs publics	1	
14	Gites d'étape	-	
1	Résidences officielles	6	LIKASI
2	Bâtiments Administratifs	14	
3	Hôpitaux	1	
4	Dispensaires	2	

5	Centres de Formation Professionnelle	-	
6	Ecoles Primaires Officielles	2	
7	Ecoles Secondaires Officielles	3	
8	Instituts Supérieurs	2	
9	Campus Universitaires	1	
10	Complexes sportifs	1	
11	Infrastructures pénitentiaires	2	
12	Marchés publics	2	
13	Abattoirs publics	1	
14	Gites d'étape	-	

Tableau 57 (suite)

N° D'ORD.	LIBELLE	NOMBRE	LOCALISATION
1	Résidences officielles	4	KIPUSHI
2	Bâtiments Administratifs	6	
3	Hôpitaux	1	
4	Dispensaires	1	
5	Centres de Formation Professionnelle	-	
6	Ecoles Primaires Officielles	1	
7	Ecoles Secondaires Officielles	1	
8	Instituts Supérieurs	-	

9	Campus Universitaires	-	
10	Complexes sportifs	-	
11	Infrastructures pénitenciaires	1	
12	Marchés publics	1	
13	Abattoirs publics	1	
14	Gites d'étape	-	
1	Résidences officielles	3	SAKANIA
2	Bâtiments Administratifs	4	
3	Hôpitaux	1	
4	Dispensaires	1	
5	Centres de Formation Professionnelle	-	
6	Ecoles Primaires Officielles	1	
7	Ecoles Secondaires Officielles	-	
8	Instituts Supérieurs	-	
9	Campus Universitaires	-	
10	Complexes sportifs	-	
11	Infrastructures pénitenciaires	1	
12	Marchés publics	1	
13	Abattoirs publics	1	
14	Gites d'étape	-	

Tableau 57 (suite 2)

N° D'ORD.	LIBELLE	NOMBRE	LOCALISATION
1	Résidences officielles	3	KASENGA
2	Bâtiments Administratifs	4	
3	Hôpitaux	1	
4	Dispensaires	1	
5	Centres de Formation Professionnelle	-	
6	Ecoles Primaires Officielles	1	
7	Ecoles Secondaires Officielle	1	
8	Instituts Supérieurs	-	
9	Campus Universitaires	-	
10	Complexes sportifs	-	
11	Infrastructures pénitentiaires	1	
12	Marchés publics	1	
13	Abattoirs publics	1	
14	Gites d'étape	-	
1	Résidences officielles	3	PWETO
2	Bâtiments Administratifs	4	
3	Hôpitaux	1	

4	Dispensaires	1	
5	Centres de Formation Professionnelle	-	
6	Ecoles Primaires Officielles	1	
7	Ecoles Secondaires Officielles	1	
8	Instituts Supérieurs	-	
9	Campus Universitaires	-	
10	Complexes sportifs	-	
11	Infrastructures pénitentiaires	1	
12	Marchés publics	1	
13	Abattoirs publics	1	
14	Gites d'étape	-	

Tableau 57 (suite 3)

N° D'ORD.	LIBELLE	NOMBRE	LOCALISATION
1	Résidences officielles	3	MITWABA
2	Bâtiments Administratifs	4	
3	Hôpitaux	1	
4	Dispensaires	1	
5	Centres de Formation Professionnelle	-	
6	Ecoles Primaires Officielles	1	
7	Ecoles Secondaires Officielles	1	

8	Instituts Supérieurs	-	
9	Campus Universitaires	-	
10	Complexes sportifs	-	
11	Infrastructures pénitentiaires	1	
12	Marchés publics	1	
13	Abattoirs publics	1	
14	Gites d'étape	-	
1	Résidences officielles	3	KAMBOVE
2	Bâtiments Administratifs	3	
3	Hôpitaux	-	
4	Dispensaires	1	
5	Centres de Formation Professionnelle	-	
6	Ecoles Primaires Officielles	1	
7	Ecoles Secondaires Officielles	-	
8	Instituts Supérieurs	-	
9	Campus Universitaires	-	
10	Complexes sportifs	-	
11	Infrastructures pénitentiaires	1	
12	Marchés publics	-	
13	Abattoirs publics	1	
14	Gites d'étape	-	

Source : Rapport Annuel 2025 Division Provinciale des ITP

NB : Il existe des services publics de l'Etat qui manquent de bâtiments pour leur fonctionnement.

Analyse Diagnostique

Forces :

(i) Existence des Structures Etatiques (Ministère Provincial Infrastructures, Division des Infrastructures et Travaux Publics) ; (ii) Existence des bâtiments destinés aux services publics : écoles, hôpitaux, prisons, musées, abattoirs, etc. ; (iii) Existence des bâtiments paraétatiques (Pullman hôtel Karavia, etc) ; (iv) Existence de la brigade provinciale des ITP ; (v) Existence d'un garage provincial ; (vi) Financement de la province pour la construction, ou la réhabilitation des bâtiments.

Faiblesses :

(i) Vétusté, délabrement et insuffisance des bâtiments publics ; (ii) Non prise en compte des services d'entretien et de maintenance des Travaux Publics ; (iii) Utilisation inappropriée des bâtiments publics ; (iv) Vétusté des équipements de la brigade provinciale des ITP ; (v) Non opérationnalisation des garages ; (vi) Non opérationnalisation de la brigade provinciale des ITP ; (vii) Occupation du garage par les familles des militaires ; (viii) Insuffisance de collaboration des certains services avec les ITP ; (ix) Manque des fonds programmés pour l'entretien et la réhabilitation des bâtiments.

Opportunités :

(i) Existence des textes légaux et réglementaires ; (ii) Financement ponctuel des pouvoir central et provincial pour la construction ou la réhabilitation des bâtiments ; (iii) Existence des entreprises de construction et bureaux d'études.

Menaces :

(i) Non accès des techniciens des ITP aux chantiers privés (pour le contrôle des normes en matière de construction) ; (ii) Attribution des marchés de la brigade provinciale des ITP aux particuliers ; (iii) Attribution des marchés du contrôle technique aux particuliers en défaveur de la brigade provinciale des ITP.

2.4.4 Urbanisme et Habitat

Etat de lieux

a) Urbanisme

La Province du Haut-Katanga compte trois villes dont deux anciennes héritées de l'époque coloniale et une nouvelle ; ce sont notamment les villes de :

- Likasi ;

- Lubumbashi ;
- Kasumbalesa.

La création de nouvelles cités ou de nouveaux quartiers ne tient pas compte des normes urbanistiques ni de l'habitat d'où l'existence des bidonvilles. En effet, les nouveaux quartiers sont dépourvus d'avenues construites et d'espaces publics aménagés.

Le service de l'urbanisme est représenté dans les six territoires de la province et dans les ETD.

b) Habitat

Dans la Province du Haut-Katanga, le secteur de l'habitat s'occupe de l'inventaire et de la sécurisation des maisons du domaine privé de l'Etat. Des nombreuses maisons de ce secteur sont en mauvais état, spoliées ou occupées illégalement nécessitant un contrôle strict de l'identité des occupants et de la régularité des baux.

A ce jour, le domaine de l'habitat compte 130 maisons dont 124 habitables, parmi lesquelles 37 ont connu une réhabilitation récente ; 3 ont été spoliées et 3 autres ont été mises en partenariat public privé. Ces maisons sont mises dans le circuit économique pour générer les recettes.

Selon le cadre provincial de concertation de la Société Civile du Haut-Katanga 56 maisons seraient en voie d'être spoliées.

Le service de l'habitat est représenté dans les six territoires de la province et dans les ETD.

Analyse Diagnostique

Forces :

(i) Existence des structures étatiques (l'urbanisme, l'institut géographique provincial et l'habitat) ; (ii) Existence des maisons du domaine privé de l'Etat.

Faiblesses :

(i) Insuffisance des techniciens urbanistes ; (ii) Manque de cadre de concertation entre les services de l'urbanisme, habitat, l'aménagement du territoire et les Affaires foncières ; (iii) Spoliation des espaces publics ; (iv) Manque de stratégie d'urbanisation ; (v) Existence des bidonvilles ; (vi) Inadéquation entre la croissance démographique et la capacité d'accueil des villes ; (vii) Faible accompagnement de la province ; (viii) Absence d'un plan de l'urbanisation de la ville de Kasumbalesa ; (ix) Construction des bâtiments de l'Etat sous la ligne haute tension et dans d'autres endroits non indiqués par certains services de l'Etat (bureaux de la police et des quartiers) ; (x) Confusion dans le chef de la population de service de l'urbanisme et du cadastre ; (xi) Non application de la politique de l'habitat ; (xii) Non opérationnalisation de la commission chargée de lotissement ; (xiii) Non uniformisation de documents officiels ; (xiv) Insuffisance des techniciens de l'habitat ; (xv) Faible mobilisation des recettes du secteur de

l'habitat ; (xvi) Faible vulgarisation des textes légaux et réglementaires ; (xvii) Absence de la cartographie de l'habitat ; (xviii) Absence de suivi de la population dans le cadre de la mobilité résidentielle (le déménagement) ; (xix) Inefficacité des services d'assainissement dans les villes de la Province ; (xx) Insuffisance de nombre des maisons de l'Etat.

Opportunités :

(i) Existence des textes légaux et réglementaires ; (ii) Nouvelle technologie (GPRS, Google Map, IA, Geo traker) et ses applications ; (iii) Existence de FONHAB (Fond National de l'Habitat) ; (iv) Existence de l'ACOPRIM (Agence congolaise de Promotion Immobilière) ; (v) Existence des partenariats publics-privés.

Menaces :

(i) Exode rural avec toutes ses conséquences sur les occupations anarchiques des espaces ; (ii) Absence du code de l'urbanisme ; (iii) Spoliation des maisons du domaine privé de l'état ; (iv) Délocalisation de la population ; (v) Pollution et le changement climatique.

2.4.5 Energie

Etat de lieux

La Province du Haut-Katanga a un potentiel énergétique élevé. La situation énergétique est particulièrement stratégique en raison de la forte concentration des activités minières, de la croissance urbaine rapide des villes et de la demande croissante en énergie des ménages, des services publics et du tissu économique de la Province. Celle-ci compte plusieurs sources énergétiques dont la plupart ne sont pas exploitées.

IL s'agit notamment des sources suivantes :

- L'hydroélectricité ;
- Le rayonnement solaire ;
- La Biomasse ;
- L'Eolienne ;
- L'eau.

2.4.5.1 Electricité

L'essentiel de l'électricité produite et consommée dans la Province Haut-Katanga provient de l'hydroélectricité et des énergies renouvelables.

a) Hydroélectricité

Etat de lieux

L'électricité est générée par trois barrages qui sont : Mwadingusha et Koni sur la rivière Lufira, et Mufunga Nsampwe sur la rivière Lwika.

Il sied de noter que quelques fermes privées s'efforcent de tirer l'électricité des rivières environnantes en y installant des mini-barrages.

Tableau 58 : Nombre d'abonnés de la SNEL et vente du courant électrique basse et moyenne tension

N°	Territoire/Ville	Nombre d'abonnés basse tension	Ventes du courant en Kwh basse tension	Nombre d'abonnés moyenne tension	Ventes du courant en Kwh moyenne tension
1	Kambove	0	0	0	0
2	2020	0	0	0	0
3	2021	0	0	0	0
4	2022	0	0	0	0
5	2023	0	0	0	0
6	2024	0	0	0	0
7	Kasenga				
8	2020	750	1450800	1	2997
9	2021	897	1482180	1	21840
10	2022	1044	1513560	1	38940
11	2023	1203	2163600	1	26952
12	2024	1320	1868240	1	37944
13	Kipushi				
14	2020	4275	16674800	0	0
15	2021	4424	18306940	0	0
16	2022	4572	19939080	0	0
17	2023	4787	20561400	0	0
18	2024	4898	20942280	0	0
19	Likasi				
20	2020	15696	35263200	39	146039452
21	2021	16627	39643800	39	164445555
22	2022	17557	44024400	38	179321421
23	2023	19681	60657080	36	176949735
24	2024	17898	47251430	38	173174498
25	Lubumbashi				

26	2020	101985	27537120	250	110841249
27	2021	107725	304051100	257	106166730
28	2022	113465	332731000	263	106827574
29	2023	118159	311529000	270	103063916
30	2024	120960	301950000	271	140979013
31	Mitwaba				
32	2020	0	0	0	0
33	2021	0	0	0	0
34	2022	0	0	0	0
35	2023	0	0	0	0
36	2024	0	0	0	0
37	Pweto				
38	2020	2494	2527100	1	210948
39	2021	2750	3257950	1	240780
40	2022	3007	3988800	1	254088
41	2023	3710	4346400	1	232944
42	2024	3706	3424820	1	294276
43	Sakania				
44	2020	1748	4616600	1	35928
45	2021	1975	4440004	1	32880
46	2022	2202	4263480	1	45528
47	2023	2390	4335840	1	35328
48	2024	2461	3948170	1	13992

Source : Division Provinciale de l'Energie

Analyse Diagnostique

Forces :

(i) Existence des sociétés de production de câbles électriques en cuivre ; (ii) Existence des mini centrales dans les fermes privées, dans les cités et villages ; (iii) Existence des chutes et des rivières à haut débit ; (iv) Existence des institutions qui forment les électriciens ; (v) Utilisation des câbles en aluminium.

Faiblesses :

(i) Faible desserte de la Province en électricité ; (ii) Non-respect des normes des raccordements au réseau électrique ; (iii) Insuffisance des cabines électriques et des transformateurs ; (iv)

Utilisation des agents temporaires à la place des agents qualifiés ; (v) Faible intensité du courant électrique dans certains quartiers ; (vi) Faible production de l'énergie électrique ; (vii) Vétusté et insuffisance des équipements de production et de transformation du courant électrique ; (viii) Difficultés d'extension du réseau de distribution par les services attitrés ; (ix) Forte dépendance aux importations des matériels (poteaux, conducteurs, transformateurs, etc.).

Opportunités :

(i) Existence de Partenariat public-privé ; (ii) Libéralisation du secteur ; (iii) Présence de la Société Nationale d'Electricité ; (iv) Existence des barrages et chutes naturelles ; (v) Utilisation des compteurs prépayés.

Menaces :

(i) Catastrophes naturelles ; (ii) Baisse de niveau d'eau dans les bassins de retenue ; (iii) Centralisation à Kinshasa de la gestion financière ; (iv) Vol des câbles électriques ; (v) Tariessement des rivières suite aux forages et détournement des cours d'eau en amont par des miniers ; (vi) Raccordements frauduleux dans certains quartiers.

b) Les énergies renouvelables

Etat de lieux

L'énergie renouvelable est tirée des sources naturelles qui se régénèrent constamment à l'instar de la lumière et le vent. On constate dans la Province du Haut-Katanga l'installation progressive de l'énergie solaire.

Analyse Diagnostique

Force :

(i) Présence des kits solaires sur le marché local.

Faiblesses :

(i) Coût très élevé du kit complet de l'installation solaire ; (ii) Faible exploitation de l'énergie éolienne et de la biomasse.

Opportunités :

(i) Existence des investisseurs dans le secteur ; (ii) Disponibilité des financements internationaux pour soutenir la transition énergétique ; (iii) Présence des éléments naturels tels que le rayonnement solaire, du vent et de la biomasse.

Menace :

(i) Existence des intempéries.

2.4.5.2 Eau

Etat de lieux

La Province du Haut-Katanga compte 18 stations et points de captage d'eau principalement dans les trois grandes villes, dans la commune rurale de Kipushi et dans certains territoires.

Dans d'autres territoires, la population recourt régulièrement à l'eau des pluies, de forages ou de rivière. Il sied de signaler que dans le territoire de Mitwaba la station de distribution d'eau n'est pas en fonction suite aux actes de vandalisme.

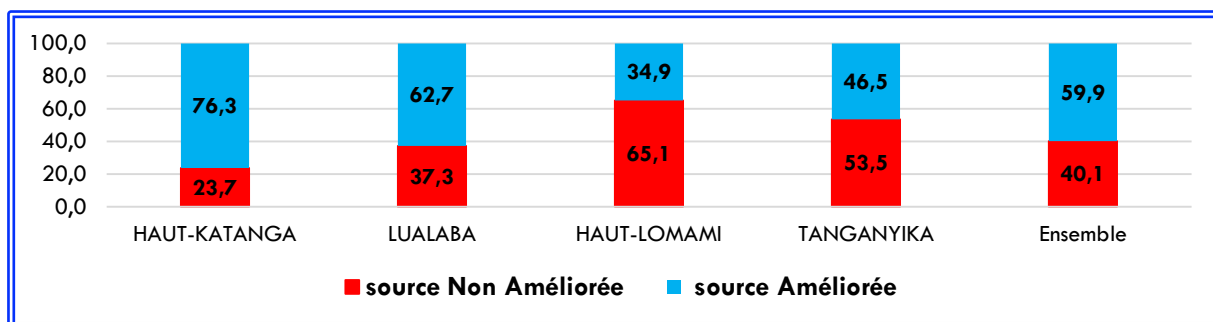
Tableau 59 : Production et vente d'eau potable (REGIDESO)

Territoire/Ville	PVS	PVI	VENTE EN M3	PRODUCTION EN M3
KASENGA				
2020	170	314	31297	330124
2021	156	332	32985	36665
2022	142	342	31199	34030
2023	174	310	27516	29532
2024	72	428	21109	21109
KASUMBALESA				
2020	0	0	0	0
2021	0	0	0	0
2022	0	0	0	0
2023	0	0	0	0
2024	0	0	0	0
KIPUSHI				
2020	0	0	0	0
2021	0	0	0	0
2022	0	0	0	0
2023	0	0	0	0
2024	0	0	0	0
LIKASI				
2020	5336	6044	3173800	6850002
2021	5386	6081	3321997	5386686
2022	5892	5692	3254349	6706546

2023	5680	6003	3036082	6635480
2024	5709	6116	3269705	6564415
LUBUMBASHI				
2020	32661	20313	14987927	36825423
2021	35439	20523	15609869	36889382
2022	34748	21848	17021071	39274841
2023	34181	22881	16586305	37619556
2024	32892	24689	20153923	37342149
PWETO	1255	531	767138	833722,84
2020	68	360	129689	135401
2021	284	33	171366	190248
2022	294	43	181571	199430,6
2023	315	24	169576	193506,24
2024	294	71	114936	115137
SAKANIA				
2020	0	0	0	0
2021	0	0	0	0
2022	0	0	0	0
2023	0	0	0	0
2024	96	4	202710	91561

Source : Division Provinciale de l'Energie

Les points de vente de la REGIDESO sont constitués de bornes fontaines, de points de vente domestiques, intermédiaires, commerçants, industriels, REGIDESO et agents. Ceux-ci sont subdivisés en deux catégories : les points de vente en service (PVS) et les points de vente inactifs (PVI).



Source : Enquête EFSA 2024

Analyse Diagnostique

Force :

(i) Existence d'un réseau de distribution d'eau potable ; (ii) Présence des nappes aquifères et des cours d'eau ; (iii) Existence des bornes fontaines ; (iv) Existence des stations de captage et pompage d'eau.

Faiblesses :

(i) Très faible desserte en eau potable ; (ii) Manque d'entretien des équipements ; (iii) Insuffisance des bornes fontaines ; (iv) Manque des puits industriels ; (v) Insuffisance des infrastructures hydraulique ; (vi) Insuffisance des laboratoires de contrôle de la qualité de l'eau ; (vii) Absence du réseau de distribution dans certains territoires et dans les nouveaux quartiers ; (viii) Vétusté des équipements de distribution d'eau ; (ix) Utilisation du personnel non contractuel et non qualifié.

Opportunités :

(i) Appuis des partenaires internationaux ; (ii) La pluie ; (iii) Libéralisation du secteur ; (iv) Existence de la société de distribution d'eau.

Menaces :

(i) Faible investissement dans le secteur de l'eau ; (ii) Présence des entreprises minières qui polluent la nappe et les cours d'eau ; (iii) Tariessement des sources d'eau suite au rabattement de la nappe aquifère ; (iv) Vandalisme du réseau de distribution d'eau ; (v) Vol des câbles électriques ; (vi) Coupures intempestives de l'énergie électrique ; (vii) Absence de surveillance des travaux effectuées par les tiers sur le réseau de distribution.

2.4.6 Affaires Foncières

Etat de lieux

La Province du Haut-Katanga est pourvue d'un relief dominé par les plateaux. Ce relief offre la possibilité de créer des cités urbanisées. Toutefois, il convient de signaler que les

circonscriptions foncières qui ont été créées à savoir : Lubumbashi Ouest, Est, plateau, Kipushi sud et nord, Likasi, Kasumbalesa et Kasenga, rencontrent des défis multiples.

Analyse Diagnostique

Force :

(i) Existence des structures étatiques (Ministère Provincial des Affaires Foncières, Divisions des Titres immobiliers et des cadastres) ; (ii) Existence d'un personnel formé dans le secteur du cadastre ; (iii) Existence des espaces à lotir.

Faiblesses :

(i) Manque de collaboration entre le service de cadastre et les autres services (urbanisme et aménagement du territoire) ; (ii) Absence de services de cadastre dans les ETD (secteur et chefferie) ; (iii) Insuffisance des géomètres et arpenteurs dans les villes de la Province ; (iv) Vétusté des infrastructures qui abritent les services du cadastre et titres immobiliers ; (v) Chevauchement entre les circonscriptions foncières (Kipushi, Lubumbashi) ; (vi) Insuffisance des équipements (les appareils topographiques, les ordinateurs, etc.) ; (vii) Distribution des terres rurales et urbaines par des personnes non attitrées ; (viii) Mauvaise gestion des lotissements ; (ix) Absence de plans cadastraux dans certains chefs-lieux des territoires et dégradation de ceux existants ; (x) Non vulgarisation de la loi foncière ; (xi) Existence des bidonvilles ; (xii) Manque de Formation des géomètres en Système d'Informations Géographique (SIG) ; (xiii) Lourdeur dans le traitement des dossiers liés aux affaires foncières ; (xiv) Inadaptation de la loi foncière par rapport aux réalités actuelles ; (xv) Spoliation des espaces vides et concessions non mises en valeur.

Opportunités :

(i) Existence des textes légaux et réglementaires ; (ii) Existence d'une école de cadastre et titres immobiliers ; (iii) Existence de la loi foncière.

Menaces :

(i) Non-respect des normes urbanistiques dans le lotissement ; (ii) Changements intempestifs des animateurs aux affaires foncières (politisation, monnayage, népotisme...) ; (iii) Trafic d'influence ; (iv) Absence d'une structure de numérisation de lotissement.

2.4.7 Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication dans le Haut-Katanga

Etat de lieux

La Province du Haut-Katanga a connu une évolution dans la technologie de l'information avec l'avènement de l'Internet, de la téléphonie mobile, la présence des opérateurs de téléphonie

mobile (Vodacom, Airtel, Africell, Orange) et des autres fournisseurs d'Internet (Fasnet, Connect, Microcom, Global, Starlink, etc.). Grâce à cette évolution technologique, le partage des données est devenu facile et le reportage photographique ou filmé, la diffusion de l'information sont ouverts à tous. La Province connaît la digitalisation des services divers entre autres : la perception des taxes journalières des taxis, la collecte des données (Kobocollect, ODK collect...) et des transferts mobiles (Illico cash, pépélé mobile, mobile money...). La formation et le commerce en ligne sont également possibles (Yango, Carnayo, etc.). A cela s'ajoute le fait que le marché local offre les appareils et équipements de communication. Cependant, la Province connaît une disparité d'accès à ces nouvelles technologies entre les milieux urbains et ruraux.

Analyse Diagnostique

Force :

(i) Emergence des initiatives numériques locales (fintech, e-learning, e-commerce, ...) ; (ii) Croissance rapide de la téléphonie mobile ; (iii) Innovations locales (développement des start-up, marketing digital, ...) ; (iv) Population jeune et dynamique ; (v) Existence des entreprises de télécommunication privées ; (vi) Expansion des réseaux télécoms (déploiement progressif de la 2G/3G/4G) ; (vii) Présence des appareils de communication sur le marché local.

Faiblesses :

(i) Faible couverture dans les zones rurales ; (ii) Coût élevé de la connexion Internet ; (iii) Faible vulgarisation de textes légaux et réglementaires ; (iv) Fonctionnement des médias sociaux pirates non déclarés aux Services de tutelles ; (v) Prolifération des non professionnels dans la diffusion de l'information ; (vi) Faible vulgarisation des mesures d'application du code numérique ; (vii) Non équipement des services régulateurs ; (viii) Faible alphabétisation numérique ; (ix) Insuffisance des formations techniques ; (x) Difficulté d'identification et de taxation des opérateurs de la publicité diffusée dans les réseaux sociaux.

Opportunités :

(i) Existence des textes légaux et réglementaires du secteur ; (ii) Existence de Mobile Banking et FinTech ; (iii) Développement du 5G ; (iv) Existence des partenaires internationaux ; (v) Croissance de l'économie numérique ; (vi) Intégration régionale via la fibre optique ; (vii) Digitalisation de l'administration ; (viii) Existence des réseaux sociaux (Facebook, YouTube, Tik Tok, X (ex Twitter), WhatsApp, Telegram, etc.) ; (ix) Modernisation des médias traditionnels (radio, télévision, journaux) ; (x) Création des emplois numériques.

Menaces :

(i) Cybercriminalité croissante ; (ii) Risques liés à la protection des données (faible cadre de cybersécurité et protection des données personnelles) ; (iii) Perturbation de la connexion de réseaux due aux intempéries (pluie, foudre, vent, ...) ; (iv) Insuffisance de la couverture énergétique ; (v) Insuffisance de serveurs dans l'administration.

2.5 ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

2.5.1 Environnement

Etat de lieux

L'état des lieux de l'environnement dans le Haut-Katanga en 2025, révèle une Province en situation d'urgence écologique, principalement due à la pression anthropique et à l'industrie minière sur les écosystèmes et la santé publique.

En effet, selon le rapport de l'OCDD 2025, cet état d'environnement est marqué par une dégradation critique, liée à l'exploitation minière intensive, à une déforestation accélérée pour le bois de chauffe/construction et à une pollution sévère des eaux. Malgré des efforts de reboisement locaux menés par certains programmes entre autres la Concession Forestière de Communauté Locale (CFCL) et des initiatives de gouvernance pour contrôler la pollution, la pression sur les écosystèmes reste très forte.

Par ailleurs, la Province du Haut-Katanga est couverte à 65% de forêt claire de type Miombo de galerie forestière, soit une superficie forestière de 8,05 millions d'hectare, équivalent à 6,25% de la superficie forestière nationale. Ces forêts subissent diverses pressions anthropiques, telles que l'exploitation de bois et l'agriculture. Cette dernière est responsable à 90% des cas de déforestation. Ainsi, entre 2001 et 2023, la Province a perdu 8,9% de sa superficie forestière, soit 712.000 ha de couvert végétal. Cependant, depuis 2011, le Haut-Katanga a bénéficié de plusieurs projets de Réduction des Émissions de gaz à effet de serres issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+). À la suite de ces initiatives, environ 121.000 ha de couvert arboré ont été restaurés, soit 7.6% de tout le gain de couvert arboré du pays, entre 2000 et 2020. Les aires protégées quant à elles couvrent 7,4% de la superficie totale de la Province, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (12%)³.

Des estimations montrent que près de 25% de la perte de forêt se trouvent à moins de 5 km des mines, de l'exploitation forestière ou des plantations⁴.

En bref, l'état environnemental de la Province du Haut-Katanga en 2025 était caractérisé par les points clés suivants :

³ *Observation Congolaise du Développement Durable (OCDD), Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, PNUD : Rapport Provincial sur la mise en œuvre des ODD dans la Province du Haut-Katanga, Novembre 2025.*

⁴ *Idem pg 74*

- **La déforestation et l'érosion** : la déforestation s'intensifie, exacerbée par la coupe de bois pour la production de charbon de chauffe, la cuite des briques et les constructions. Toutes les forêts se dégradent entraînant les érosions et le changement climatique.

- **La pollution minière et des eaux** : l'exploitation minière industrielle et artisanale provoque la pollution de l'air, de la terre et des eaux, menaçant la santé humaine, les espèces halieutiques et la biodiversité. Aussi la contamination des eaux par des incidents graves persistent, notamment à Likasi et Lubumbashi, où des fuites d'acides menacent directement la pêche et la santé des populations.

En effet, la quantité de poissons produite au cours des cinq dernières années est passée de 193 tonnes à 170.4 tonnes en moyenne annuelle (Rapport du Ministère provincial de l'Environnement, 2024).

- **La dégradation des Sols et de la biodiversité** : l'octroi de titres miniers sur des concessions forestières communautaires entraîne une dégradation irréversible des terres du fait de l'exploitation minière.

- **La Déforestation par l'Urbanisation avec le boom immobilier** : l'usage à grande échelle de jeunes arbres dans la construction des bâtiments à étages accentue la déforestation.

- **L'utilisation de l'Énergie en bois** : l'utilisation de l'énergie en bois par le manque d'accès à l'électricité pour plus de **90% des ménages** (source enquête sur la sécurité alimentaire en situation d'urgence dans la Province de l'ex Katanga, 2024) maintient une dépendance critique au charbon de bois (makala).

- **L'augmentation d'engins automobiles à essence et à gasoil impactent la qualité de l'air** : les émissions de particules fines sont importantes dans les carrières et autour de grands centres urbains, constituant ainsi une énorme source de pollution de l'air. La Province éprouve d'énormes difficultés pour déterminer avec exactitude le taux de prévalence des maladies respiratoires attribuables à la pollution de l'air consécutive à l'exploitation minière et aux activités humaines. Cet état de chose est attribuable entre autres, au manque d'équipements, de moyens financiers et du personnel qualifié (Ministère Provincial de la santé, 2023). Cependant, certaines études réalisées dans le Haut-Katanga (source : L. Ngombe et all, 2017), démontrent que la prévalence des symptômes respiratoires rapportée chez les travailleurs dans les mines et les broyeurs de pierres a été supérieure à celle du groupe de contrôle.

Analyse Diagnostique

Force :

(i) Existence des structures étatiques (Ministère provincial de l'Environnement, Coordination Provinciale de l'Environnement et Direction Provinciale de l'ICCN) ; (ii) Existence des grandes étendues de terres arables qui contiennent l'humus (matière organique du sol formé par la décomposition de plantes et de substances végétales) ; (iii) Existence d'un sol arrosé par une hydrographie répartie sur une grande partie de la Province et une pluviométrie abondante ; (iv) Manifestation de la volonté politique des autorités provinciales pour la protection de l'environnement ; (v) Présence d'un cadre de travail confortable et du personnel qualifié ; (vi) Existence des cours d'eau, des lacs, des eaux souterraines et sources thermales ; (vii) Existence d'une végétation diversifiée, des nombreuses essences de qualité ainsi des forêts ; (viii) Existence des domaines de chasse ; (ix) Présence des espèces endémiques ; (x) Existence des concessions forestières communautaires locales (CFCL) ; (xi) Existence d'une structure d'encadrement des exploitants forestiers des bois d'œuvres (CPEDD-NEC) ; (xii) Existence d'une base des données des exploitants forestiers gérée par la Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable-Nouvelle Economie du Climat (CPEDD-NEC) ; (xiii) Réalisation d'une étude dans la ville de Lubumbashi sur la quantité des bois énergie consommés.

Faiblesses :

(i) Faible vulgarisation des textes légaux et réglementaires ; (ii) Faible reboisement ; (iii) Mauvaise utilisation des fertilisants chimiques qui appauvrissent le sol ; (iv) Recrudescence des feux de brousse ; (v) Absence d'une étude pédologique de la Province ; (vi) Faible application de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) dans le cadre de l'atténuation du risque en matière de la dégradation du sous-sol ; (vii) Faible appui à l'institut géographique dans la Province dans la mise à jour de ses activités (manque de cartographie, inventaire forestier, inventaire des espèces, ...) ; (viii) Sous-équipement des services de l'Environnement en termes d'outils et d'infrastructures d'étude climatique ; (ix) Absence d'une politique provinciale de gestion d'émissions de gaz à effet de serre ; (x) Insalubrité dans le milieu urbain qui est à la base de la pollution ; (xi) Insuffisance de renforcement des capacités techniques du personnel des services de l'Environnement ; (xii) Faible vulgarisation de la politique de protection et de la conservation de la faune et de la flore ; (xiii) Faible système de surveillance qui ne permet pas de contrôler l'accès et l'utilisation des parcs et des réserves ; (xiv) Dégradation des voies d'accès aux parcs et aux réserves ; (xv) Faible effectif

du personnel de l'ICCN ; (xvi) Faible appui logistique et financier aux services de l'Environnement.

Opportunités :

(i) Existence de textes légaux et réglementaires ; (ii) Existence des accords et des traités internationaux pour la protection des eaux de surface et souterraine ; (iii) Présence de partenaires et bureaux d'études dans la recherche et l'analyse des eaux de surface et souterraines ainsi que dans la gestion des forêts communautaires ; (iv) Existence des stations météorologiques en Province ; (v) Existence des parcs (Nkudlungu et Upemba), de la réserve de Kando qui contiennent des espèces animales et d'oiseaux, des aires protégées, de la biosphère de Lufira et des zones de tourbière ; (vi) Existence de nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le domaine de l'environnement ; (vii) Promotion de l'écotourisme ; (viii) Présence des programmes nationaux et internationaux (le Fonds Carbone 14, le Fonds de réserve forestier, le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE), le fonds national Reed), etc. ; (ix) Exploitation des énergies propres dans plusieurs domaines ; (x) Organisation des forums internationaux et régionaux dans le secteur.

Menaces :

(i) Exploitation minière sans réparation et atténuation de risque en termes de protection du sol et sous-sol ; (ii) Déversements des produits chimiques, des rejets non neutralisés issus des entreprises minières et des déchets non biodégradables (bouteilles en plastique, sachets, ...) qui engendrent la pollution du sol et sous-sol ; (iii) Micro séisme dû aux activités minières ; (iv) Changement climatique ; (v) Utilisation de méthodes de pêche (KIBATA ou KAPOPELA par usage de moustiquaire) et de chasse prohibée ; (vi) Disparition progressive de la faune et de la flore suite à l'exploitation minière et à l'extraction du sable et de moellons ; (vii) Distribution anarchique des concessions forestières par le pouvoir coutumier ; (viii) Chevauchement entre la législation environnementale et celles d'autres secteurs (Agriculture, Mines, Affaires Foncières, Energie, Hydrocarbures, Cadastre minier, ...) ; (ix) Braconnage et prédation d'animaux ; (x) Octroi des espaces physiques protégés au profit de l'exploitation minière et au détriment de l'écosystème (aire protégée et Parcs) ; (xi) Inondation et érosion ; Présence des bassins d'exploitation non remblayés ; (xii) Existence de routes sans caniveaux de ruissellement des eaux ; (xiii) Interférence des autorités politico-administratives, coutumières et militaires dans le secteur ; (xiv) Absence d'alternatives énergétiques accessibles à la majorité de la population encore dépendante du charbon de bois.

2.5.2 Eau, Hygiène et Assainissement

Etat de lieux

Outre la gestion des déchets miniers, celle des ménages et celle des déchets issus de la production des bouteilles plastiques par les compagnies brassicoles se posent avec acuité. De manière globale, la Province du Haut-Katanga produit environ 1.163.484,10 de tonnes de déchets par an (Banque Mondiale), soit 4.2% de la moyenne nationale. La part de l'exploitation minière dans la production de ces déchets (déchets miniers acides, huiles usées, plastiques, batteries, poussières...) reste prépondérante.⁵

- **L'Insalubrité urbaine** : L'accumulation d'immondices dans les rivières et les constructions anarchiques constituent des risques sanitaires majeurs à Lubumbashi. Le Haut-Katanga fait face à des défis critiques dans le secteur de l'assainissement. Les données les plus récentes indiquent que seulement 18,4% de la population de la Province utilisent des installations sanitaires améliorées et qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages et près de 3% défèquent en plein air. Toutefois, il importe de noter que la situation du Haut-Katanga reste, à bien des égards, nettement favorable par rapport à la moyenne nationale, preuve que la question d'assainissement reste un défi crucial à l'échelle nationale. (Source : OCDD à partir des données de l'EDS III (2023-2024).

Le lavage des mains avec de l'eau et du savon se situe à un niveau relativement élevé. En effet, plus 87% de la population ont un endroit fixe ou mobile pour se laver les mains. Néanmoins, il existe plusieurs ménages n'ayant pas d'endroit fixe pour se laver les mains. Par conséquent, seuls 22% de la population déclarent disposer des installations pour le lavage des mains avec du savon et de l'eau.⁶

Par ailleurs, si au niveau des ménages des progrès sont perceptibles et encourageants, au niveau global, le problème d'assainissement se pose avec acuité dans les grands centres urbains de la province. Pour les Villes du Haut-Katanga, l'assainissement concerne essentiellement la gestion des déchets solides et liquide.

En termes d'assainissement liquide, les villes de Lubumbashi et Likasi disposent d'un réseau de canalisations datant de l'époque coloniale, très dégradé ; pour les restes de la province, ces réseaux de canalisation n'existent pas. Pour y remédier, le Gouvernement provincial a pris

⁵ Source : OCDD, à partir des données de l'EDS III (2023-2024).

⁶ *Rapport Provincial sur la mise en œuvre des ODD dans la Province du Haut-Katanga*, à partir des données de l'EDS III (2023-2024), P.47

l'option de mettre sur pied une politique locale en matière d'assainissement. En effet, l'évacuation et de traitement des boues et les vidanges des latrines sont effectuées dans des conditions dangereuses pour les opérateurs et la population.

Parallèlement à ces initiatives, le Haut-Katanga est en cours de réalisation d'une étude financée par l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et la Fondation Bill & Melinda Gates pour développer une « Initiative pour l'amélioration des services urbains clés dans les secteurs d'assainissement et d'eau. Ce partenariat aboutira à la mise en place d'un Cadre Urbain de Concertation d'Assainissement (CUCA)⁷.

Analyse Diagnostique

Force :

(i) Existence d'un comité provincial d'action de l'eau, hygiène et assainissement et les services techniques ; (ii) Existence des acteurs dans le secteur ; (iii) Mise en place d'un système d'évacuation d'immondices dans quelques agglomérations de la Province ; (iv) Existence des textes légaux et réglementaires (La loi relative à l'Eau, la politique de l'hygiène et de l'Assainissement) ; (v) Existence du Gouvernement provincial pour accompagner le secteur ; (vi) Existence d'une brigade d'assainissement.

Faiblesses :

(i) Faible appui technique, logistique et financier à la coordination et aux services techniques ; (ii) Faible application des mesures d'hygiène et d'assainissement par la population ; (iii) Manque de suivi et évaluation des activités des acteurs qui opèrent dans le secteur ; (iv) Faible implication des Autorités administratives (chefs de quartier, chef de groupement, ...) dans l'assainissement du milieu ; (v) Faible renforcement des capacités des services techniques ; (vi) Non réhabilitation des points d'eau, des ouvrages hydrauliques hors usage ; (vii) Faible vulgarisation de textes légaux et réglementaires (la loi relative à l'eau, politique de l'hygiène, politique de l'assainissement) ; (viii) Insuffisance de décharges publiques transitoires et définitives ; (ix) Insuffisance des charrois automobiles par rapport au volume de déchets à évacuer ; (x) Absence d'une politique provinciale de transformation des déchets ; (xi) Insuffisance du personnel de services de brigades par rapport à la grandeur des agglomérations ; (xii) Faible contrôle de qualité des installations sanitaires de ménages ; (xiii) Insuffisance d'infrastructures de drainage des eaux usées ; (xiv) Inexistence des infrastructures d'évacuation et de traitement des eaux usées dans les quartiers nouvellement construits ; (xv)

⁷ Source : *Rapport Provincial sur la mise en œuvre des ODD dans la Province du Haut-Katanga*, à partir des données de l'EDS III (2023-2024).

Faible désinfestation de l'habitat ; (xvi) Faible curage des cours d'eaux ; (xvii) Forage anarchique de puits, dont la qualité de l'eau n'est pas analysée et certifiée par les services techniques appropriés ; (xviii) Manque d'une étude géologique et hydrogéologique ; (xix) Faible application d'assainissement par la population ; (xx) Inexistence des stations de traitement par lagunage.

Opportunités :

(i) Existence du code et règlement miniers ; (ii) Présence de partenaires et autres acteurs de développement pouvant accompagner le Gouvernement Provincial dans les actions d'assainissement du milieu ; (iii) Participation des experts sectoriels à des conférences internationales et régionales sur les modèles de gestion des déchets ; (iv) Evolution technologique et numérique pouvant contribuer au développement du secteur de l'hygiène et assainissement ; (v) Présence des plusieurs entreprises minières.

Menaces :

(i) Duplication des structures de gestion du secteur de l'eau, hygiène et assainissement ; (ii) Mauvaise gestion des déchets des entreprises minières causant la pollution des cours d'eau par les effluents liquides et solides ; (iii) Changement climatique avec des pluies abondantes ayant comme conséquences : inondations et érosions ; Faible couverture en eau potable et une mauvaise gestion technique et commerciale de la REGIDESO ; Faible desserte en Energie de la SNEL qui impacte aussi la REGIDESO ; Vétusté de la tuyauterie d'eau ; Lotissement et urbanisation anarchiques sur les sites de captage d'eaux urbaines.

2.5.3 Développement Rural

Etat de lieux

Le Développement rural tire son origine du Fonds de Bien être Indigène créé pendant la colonisation belge vers les années 1956-1959 lequel avait réalisé à l'époque, un certain nombre d'infrastructures socioéconomiques de base en milieu rural et périurbain notamment, la construction d'écoles, de centres de santé ainsi que l'instauration d'un système d'entretien routier communautaire (cantonage manuel routier) et le forage de puits dotés de pompes manuelles.

C'est à partir de 1977 que la RDC disposera d'un Ministère du Gouvernement central en charge de Développement Rural par l'ordonnance présidentielle N°77-342 du 02 décembre 1977. Pour atteindre cet objectif, ce Ministère national travaille en collaboration avec les autorités territoriales et les services techniques qui sont entre autres : Le Ministère provincial du Développement rural, les Inspections provinciales (de Développement Rural,

d'Agriculture, de Pêche et d'élevage), le ONHR, l'Office des voies de desserte agricole (OVDA), les autorités traditionnelles, les Partenaires Techniques et Financiers ainsi que les organisations de la Société Civile.

Signalons que le Gouvernement congolais a mis en place le Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T), pour améliorer les conditions et le cadre de vie des populations rurales. Le Programme résulte de la volonté politique du Président de la République et de sa majorité parlementaire de vaincre la pauvreté et les inégalités sous toutes leurs formes.

Voici les projets du Programme des 145 Territoires qui ont été élaborés et déposés à la Division Provinciale du Plan : la construction de 53 écoles dont 9 dans le Territoire de KAMBOVE, 7 dans le Territoire KASENGA, 13 dans Territoire de KIPUSHI, 11 dans le Territoire de MITWABA, 8 dans le Territoire de PWETO et 5 dans le Territoire de SAKANIA, et pour les centres de santé nous avons au total 29 dont 6 à KAMBOVE, 4 à KASENGA, 5 à KIPUSHI, 4 à MITWABA, 6 à PWETO et 4 à SAKANIA. Pour ce qui concerne les bâtiments administratifs, nous avons 6 dont un bâtiment par territoire.

Bien que les différents projets aient permis aux populations paysannes ciblées de reprendre confiance après une longue période de crise, la majorité de la population rurale de la Province vit dans une situation de précarité du fait que tous les indicateurs de développement sont au rouge (le taux faible d'accès de la population à l'eau potable et à l'énergie, la détérioration des routes de desserte agricole entraînant la faible production agricole, dont sur 3871 Km⁸, aucun Km n'est réhabilité ; le manque d'emploi de jeunes ainsi que le faible accès de la population rurale aux infrastructures sociales de qualité, etc.).

Ces facteurs de sous-développement dans les milieux ruraux découragent surtout les jeunes à rester dans les villages et contribuent à l'exode rural avec comme conséquence, le dépeuplement des villages.

Analyse Diagnostique

Forces :

(i) Existence des structures étatiques (Ministère Provincial du Développement Rural et des services techniques spécialisés (ONHR, OVDA, SENEN, PMIR, SNIR, ...) ; (ii) Existence des fermiers, d'associations, coopératives et ménages agricoles dans la Province ; (iii)

⁸ Source : Office des Voies de Desserte Agricole

Existence des routes de desserte agricole ; (iv) Existence du groupe cible (le paysans ou monde rural) ; (v) Existence des attributaires qualifiés au sein des communautés locales pour l'exécution des travaux routiers ; (vi) Existence des textes légaux et réglementaires du secteur ; (vii) Existence des Entités Territoriales Décentralisées et Déconcentrées ; (viii) Volonté politique ; (ix) Présence de la main d'œuvre pour appliquer la méthode Haute Intensité de la Main d'Œuvre (HIMO).

Faiblesses :

(i) Absence d'un cadre de concertation entre les acteurs de développement rural ; (ii) Insuffisance du personnel technique pour l'encadrement des communautés au niveau rural ; (iii) Faible renforcement des capacités du personnel ; (iv) Insuffisance de routes de desserte agricole ; (v) Non réhabilitation de routes de desserte agricole existantes ; (vi) Inexistence des structures qui octroient les crédits agricoles ; (vii) Inexistence de la subvention au profit des agriculteurs ruraux ; (viii) Faible mécanisation du secteur agricole en milieux ruraux ; (ix) Faible accès aux énergies renouvelables ; (x) Faible application des dispositions des textes légaux et réglementaires du secteur ; (xi) Manque des matériels adéquats (engins des réhabilitations des routes de desserte agricole, engins de forage, ...) ; (xii) Manque de moyen de locomotion pour les déploiements sur terrain (Jeep 4x4, Motos DT 125, Vélos, ...) ; (xiii) Insuffisance d'équipements de bureau (table de bureau, chaise, armoire, ...) ; (xiv) Manque d'équipement informatique (Ordinateur, onduleur, photocopieuse, ...) ; (xv) Manque de moyen de communication pour capitaliser certaines informations de terrain (téléphone, ...) ; (xvi) Enclavement du monde rural qui l'empêche d'écouler les produits et de se faire un revenu ; (xvii) Faible production agricole due à l'insuffisance d'appui en intrants et matériels agricoles performants ; (xviii) Faible taux de la desserte en eau potable due au faible taux de forage des puits, captage, adduction et aménagement des sources d'eau ; (xix) Absence d'une politique de crédit à l'économie rurale ; (xx) Faible taux de desserte en énergie électrique en milieu rural ; (xxi) Insuffisance des infrastructures rurales de commercialisation (marchés et centres de négoce ruraux), de stockage et de conservations de Produits (silos, entrepôts, etc...) des activités paysannes (agriculture, pêche, pisciculture, artisanat, etc...) ; (xxii) Mauvaise qualité de l'habitat rural ; (xxiii) Faible organisation d'une dynamique communautaire au sein des communautés de base rurales ; (xxiv) Faible motivation des agents.

Opportunités :

(i) Présence des Partenaires Techniques et Financiers ainsi que les ONG pour appuyer le secteur ; (ii) Evolution de technologies de l'information et de la communication ; (iii) Mise en

œuvre du Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T) ; (iv) Existence d'une nouvelle loi foncière qui protège les zones rurales.

Menaces :

(i) Non mécanisation d'un grand nombre d'agents ; (ii) Omission d'un grand nombre d'agents mécanisés sur les listings de paie ; (iii) Absence des avantages sociaux ; (iv) Délocalisation de villages et des agriculteurs en faveur de l'exploitation minière (la primauté du code minier sur le code agricole) ; (v) Faible taux d'exécution des projets du Programme de 145T dans les territoires ; (vi) Changement climatique.

CHAPITRE 3 : VISION, OBJECTIFS ET STRATEGIE

3.1 Vision de développement de la Province

La vision de développement de la Province émane de la Vision Nationale exprimée dans le PNSD et est appuyée par la Vision du Gouverneur, à travers le Programme du Gouvernement Provincial.

Partant de cela, la Province du Haut-Katanga, en cohérence verticale avec le PNSD, vise à identifier et à résoudre l'ensemble des contraintes qui entravent son développement dans la concrétisation de la vision du Gouvernement Provincial, résumée comme suit : **« D'ici 2030, le Haut-Katanga vise à placer la population au centre de son développement socio-économique afin, qu'à partir de son sol et de son sous-sol, qu'elle soit pleinement investie dans l'agriculture et bénéficiaire des infrastructures routières, éducatives et sanitaires de qualité, ainsi que de la sécurité sur l'ensemble de la Province ».**

3.2 Objectifs stratégiques

L'objectif global de ce Plan est de contribuer au développement provincial via l'amélioration des conditions de vie des populations. Cet objectif global passera par la réalisation des objectifs spécifiques ci-après :

- Consolider la paix, en restaurant l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue de la Province ;
- Construire, réhabiliter, entretenir et moderniser les infrastructures de la Province ;
- Relancer les secteurs productifs pour l'accroissement des richesses ;
- Améliorer l'accès aux services sociaux de base pour atteindre le développement social ;
- Renforcer la bonne gouvernance et consolider la cohésion sociale ;
- Améliorer la protection de l'environnement, lutter contre le changement climatique et assurer le développement durable et équilibré.

3.3 Piliers stratégiques

Afin de respecter la cohérence verticale, il sied de relever que les piliers présentés dans ce Plan de développement sont ceux du PNSD.

Les piliers retenus sont les suivants :

- Valorisation du capital humain, développement social et culturel ;
- Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix ;
- Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie ;

- Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures ;
- Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré.

PILIER 1 : VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Axe stratégique 1.1. Amélioration durable de l'accès et de la qualité éducative

Objectif 1 : Assurer la continuité des apprentissages pour les populations affectées par les crises

(i) Mise en place des espaces temporaires d'apprentissage et identification des élèves dans les zones touchées ; (ii) Réhabilitation des infrastructures scolaires endommagées ; (iii) Construction des infrastructures scolaires dans les zones touchées par l'urgence ; (iv) Dotation des kits scolaires et pédagogiques d'urgence aux apprenants et enseignants ; (v) Formation des enseignants aux approches pédagogiques adaptées aux situations d'urgence ; (vi) Installation des bornes fontaines dans les écoles affectées.

Objectif 2 : Renforcer l'état nutritionnel et la santé des élèves à travers la mise en place de cantines scolaires fonctionnelles et durables

(i) Installation des cantines scolaires dans les zones prioritaires ; (ii) Formation des acteurs impliqués (comités de gestion) dans la gestion de cantines (la gestion des denrées alimentaires, l'hygiène, les bonnes pratiques alimentaires, la planification, ...).

Objectif 3 : Construire et équiper les établissements scolaires en intégrant la technologie numérique pour améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage

(i) Réhabilitation des écoles ; (ii) Construction des écoles primaires et secondaires ; (iii) Dotation des écoles en équipements numériques, en bancs, en manuels scolaires et en kits pédagogiques ; (iv) Installation des bibliothèques et des laboratoires dans les établissements publics.

Objectif 4 : Renforcer la qualité de l'enseignement par la révision des curricula et la formation continue des enseignants

(i) Formation des enseignants et personnel administratif ; (ii) Renforcement des capacités des inspecteurs ; (iii) Promotion à l'inclusion et l'équité dans les contenus et les pratiques pédagogiques.

Axe stratégique 1.2 : Formation et reconversion professionnelle

Objectif 1 : Valoriser la formation professionnelle

(i) Acquisition de terrain et Construction des centres modernes de formation professionnelle ; (ii) Équipement des centres de formation et d'expérimentation professionnelle ; (iii) Formation des agents et cadres de collecte des données ; (iv) Création d'un site internet ; (v) Mise en place des programmes et des références uniformisées ; (vi) Subvention des centres de formation professionnelle publics ; (vii) Renforcement des capacités des formateurs des centres publics et privés adapté à la demande sur le marché d'emploi.

Objectif 2 : Vulgariser les textes relatifs au secteur

(i) Création d'un cadre de concertation Provincial multisectoriel sur les réformes de la Formation professionnelle ; (ii) Renforcement des capacités des agents et dotation des outils audio-visuel ; (iii) Vulgarisation des textes sur la formation professionnelle.

Axe stratégique 1.3 : Amélioration des services de santé, de nutrition et lutte contre le VIH/SIDA ainsi que les urgences de santé publique dans un élan de couverture santé universelle

Objectif 1 : Etendre la couverture sanitaire

(i) Développement de l'offre de Paquet Minimum d'Activité (PMA) de qualité répondant aux besoins de la population avec un focus sur la Santé de la Reproduction de la Mère, du Nouveau-né, de l'Enfant, de l'Adolescent (SRMNEA) et Nutrition ; (ii) Développement de l'offre du Paquet Complémentaire d'Activité (PCA) de qualité répondant aux besoins de la population ; (iii) Renforcement de la prévention des maladies évitables par la vaccination ; (iv) Renforcement de la lutte contre les grandes endémies (Paludisme, VIH, TB, Hépatites) ; (v) Renforcement de la lutte contre les maladies non transmissibles y compris les maladies professionnelles et traumatismes ; (vi) Renforcement des mécanismes de l'hygiène et assainissement ; (vii) Renforcement de la participation de la population dans le diagnostic et des propositions d'amélioration des services de santé.

Objectif 2 : Renforcer la disponibilité des vaccins, médicaments essentiels génériques, alicaments, matériels de diagnostic et autres produits de santé de qualité

(i) Renforcement du système d'approvisionnement en médicaments et réglementation ; (ii) Réglementation des prix des médicaments essentiels génériques et tarifs des services des soins

de santé ; (iii) Plaidoyer pour l'installation de l'ANAMED ; (iv) Mise en place des Mini laboratoire pour assurance qualité des médicaments ; (v) Distribution des vaccins et médicaments jusqu'au dernier kilomètre.

Objectif 3 : Construire, réhabiliter, équiper, digitaliser et maintenir les ESS et infrastructures administratives

(i) Développement des infrastructures et dispositifs médicaux ; (ii) Développement d'un système de maintenance préventive et curative.

Objectif 4 : Renforcer le système d'information sanitaire

(i) Amélioration de la disponibilité et de la qualité de l'information sanitaire (SNIS) ; (ii) Production, utilisation et diffusion des bulletins sanitaires ; (iii) Doter la province et les ZS de la connexion internet à haut débit.

Objectif 5 : Renforcer les capacités du domaine du règlement sanitaire international (RSI)

(i) Mise en place des équipes d'interventions rapides pour la réponse aux urgences de santé publique ; (ii) Dotation des ZS et la province en kits d'urgence pour la riposte en matière de santé publique au niveau de la province et des zones de santé ; (iv) Élaboration d'un plan d'urgence multirisque pour la gestion des événements d'origine chimique, radiologique et nucléaire ;

Objectif 6 : Renforcer les mécanismes de financement pour la santé

(i) Actualisation de la base des données sur les comptes de la santé ; (ii) Plaidoyer pour la signature de l'arrêté provincial de la santé.

Objectif 7 : Etendre la protection contre les risques financiers liés à la maladie pour tendre vers l'assurance maladie universelles

(i) Former les médecins conseils des assurances santé.

Objectif 8 : Renforcer les industries de santé en collaboration avec le secteur privé

(i) Développement de la production locale des médicaments et des produits de santé de qualité.

Objectif 9 : Renforcer la Gouvernance du système de santé pour une meilleure redevabilité

(i) Élaboration des Plans de développements ; (ii) Élaboration des Plans d'actions opérationnels ; (iii) Renforcement des mécanismes d'inspection-contrôle (Encadrement,

contrôle, enquête, audit et sanction) ; (iv) Organisation des différentes réunions de cadre de concertation.

Objectif 10 : Renforcer la coordination de la recherche en santé

(i) Organisation des recherches actions sur des thématiques spécifiques.

Axe stratégique 1.4 : Prise en charge, encadrement et réinsertion des personnes vulnérables

Objectif (1) : Construire et réhabiliter les infrastructures

(i) Dotation des équipements modernes aux centres ; (ii) Construction des d'infrastructures publiques d'accueil adéquates d'éducation non formelle ; (iii) Réhabilitation des infrastructures existantes.

Objectif 2 : Renforcer les systèmes de protection des personnes vulnérables

(i) Identification et prise en charge des personnes vulnérables ; (ii) Renforcement des capacités des acteurs sociaux.

Axe stratégique 1.5 : Prévention et gestion des catastrophes naturelles

Objectif 1 : Prendre en charge les retombées des catastrophes naturelles

(i) Appui financiers et techniques pour faire face aux retombées des catastrophes naturelles ; (ii) Renforcement des capacités du personnel intervenant.

Objectif 2 : Renforcer la coordination du mécanisme humanitaire

(i) Mise en place d'un cadre de concertation provincial humanitaire ; (ii) Acquisition des kits informatiques et d'équipements de bureau ; (iii) Élaboration des plans et de mitigation des risques des catastrophes anthropiques (iv) Coordination des interventions humanitaires étatiques et non-étatiques ; (v) Mise en place d'une équipe provinciale de veille humanitaire.

Objectif 3 : Gérer promptement les catastrophes

(i) Dotation des dispositifs logistiques d'accueil des sinistrés ; (iii) Dotation des moyens de transport ; (iv) Acquisition des terrains ; (v) Construction des infrastructures administratives.

Objectif 4 : Réduire les risques des conflits, d'insécurité et renforcer la résilience des communautés

(i) Identification des zones à risques, suivi des indicateurs de conflit et d'insécurité ; (ii) Formation des leaders locaux à la culture de conciliation.

Axe stratégique 1.6 : Promouvoir un environnement favorable à la création d'emploi décent et durable

Objectif 1 : Améliorer la gouvernance et le respect des normes

(i) Appui au Renforcement des contrôles de l'Inspection Générale du Travail (IGT) ; (ii) Dotation des outils informatiques pour la digitalisation des services et Formation des utilisateurs ; (iii) Installation d'un cadre de coordination intersectoriel ; (iv) Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des structures d'encadrement et des partenaires du monde de l'emploi ; (v) Redynamisation de la tripartite Etat- Patronat- Banc Syndical ; (vi) organisation des Campagnes de sensibilisation sur la lutte contre le travail des enfants.

Objectif 2 : Redynamiser le secteur privé et l'emploi local

(i) Renforcement des partenariats public-privé ; (ii) Création d'une base des données des entreprises (formelles et non formelles) et des Centres de Formation Professionnelle (CFP) ; (iii) Élaboration d'une cartographie sur les travailleurs étrangers.

Objectif 3 : Atténuer les menaces sociopolitiques et sécuritaires

(i) Redynamisation du cadre de dialogue social permanent.

Objectif 4 : Garantir un environnement de travail sain, sécurisé et productif, y maîtriser les risques sanitaires et y garantir le respect des droits des travailleurs et la culture de la prévention

(i) Actualisation de la cartographie des maladies professionnelles et des accidents de travail ; (ii) Suivi-évaluation du fonctionnement des Comités d'Hygiène, Sécurité, Santé et Embellissement (CHSSE) au sein des entreprises.

Stratégie 1.7 : Amélioration de la protection sociale des travailleurs

Objectif 1 : Renforcer la gouvernance de la prévoyance sociale

(i) Organisation du forum provincial annuel de la Sécurité et Santé au travail ; (ii) Renforcement des capacités des agents et cadres ; (iii) Vulgarisation des lois ; (iv) Appui aux initiatives de création des mutuelles et des Institutions de prévoyance ; (v) Réorganisation de la protection sociale dans le secteur formel.

Objectif 2 : Étendre la protection sociale et la mitigation du risque financier

(i) Installation de la commission provinciale des mutuelles (activité dans les actions précédentes) ; (ii) Dotation des moyens de locomotion ; (iii) Construction et équipement des infrastructures administratives.

Axe stratégique 1.8 : Promotion du genre, protection de l'enfant et de la famille et autonomisation des femmes

Objectif 1 : Revitaliser le service Genre dans les villes, les territoires et les communes de la province du Haut-Katanga

(i) Dotation d'équipements de bureau et de charroi automobile ; (ii) Construction des maisons de la femme et de la jeune fille ; (iii) Réhabilitation des bâtiments abritant les centres et la police de protection de l'enfant ; (iv) Création des espaces sûrs.

Objectif 2 : Renforcer les capacités de coordination technique du secteur

(i) Mise en place des cellules sectorielles genre ; (ii) Vulgarisation des textes juridiques ; (iii) Mise en place d'un cadre de dialogue et d'échange des chefs coutumiers et des leaders religieux pour la transformation des normes sociales rétrogrades ; (iv) Redynamisation du comité provincial de l'enfant et de la femme ; (v) Redynamisation des Groupes Thématiques Genre (GTG) et du comité provincial de la résolution 1325 ; (vi) Elaboration du plan stratégique provincial sur l'autonomisation de la femme.

Objectif 3 : Encadrer et protéger les familles, femmes et enfants

(i) Sensibilisation des femmes sur les normes sociales positives et sur les valeurs familiales ; (ii) Réalisation d'une étude sur l'état de la famille actuelle face aux enjeux de protection et de sécurité de ses membres ; (iii) Renforcement des capacités des acteurs sur le monitoring des cas de protection de l'enfant ; (iv) Appui à la réinsertion des femmes et des enfants sortis des mines et en rupture familiale ; (v) Acquisition des matériels didactiques et fournitures des bureaux pour le fonctionnement des maisons de la femme ; (viii) Création des initiatives porteuses des femmes(PME, Association Villageoises d'Epargne et de Crédits "AVEC").

Axe stratégique 1.9. Participation au développement et autonomisation de la jeunesse

Objectif 1 : Construire, réhabiliter et équiper les infrastructures d'encadrement des jeunes

(i) Construction et équipements des bâtiments administratifs et centres des jeunes ; (ii) Réhabilitation et équipements des centres des jeunes ; (iii) Acquisition des espaces verts, récréatifs, culturels, sportifs et de loisirs ainsi que des jardins d'enfants.

Objectif 2 : Éduquer, former et encadrer les jeunes

(i) Organisation des formations socio-professionnelles ; (ii) Renforcement des capacités des pairs-éducateurs chez les jeunes adolescents ; (iii) Identification, organisation en coopérative

et Formation des jeunes aux activités entrepreneuriales (agro-pastorales, numériques, environnementales, etc.).

Objectif 3 : Promouvoir l'autonomisation des jeunes

(i) Appui et accompagnement des projets d'entrepreneuriat des jeunes ; (ii) Installation du Service provincial de volontariat pour les jeunes ; (iii) Création d'un fonds spécial pour la promotion de l'entrepreneuriat et emploi des jeunes. " conformément au Décret n 018/035 du 19/11/2019, portant création et fonctionnement du fonds spécial".

Objectif 4 : Structurer, réglementer et sensibiliser le secteur de la jeunesse

(i) Vulgarisation des textes légaux et réglementaires ; (ii) Mise en place du comité multisectoriel provincial de la jeunesse ; (iii) Installation des clubs de paix, d'initiation à la nouvelle citoyenneté et d'éveil patriotique ; (iv) Installation du cadre de concertation, de dialogue et d'échange sur l'inclusion, l'autonomisation et le leadership féminin ; (v) Appui à l'organisation des activités et des journées commémoratives de la jeunesse ; (vi) Plaidoyer pour la protection du patrimoine de la jeunesse.

Axe stratégique 1.10 : Promotion des activités sportives et des loisirs

Objectif 1 : Améliorer et moderniser des infrastructures des sports et loisirs

(i) Construction et équipement des centres de perfectionnement multidisciplinaires ; (ii) Plaidoyer auprès des ministères des affaires foncières et urbanisme pour l'octroi et le respect des espaces dédiés aux sports ; (iii) Création d'une base des données provinciale de talents sportifs et organisation de différentes compétitions et accompagnement des clubs de différentes disciplines ; (iv) Construction et équipement des stades, des aires de jeux répondant aux normes requises et des centres de médecine des sports.

Axe stratégique 1.11 : Promotion, préservation et sauvegarde du patrimoine culturel et artistique

Objectif 1 : Valoriser le patrimoine culturel et naturel

(i) Vulgarisation des textes légaux et réglementaires relatifs au secteur ; (ii) Organisation des états généraux de la culture, Arts et Patrimoine ;

Objectif 2 : Construire les infrastructures culturelles

(i) Construction des infrastructures culturelles (bibliothèques, salles de spectacles, centres culturels, centre de production audiovisuelle, centres de documentation, cercles récréatifs, centres d'archives, parcs d'attraction...); (ii) Réhabilitation des infrastructures administrative.

Objectif 3 : Soutenir la créativité et l'innovation dans le secteur (musique, cinéma, artisanat...)

(i) Formation des opérateurs culturels et des arts.

Objectif 4 : Protéger le patrimoine culturel et encourager la coopération culturelle régionale et internationale

(i) Organisation des événements culturels pour la promotion des jeunes.

Pilier 2 : Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'Autorité de l'état et consolidation de la paix

Objectif stratégique : Promouvoir une gouvernance stable et inclusive tout en restaurant l'autorité de l'Etat en vue de faire de la province un pôle de développement, havre de paix, de sécurité et d'intégration économique durable.

Axe stratégique 2.1 : Renforcement de la gouvernance politique et sécuritaire

Objectif Spécifique 1 : Renforcer la gouvernance politique

(i) vulgarisation des Edits Provinciaux ; (ii) Renforcement des capacités des Cadres et Agents de la Division Provinciale des Relations avec l'Assemblée Provinciale ; (iii) Renforcement des capacités institutionnelles (Assemblée provinciale, gouvernement provincial , Conseils des ETD et Exécutifs locaux communaux) ; (iv) Promotion de l'éducation civique et patriotique au sein des partis politiques et Associations socio-culturelles ; (v) Sensibilisation des acteurs de la société civile à la neutralité politique ; (vi) Équipements de bureau pour la Division des Relations avec l'Assemblée provinciale ; (vii) Équipements informatiques pour la Division des Relations avec l'Assemblée provinciale.

Objectif spécifique 2 : Renforcer la gouvernance sécuritaire de la province

(i) Plaidoyer auprès des autorités pour le renforcement des capacités du personnel de sécurité ; (ii) Appui de la Province à la construction de Sous-Commissariats ; (iii) Appui de la Province à la sécurisation, maintien et rétablissement de l'ordre public ainsi que la lutte contre la criminalité ; (iv) Construction du bâtiment du cadre de dialogue intercommunautaire dans la ville de Kasumbalesa ; (v) Parachèvement du Bâtiment de la Coordination de la Protection Civile de Lubumbashi ; (vi) Construction du Parking au Ministère Provincial de l'intérieur ; (vii) Acquisition des mobiliers, équipements de bureau et électroménagers de la Division de l'Intérieur ; (viii) Acquisition d'équipements informatique de la Division de l'Intérieur.

Objectif spécifique 1 : Poursuivre le processus de la Décentralisation

(i) Renforcement des capacités institutionnelles dans la mobilisation des recettes des ETD ; (ii) Mise en œuvre de la codification des imprimés de valeurs par la Division Provinciale de la Décentralisation ; (iii) Mise en place d'un conseil provincial de décentralisation ; (iv) Acquisition des mobiliers, équipements de bureau et électroménagers de la Division de la décentralisation. ; (v) Acquisition des équipements informatiques ; (vi) Acquisition des équipements de prise de vue ; (vii) Achèvement du bâtiment administratif de la Division de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles ; (viii) Réhabilitation du bureau abritant l'administration du Territoire de Kasenga ; (ix) Réhabilitation du bâtiment administratif du Territoire de Sakania.

Objectif spécifique 2 : Résoudre les conflits coutumiers

(i) Renforcement de capacités des chefs coutumiers et des autorités territoriales ; (ii) Certification des entités coutumières ; (iii) codification et numérisations des règles coutumières ; (iv) Construction d'un bâtiment administratif de la division Provinciale des Affaires Coutumières ; (v) Acquisition des mobiliers, équipements de bureau et électroménagère ; (vi) Acquisition des équipements informatiques.

Objectif spécifique 3 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration dans la Province

(i) Vulgarisation du code de conduite des Agents Publique de l'Etat, des textes légaux et réglementaires ; (ii) Appui de la Province à la Construction d'un bâtiment administratif ; (iii) Acquisition des mobiliers, équipement de bureau et électroménagère ; (iv) Acquisition d'équipement informatique ; (v) Acquisition de charroi automobile ; (vi) Numérisation des services ; (vii) Sensibilisation des politiques, des agents et cadres de la fonction publique provinciale à la neutralité dans la gestion de la chose publique ; (viii) Construction des bâtiments administratifs des services provinciaux ; (ix) Acquisition des terrains à Likasi, Lubumbashi et Kasumbalesa pour le compte de la fonction publique Provinciale et Locale (montant à revoir) ; (x) Acquisition d'équipements industriels et électriques ; (xi) Acquisition d'équipements téléphoniques, télégraphiques, fax, radios et cellulaires ; (xii) Acquisition d'équipements photographiques, filmographiques ou de vidéo ; (xiii) Construction d'un bâtiment administratif devant abriter les services provinciaux ; (xiv) Acquisition des mobiliers, équipements de bureau et électroménagers ; (xv) Acquisition de charroi automobile ; (xvi) Acquisition d'équipements informatiques.

Objectif spécifique 4 : Consolider l'indépendance de la justice et renforcer l'environnement juridique

(i) Appui de la province à l'alimentation, aux soins médicaux et frais funéraires des prisonniers ; (ii) Renforcement de capacités des auxiliaires de la justice et du personnel pénitentiaire ; (iii) Appui de la Province à la numérisation du système judiciaire ; (iv) Appui de la Province à la construction, réhabilitation des infrastructures pénitentiaires ; (v) Acquisition des mobiliers, équipements de bureau et électroménagère ; (vi) Acquisition d'équipement informatique ; (vii) Appui de la Province à l'acquisition des bus pour le transfèrement des prisonniers ; (viii) Appui de la province à l'Acquisition des ambulances pour le déplacement des prisonniers malades.

Objectif spécifique 5 : Promouvoir les droits humains

(i) Vulgarisation des textes légaux et réglementaires relatifs au respect des droits humains ; (ii) Renforcement des capacités du personnel ; (iii) Construction d'un bâtiment administratif de la Division Provinciale des Droits Humains ; (iv) Acquisition des mobiliers, équipements de bureau et électroménagers ; (v) Acquisition d'équipement informatique.

Axe stratégique 2.3 : Renforcement de la gouvernance économique et financière

OBJECTIF spécifique 1 : Améliorer le processus d'élaboration et de l'exécution du Budget de la Province

(i) Élaboration d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ; (ii) Numérisation de la Chaîne de la Dépense Publique (CDP) ; (iii) Renforcement de capacités des Agents et Cadres intervenant dans la Chaîne de la Dépense Publique ; (iv) Renforcement des capacités dans la passation des marchés publics ; (v) Renforcement des capacités dans l'élaboration et suivi de l'exécution du Budget ; (vi) Élaboration de l'Edit sur la passation des marchés publics d'intérêt provincial et local ; (vii) Acquisition d'équipements de mobiliers, de bureau et électroménagers ; (viii) Acquisition d'équipements informatiques ; (ix) Acquisition d'équipements photographiques et filmographiques et vidéos ; (x) Construction d'une salle de réunion à la Division Provinciale du Budget ; (xi) Réhabilitation d'une partie fissurée (Aile Droite) du Bâtiment abritant la Division Provinciale du Budget.

Objectif spécifique 2 : Améliorer le processus de la mobilisation des recettes

(i) Numérisation de la chaîne des recettes ; (ii) Vulgarisation des lois fiscales ; (iii) Mise en application du Plan d'action et du Chronogramme de la Direction de contrôle des finances publiques provinciales ; (iv) Renforcement de capacités des Agents et Cadres des régies

financières provinciales ; (v) Formation et assermentation des huissiers fiscaux et des OPJ ; (vi) Élaboration d'un Edit sur la procédure de recouvrement des impôts et taxes propres à la province ; (vii) Construction d'un bâtiment pour les régies financières provinciales ; (viii) Acquisition des mobiliers de bureau, équipement de bureau et électroménagers ; (ix) Acquisition d'équipements informatiques ; (x) Acquisition d'équipements photographiques et filmographiques et vidéos.

Objectif spécifique 3 : Redynamiser la Coordination et promouvoir la planification du développement socio-économique

(i) Accompagnement des sectoriels dans l'élaboration de leurs stratégies ; (ii) Redynamisation des Bureaux d'Etude et Planification (BEP) ; (iii) Installation du comité provincial de coordination des actions de développement (CP-CPD) ; (iv) Suivi-évaluation des projets provinciaux ; (v) Organisation des revues annuelles du Plan de Développement Provincial ; (vi) Renforcement de capacités des sectoriels sur la Planification, la Programmation, la Budgétisation et suivi-évaluation de leurs activités ; (vii) Vulgarisation des textes réglementaires en matière de planification ; (viii) Installation des comités provinciaux de cadrage macroéconomique, du CDMT et de la Plateforme de gestion de l'Aide et des Investissements (PGAI) ; (ix) Appui aux travaux d'élaboration du cadrage macroéconomique provincial ; (x) Appui à l'accompagnement des ETD à l'élaboration des outils de planification ; (xi) Appui à la planification et à la mise en œuvre du programme Provincial et local UNICEF-Haut-Katanga ; (xii) Renforcement des institutions gouvernementales provinciales et locales ; (xiii) Réhabilitation du bâtiment de la division provinciale du plan ; (xiv) Construction d'un nouveau bâtiment pour la Division Provinciale du Plan ; (xv) Équipement du bâtiment construit de la division provinciale du Plan.

Objectif spécifique 4 : Améliorer la production des statistiques de la Province

(i) Redynamisation de la coordination du système statistique national en Province ; (ii) Appui à l'équipement matériel de l'INS.

Objectif spécifique 5 : Améliorer le climat des affaires

(i) Plaidoyer pour l'allègement des conditions d'octroi des crédits auprès du FPI ; (ii) Opérationnalisation d'un cadre de concertation sur les questions liées au climat des affaires ; (iii) Vulgarisation des textes légaux et réglementaires sur l'assainissement du climat des affaires ; (iv) Redynamisation des activités de la Cellule Provinciale du Climat des affaires.

Pilier 3 : Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie

Objectif général : Relancer secteur productif pour la création d'emplois, l'accroissement de l'économie et la sécurité alimentaire.

Axe stratégique 3.1 : Modernisation et transformation durable du secteur agropastoral et halieutique

Objectif 1 : Accroître la production et la productivité agricole

(i) Appui à la production locale en semences améliorées (composite et hybride) et accompagnement des agriculteurs (ii) Mécanisation de l'agriculture, développement des techniques d'irrigation et construction des greniers agricoles (iii) Formation des agriculteurs dans la production des engrais organiques (iv) Développement des chaînes de valeurs des produits agricoles ; (v) Promotion des coopératives agricoles ; (vi) Dotation aux structures administratives provinciales en équipement de bureaux et roulant.

Objectif 2 : Développer la chaîne de valeur animale et halieutique

(i) Accompagnement des éleveurs et des pêcheurs avec des techniques modernes (mécanisation, amélioration de la santé animale, la couverture vaccinale, Pisciculture) ; (ii) Développement des chaînes de valeurs des produits d'élevage et halieutique ; (iii) Construction et réhabilitation des abattoirs (iv) Dotation de géniteurs (Races améliorées) ; (v) Construction et équipement des dispensaires, pharmacies et laboratoires vétérinaires modernes ; (iv) construction des centres d'alevinages ; (vi) Promotion de l'aquaculture ; (vii) Structuration des filières animales, halieutiques, leurs chaînes de valeur et promotion de la transformation locale ; (viii) Dotation des structures administratives provinciales en équipement de bureaux et de transport.

Axe stratégique 3.2 : Renforcement du secteur minier

Objectif 1 : Renforcer les capacités humaines et matériels du secteur mine

(i) Appui à la formation de personnel du secteur minier ; (ii) Dotation des matériels et équipement du secteur minier ; (iii) Création d'un environnement de travail moderne favorisant la productivité.

Objectif 2 : Améliorer la capacité des communautés en connaissance des trois leviers de développement à la base apportés par le Code Minier

Vulgarisation des textes légaux et réglementaires sur la dotation 0.3 %, cahier de charge et redevance minière ; (ii) Création d'un environnement de travail moderne favorisant la productivité.

Axe stratégique 3.3 : Industrialisation et diversification de l'économie

Objectif 1 : Développer l'industrie locale

(i) Promotion de l'industrie de transformation agroalimentaire ; (ii) Promotion de la zone économique spéciale (Kiswishi) ; (iii) Dotation des structures administratives provinciales en équipement de bureaux, matériels informatiques et roulants.

Axe stratégique 3.4 : Promotion des PME et de l'entrepreneuriat

Objectif 1 : Promouvoir et valoriser les PME

(i) Construction et réhabilitation des marchés pour la meilleure capacité d'accueil ; (ii) Renforcement des contrôles douanier en vue d'endiguer l'économie informelle ; (iii) Organisation et digitalisation des recensements annuels des PME ; (iv) Organisation des foires ; (v) Accompagnement des PME locales ; (vi) Mise en place d'un fonds de garantie provincial ; (vii) Redynamisation du Comité Provincial de Suivi des projets de subventions ; (viii) Promotion de la production locale compétitive à l'interne et externe ; (ix) Dotation des structures administratives provinciales en équipement de bureaux, matériels informatiques et roulants.

Axe stratégique 3.5 : Inclusion financière pour une croissance inclusive et durable

Objectif 1 : Accroître l'accès aux services financiers formels

(i) Promotion des micro-assurances agricoles, maraichers et PME ; (ii) Promotion de l'éducation financière.

Axe stratégique 3.6 : Sécurisation de l'approvisionnement et renforcement de la gouvernance du secteur des hydrocarbures

Objectif 1 : Renforcer les infrastructures des stockages, transports et distributions

(i) Modernisation des terminaux pétroliers et Gaz à Pétrole Liquéfié (GPL) ; (ii) Sécurisation des corridors d'importations ; (iii) Sensibilisation à l'usage sécurisé du Gaz à Pétrole Liquéfié (GPL) ; (iv) Renforcement de l'approvisionnement de proximité sur toute la province.

Objectif 2 : Améliorer la gouvernance et réguler le marché des hydrocarbures.

(i) Renforcement du contrôle des importations et des distributions par le marquage moléculaire des produits pétroliers et l'usage des scellés électroniques ; (ii) Vulgarisation et sensibilisation au respect des textes légaux et réglementaires ; (iii) Plaidoyer pour l'harmonisation d'octroi d'agrément d'implantation des stations-services.

Axe stratégique 3.7 : Intégration des normes requises pour un commerce fructueux

Objectif 1 : Sécuriser et réguler le commerce

(i) Vulgarisation et sensibilisation aux respects des textes légaux et réglementaires en matière de commerce ; (ii) Construction, réhabilitation des infrastructures commerciales (Bureau urbain, piétonnière et parking vélo, mur de clôture du marché transfrontalier...) et dotation des structures administratives provinciales (équipement de bureaux, matériels informatiques et roulants, et 50 ha de terrain à Kasenga).

Axe stratégique 8 : Valorisation du potentiel touristiques

Objectif 1 : Accroître l'attractivité et préserver les patrimoines

(i) Plaidoyer pour la réhabilitation et sécurisation des parcs nationaux en province (UPEMBA et KUNDELUNGU) ; (ii) Plaidoyer pour la Construction, réhabilitation et sécurisation des sites historiques et culturels ; (iii) Participation aux foires ,salon internationaux et organisation des foires en province pour la promotion du secteur touristique ; (iv) Développement de l'écotourisme et de tourisme communautaire ; (v) Dotation des structures administratives provinciales en équipement de bureaux, matériels informatiques et roulants.

Pilier 4 : aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures

Objectif général : Améliorer l'habitat, l'accès à l'énergie ainsi que les infrastructures par le respect des normes de l'aménagement du territoire afin de renforcer l'attractivité et la compétitivité dans l'économie.

Axe stratégique 4.1 : Aménagement du territoire

Objectif spécifique : Doter la province des outils de planification spatiale

(i) Elaboration du plan provincial de l'aménagement du territoire ; (ii) Elaboration des plans locaux d'aménagement du territoire ; (iii) Elaboration des plans simples d'aménagement du

territoire ; (iv) Dotation des structures administratives provinciales en équipement de bureaux, matériels informatiques et roulants.

Axe stratégique 4. 2 : Amélioration des infrastructures de transport

Objectif spécifique : Faciliter la circulation des personnes et des biens

(i) Acquisition des ponts bascules mobiles et conteneurs ; (ii) Dotation des ateliers aux services techniques ; (iii) Construction des routes en terre battue stabilisées ; (iv) Construction des ponts ; (v) Construction des routes asphaltées ; (vi) Réhabilitation des routes asphaltées ; (vii) Réhabilitation des routes en terre battue primaire ; (viii) Réhabilitation des routes en terre battue secondaire ; (ix) Construction des caniveaux ; (x) Multiplication des signalisations routières ; (xi) Construction des passerelles et sauts de mouton au niveau des intersections ; (xii) Organisation des études approfondies de lutte antiérosive ; (xiii) Création d'un service public provincial de transport ; (xiv) Acquisition des moyens de transport lacustre et fluviale.

Axe stratégique 4.3 : Construction et Réhabilitation des bâtiments

Objectif spécifique : Améliorer le cadre de service public

(i) Réhabilitation et équipement des bâtiments existants ; (ii) Construction et équipement de nouveaux bâtiments ; (iii) Réhabilitation, Équipement du bâtiment de la brigades provinciales des ITP ; (iv) Renforcement des capacités des agents techniciens de la brigades provinciales des ITP.

Axe stratégique 4 .4 : Urbanisation et Amélioration de l'habitat

Objectif spécifique 1 : Organiser l'espace urbain de manière rationnelle en offrant des infrastructures de base

(i) Mise en place d'un cadre de concertation entre les services de l'Urbanisme, Habitat, l'Aménagement du Territoire, les ITP, les Affaires Foncières, Environnement et GUPEC ; (ii) Réhabilitation et Dotation des structures administratives provinciales en équipement de bureaux et matériels informatiques.

Objectif spécifique 2 : Assurer le bien-être de la population en offrant un cadre de vie sain

(i) Récupération des maisons et espaces spoliés de l'État ; (ii) Construction des logements sociaux.

Axe stratégique 4.5 : Amélioration de la desserte en énergie électrique et en eau potable

Objectif spécifique 1 : Augmenter la production en énergie électrique

(i) Appui à la réhabilitation des centrales électriques existantes ; (ii) Mise en place d'un système de contrôle et de comptage de l'énergie produite et rétrocedé ; (iii) Appui à la construction des nouvelles unités de production électrique ; (iv) Appui au renouvellement des matériels et équipements de production et de transformation du courant électrique.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la desserte en énergie électrique

(i) Installation des cabines électriques et des transformateurs adaptés à la démographie ; (ii) Appui au zonage de concession de distribution de l'énergie électrique.

Objectif spécifique 3 : Améliorer la desserte en eau potable

(i) Appui au renouvellement des matériels ; (ii) Appui à la construction des centres de distributions d'eau potable ; (iii) Contrôle régulier des nappes et cours d'eau pollués par les services attitrés ; (iv) Extension du réseau de distribution de l'eau potable.

Axe stratégique 4.6 : Amélioration de la gestion des lotissements

Objectif Spécifique : Gérer (et établir) les documents (les titres)

(i) Vulgarisation de la loi foncière ; (ii) Renforcement des capacités des animateurs aux affaires foncières ; (iii) Réhabilitation des structures administratives provinciales et dotation en équipement de bureaux.

Axe stratégique 4.7 : Développement du numérique (NTIC)

Objectif spécifique : Améliorer l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de communication

(i) Élaboration du plan numérique provincial quinquennal ; (ii) Réhabilitation et Dotation des structures administratives provinciales en équipement de bureaux.

Pilier 5 : protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibre

Objectif général : Protéger l'environnement, reconstituer les écosystèmes et assurer le développement durable

Axe stratégique 5.1 : Protection de l'environnement, reconstitution des écosystèmes et développement durable

Objectif spécifique 1 : Protéger l'environnement contre les effets néfastes

(i) Vulgarisation des textes légaux et réglementaires dans le domaine de l'environnement ; (ii) Sensibilisation au respect des textes légaux et réglementaires dans le domaine de l'environnement ; (iii) Mise en place d'un cadre provincial de concertation environnementale ; (iv) Etudes des écosystèmes (y compris les biodiversités) ; (v) Dragage des cours d'eaux et rivières ; (vi) Redynamisation de la cellule des pollutions (cellule de crise) ; (vii) Dépollution des cours d'eaux ; (viii) Acquisition des mobiliers, équipement de bureau et matériels informatiques pour la Division Provinciale de Contrôle de l'Environnement et de l'Exploitation Minière (DPCEEM) ; (ix) Création des décharges de transits et définitifs dans les villes et territoires ; (x) Renforcement des agents en capacité technique ; (xi) Acquisition de matériels roulant au secteur de l'Environnement ; (xii) Élaboration d'un protocole d'accord entre Gouvernement Provincial et les établissements publics du ministère de l'environnement (l'ACE, l'ICCN et FFN).

Objectif spécifique 2 : Reconstituer les écosystèmes aquatiques et forestiers

(i) Repeuplement des espaces aquatiques ; (ii) Régénération assistée des espaces déforestés ; (iii) Reboisement des espaces déboisés (y compris les sites de captage d'eau) ; (iv) Elaboration d'un programme provincial de reboisement (des espèces à croissance rapide) ; (v) Création des sites à reboiser pour la multiplication des espèces spécialisées (mulombo, vétiver, bambous, Bois rouge et autres plantes) ; (vi) Création dans chaque entité des aires de coupe des bois de espèces à croissance rapide (bois d'œuvre ainsi que des espèces herbeuses enrichissantes) ; (vii) Acquisition des laboratoires fixe et mobiles pour détecter le degré de toxicité.

Objectif spécifique 3 : Valoriser l'environnement ainsi que les ressources naturelles

(i) Appui en matériel de prise de vue au secteur de l'environnement pour la promotion de l'agroforesterie, l'agro écologie et foresterie communautaire ; (ii) Appui en outillage de travail et équipements de protection individuelle (EPI) au secteur de l'environnement pour la

promotion de l'agroforesterie, l'agro écologie et foresterie communautaire, (iii) Acquisition des terrains et construction d'infrastructures adéquates des études climatiques ; (iv) Identification des espèces endogènes des communautés locales et peuples autochtones à l'échelle provinciale.

Axe stratégique 5.2 : Amélioration de la desserte en eau potable, Hygiène et assainissement

Objectif général : Garantir à toute la population de la Province du Haut-Katanga un accès facile, durable à l'eau potable et améliorer les conditions favorables de l'hygiène et d'assainissement

Objectif spécifique1 : Améliorer l'accès à l'eau potable

(i) Vulgarisation des textes légaux et réglementaires ; (ii) Sensibilisation de la population à l'application des normes de la potabilité de l'eau ; (iii) Renforcement des capacités techniques des membres du secteur de l'Eau ; (iv) Dotation aux services techniques en intrants nécessaires ; (v) Réhabilitation des infrastructures de desserte en eau potable dans les villes et les territoires (forages et borne fontaines) ; (vi) Construction des infrastructures de desserte en eau potable dans les villes et les territoires (forages et borne fontaines) ; (vii) Construction des nouveaux centres de captage pour la distribution d'eau potable ; (viii) Etude hydrogéologique pour la production d'une cartographie de l'eau potable ; (ix) Construction des laboratoires modernes d'analyse de la qualité d'eau.

Objectif spécifique 2 : Améliorer les conditions favorables de l'hygiène et d'assainissement

(i) Vulgarisation des textes légaux et réglementaires ; (ii) Sensibilisation de la population sur l'hygiène, et l'assainissement ; (iii) Construction des toilettes publiques dans les milieux ruraux et Urbains ; (iv) Acquisition de terrains pour la construction des dépotoirs permanents ; (v) Redynamisation des brigades d'assainissement ; (vi) Renforcement des capacités techniques des membres du secteur de l'Hygiène et l'Assainissement ; (vi) Acquisition des poubelles et accessoires de fixation ; (vii) Construction d'une usine de traitement des déchets plastiques ; (viii) Elaboration d'une stratégie provinciale d'assainissement ; (ix) Désinfestation de l'habitat et de ses milieux environnants.

Axe stratégique 3 : Promotion de l'habitat, de l'hydraulique dans les milieux ruraux et des routes de dessertes agricoles

Objectif spécifique : Organiser, structurer et améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et périurbain

(i) Renforcement en capacité des acteurs du Secteur du Développement rural ; (ii) Acquisition des mobiliers, équipement de bureau et matériels informatiques au secteur de développement rural ; (iii) Acquisition des moyens de locomotion au secteur (services normatifs et spécialisés) ; (iv) Réhabilitation de Bornes fontaines ; (v) Acquisition d'engins des travaux publics pour différentes brigades ; (vi) Acquisition des outils pour canonnage manuel ; (vii) Réhabilitation des routes de desserte agricole ; (viii) Construction des routes de desserte agricole ; (ix) Réhabilitation de ponts de desserte agricole ; (x) Construction de 3 digues sur la rivière Lubi ; (xi) Aménagement de sources d'eau ; (xii) Acquisition des ateliers de forage ; (xiii) Réhabilitation de Puits d'eau ; (xiv) Construction de Bornes fontaines ; (xv) Mise en place et installation de comités de gestion de Puits ; (xvi) Construction des ouvrages photovoltaïques devant servir d'éclairage d'édifices et places publics ; (xvii) Construction des Micro centrales hydroélectriques de 120 KVA à 1 MW ; (xviii) Construction des marchés modernes avec espace à vivre ; (xix) Installation d'une usine de transformation de produits agricoles ; (xx) Construction d'un centre de développement intégré dans la Province ; (xxi) Mise en place des Comités Locaux des Marchés ; (xxii) Renforcement des Capacités des Comités Locaux des Marchés ; (xxiii) Renforcement des Capacités aux agriculteurs et maraîchers ; (xxiv) Acquisition d'équipements de transformation et de conservation des produits agricoles ; (xxv) Mise en place des Comités Locaux d'Entretien des Routes ; (xxvi) Renforcement des Capacités des Comités Locaux d'Entretien Routier ; (xxvii) Acquisition des compacteurs à conduite manuelle ; (xxviii) Promotion de l'apiculture ; (xxix) Forage des puits d'eau équipés de pompes immergées solaires dans les zones rurales et périurbaines ; (xxx) Aménagement et irrigation des bas-fonds dans les différents villages des territoires ; (xxxi) Construction d'ouvrages hydroagricole, maraîchère et potager ; (xxxii) Réhabilitation des adductions d'eau ; (xxxiii) Appui au développement des infrastructures rurales.

CHAPITRE 4 : COUT ET FINANCEMENT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

La Province du Haut-Katanga fait face à une croissance rapide de la population, à une vulnérabilité sectorielle, à un changement climatique, à des déficits d'infrastructures, à l'informalité et à des poches de pauvreté. Ce qui nécessite des investissements colossaux, une planification stratégique et une mobilisation efficace des ressources financières.

Ce chapitre propose une estimation des coûts par piliers du PDP 2026-2030, à partir du Plan d'Actions Prioritaires (PAP). Il présente également le cadrage macroéconomique et budgétaire ainsi que les stratégies de financement prévues pour les cinq années à venir.

4.1. ESTIMATION DE COUTS ET FINANCEMENT

L'évaluation des coûts de différentes interventions et actions nécessaires pour la mise en œuvre du PAP dans les différents piliers illustre qu'il faut globalement un montant de **8 589, 059 722 268 milliards de Francs congolais** pour la période allant de **2026 à 2030**, soit une moyenne annuelle de **1 717, 811 944 Milliards de Francs congolais**.

Ce montant global équivaut à **3 734, 373 792 Milliards de dollars américains**.

Les financements prévisibles sont estimés à **2307 322, 62 milliards de Francs congolais** représentant **26, 86 %** du **coût total du PAP** ; dont **2, 6 %** sont la contribution de l'Etat au titre de rétrocession et transfert, **1, 21 %** celle des bailleurs et **22, 97 %** de la province.

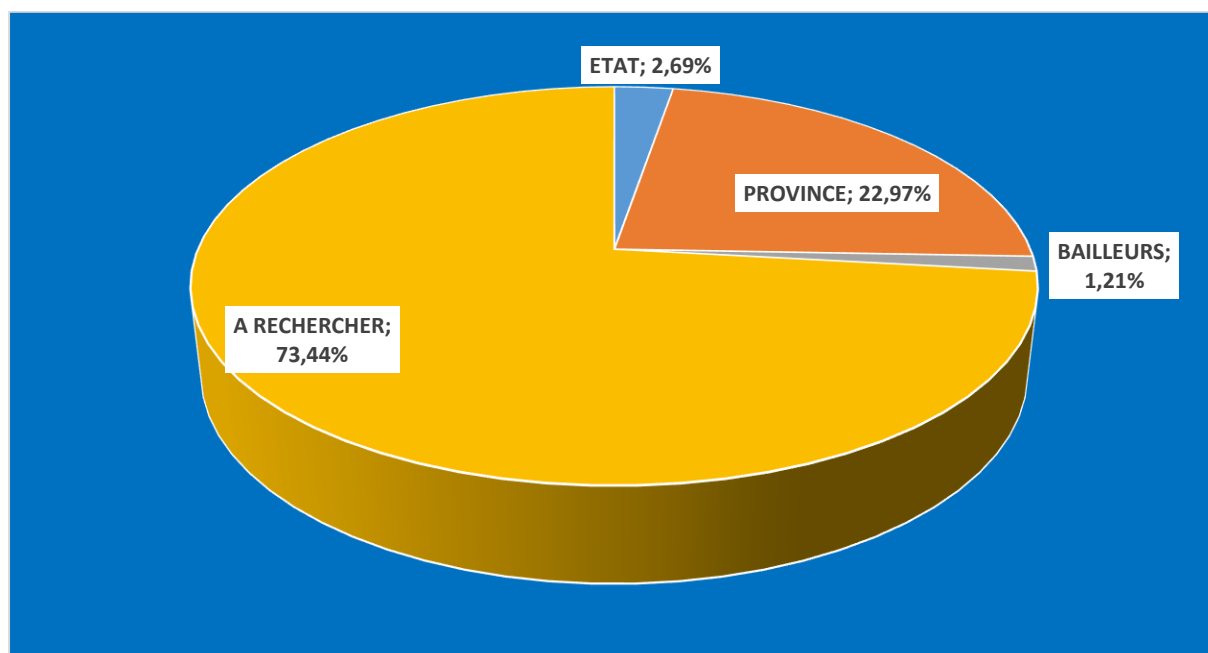
Ce qui dégage un écart de financement de **6 307, 626 milliards de Francs congolais** représentant ainsi **73, 44%** du coût total comme l'indique **les graphiques 1 et 2**.

Tableau 60 : PILIERS DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES CONSOLIDES

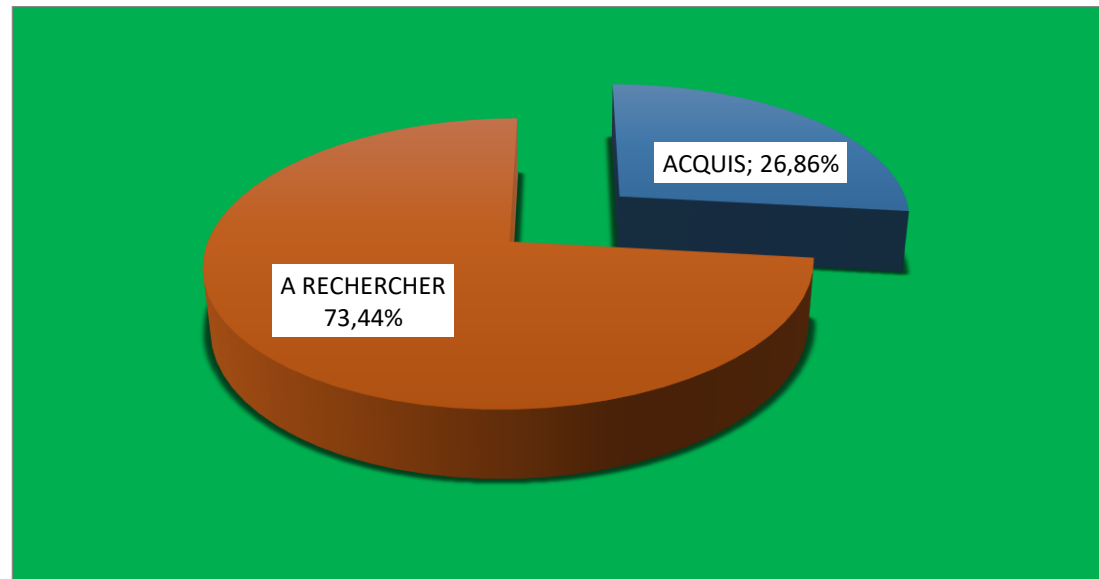
PILIERS	Financement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030
		(en millions CDF)					
TOTAL PILIER I : DEVELOPPEMENT SOCIAL ET VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES	Montant	994 083,33	906 451,71	835 140,47	529 789,98	475 728,30	3 741 193,80
	Acquis	279 952,71	133 105,86	118 082,33	109 757,60	109 468,97	750 367,48
	Etat	125 461,04	1 749,89	1 749,89	1 749,89	1 749,89	132 460,60
	Province	113 904,34	109 963,79	109 680,08	101 091,39	101 091,39	535 730,99
	Bailleurs	40 587,34	21 392,19	6 652,36	6 916,32	6 627,69	82 175,90
	A rechercher	714 130,62	773 345,85	717 058,14	420 032,38	366 259,33	2 990 826,32
PILIER II : RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE, RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT ET CONSOLIDATION DE LA PAIX	Montant	43 359,03	31 024,53	22 355,57	22 372,63	21 979,57	141 091,33
	Acquis	39 583,25	14 643,76	13 450,36	13 793,76	13 179,92	94 651,07
	Etat	10 527,62	10 777,62	10 527,62	10 527,62	10 527,62	52 888,10
	Province	28 935,19	3 695,70	2 752,30	3 095,70	2 652,30	41 131,21
	Bailleurs	170,44	170,44	170,44	170,44	0,00	681,76
	A rechercher	3 775,78	16 380,76	8 905,21	8 578,87	8 799,65	46 440,27
TOTAL PILIER : DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE	Montant	27 710,54	163 704,29	84 725,31	66 194,48	71 201,87	413 536,50
	Acquis	22 749,73	41 601,82	58 681,47	30 618,07	30 618,07	184 269,16
	Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Province	22 749,73	41 601,82	58 681,47	30 618,07	30 618,07	184 269,16
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	A rechercher	4 946,54	122 102,47	26 043,84	35 576,41	40 583,80	229 253,06
	Montant	404 088	560 482	556 936	556 689	545 285	2 623 480

TOTAL PILIER AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES	Acquis	187 367	227 754	224 679	224 679	219 689	1 084 169
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Province	183 371	223 758	220 682	220 682	215 692	1 064 186
	Bailleurs	3 997	3 997	3 997	3 997	3 997	19 984
	A rechercher	216 720	332 728	332 257	332 010	325 595	1 539 311
TOTAL PILIER V : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUILIBRE	Montant	157 721,25	645 931,14	394 434,28	346 361,57	125 310,19	1 669 758,42
	Acquis	31 750,06	44 331,21	39 360,21	39 360,21	39 064,17	193 865,85
	Etat	12 475,23	11 934,11	7 000,11	7 000,11	7 000,11	45 409,68
	Province	18 532,02	32 397,10	32 360,09	32 360,09	32 064,05	147 713,36
	Bailleurs	742,81	0,00	0,00	0,00	0,00	742,81
	A rechercher	127 204,70	611 467,93	360 008,07	311 935,36	91 180,02	1 501 796,08
TOTAL PAP HAUT KATANGA 2026 - 2030	Montant	1 626 961,91	2 307 594,12	1 893 591,42	1 521 407,76	1 239 504,52	8 589 059,72
	Acquis	561 403,16	461 437,05	454 253,28	418 208,55	412 020,57	2 307 322,62
	Etat	148 463,89	24 461,62	19 277,62	19 277,62	19 277,62	230 758,38
	Province	367 492,15	411 416,26	424 156,32	387 847,63	382 117,89	1 973 030,25
	Bailleurs	45 497,13	25 559,17	10 819,34	11 083,30	10 625,05	103 583,99
	A rechercher	1 066 777,97	1 856 025,06	1 444 272,14	1 108 133,21	832 417,96	6 307 626,33

Graphique 1 : Répartition par sources de financement



Graphique 2 : Répartition par sources de financement nécessaire



Graphique 3. Part de chaque pilier dans le Programme d'Actions Prioritaires

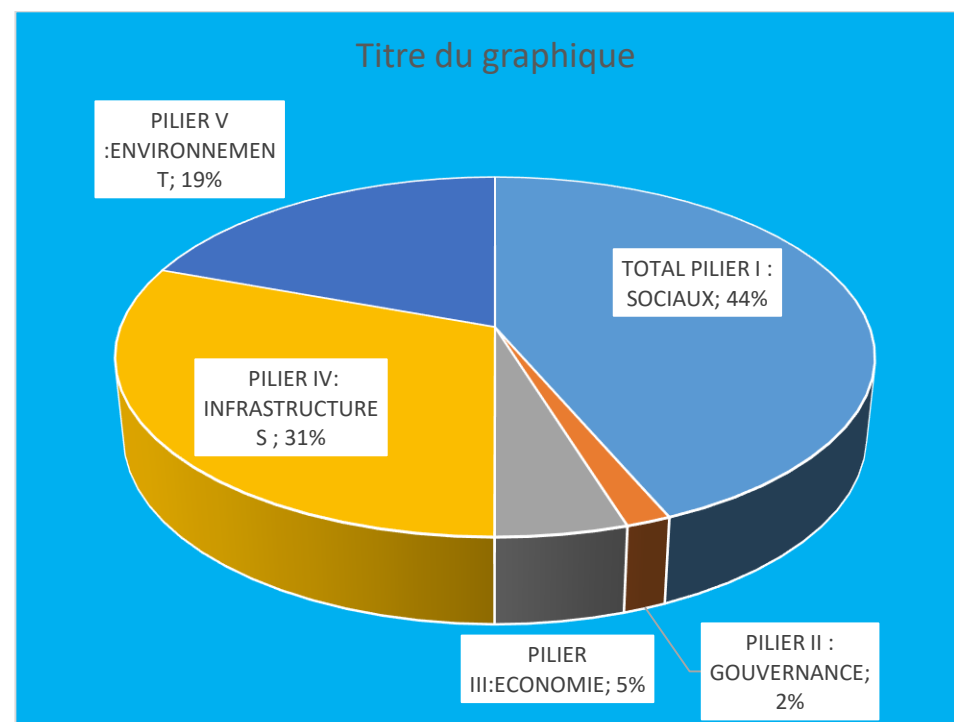


Tableau 61 : REPARTITION DU PAP PAR SECTEUR

PILIER I CONSOLIDE	Financem ent	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026- 2030	Part de chaqu e secteu r en %
		En million de CDF						
Axe Amélioration durable de l'accès et de la qualité éducative	Montant	130 958,22	102 818,18	102 818,18	102 818,18	102 818,18	542 230,94	6,31%
	Acquis	42 180,61	41 735,75	41 735,75	41 735,75	41 735,75	209 123,60	
	Etat	1 652,89	1 652,89	1 652,89	1 652,89	1 652,89	8 264,45	
	Province	40 527,72	40 082,86	40 082,86	40 082,86	40 082,86	200 859,15	
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	A recherche r	88 777,62	61 082,43	61 082,43	61 082,43	61 082,43	333 107,35	
Axe Formation et reconversion professionnelle	Montant	162 860,27	159 860,27	159 277,94	159 031,37	159 031,37	800 061,22	9,31%
	Acquis	36 409,35	30 826,81	30 826,81	30 826,81	30 826,81	159 716,59	
	Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Province	36 409,35	30 826,81	30 826,81	30 826,81	30 826,81	159 716,59	
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	A recherche r	126 450,92	129 033,46	128 451,13	128 204,56	128 204,56	640 344,63	
Axe Amélioration des services de santé, de nutrition et lutte contre le VIH/SIDA ainsi que les urgences de santé publique dans un élan de couverture santé universelle	Montant	158 080,20	157 004,58	157 004,58	157 004,58	157 004,58	786 098,50	9,15%
	Acquis	57 657,32	12 946,67	12 946,67	12 946,67	12 946,67	109 443,99	
	Etat	6 106,97	0,00	0,00	0,00	0,00	6 106,97	
	Province	17 555,94	6 531,88	6 531,88	6 531,88	6 531,88	43 683,45	
	Bailleurs	33 994,42	6 414,79	6 414,79	6 414,79	6 414,79	59 653,58	
	A recherche r	100 422,88	144 057,91	144 057,91	144 057,91	144 057,91	676 654,51	
Axe Prise en charge, encadrement et réinsertion des personnes vulnérables	Montant	6 016,44	6 016,44	6 016,44	6 016,44	6 016,44	30 082,19	0,35%
	Acquis	2 985,91	2 985,91	2 985,91	2 985,91	2 985,91	14 929,57	
	Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Province	2 985,91	2 985,91	2 985,91	2 985,91	2 985,91	14 929,57	
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

	A recherche r	3 030,52	3 030,52	3 030,52	3 030,52	3 030,52	15 152,62	
AXE Prévention et gestion des catastrophes naturelles	Montant	5 746,89	5 549,86	5 549,86	5 685,55	5 549,86	28 082,02	0,33%
	Acquis	894,37	680,92	680,92	680,92	680,92	3 618,04	
	Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Province	894,37	680,92	680,92	680,92	680,92	3 618,04	
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	A recherche r	4 852,52	4 868,94	4 868,94	5 004,63	4 868,94	24 463,98	
Axe Promouvoir un environnement favorable à la création d'emploi décent et durable	Montant	92,27	610,34	375,97	425,31	449,98	1 953,86	0,02%
	Acquis	0,00	283,71	0,00	283,71	283,71	851,12	
	Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Province	0,00	283,71	0,00	283,71	283,71	851,12	
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	A recherche r	92,27	326,63	375,97	141,61	166,28	1 102,75	
Amélioration de la protection sociale des travailleurs	Montant	4 193,90	4 825,45	4 825,45	4 329,59	2 486,74	20 661,13	0,24%
	Acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Province	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	A recherche r	4 193,90	4 825,45	4 825,45	4 329,59	2 486,74	20 661,13	
AXE Promotion du genre, protection de l'enfant et de la famille et autonomisation des femmes	Montant	8 574,40	2 976,20	2 304,48	2 304,48	2 304,48	18 464,04	0,21%
	Acquis	6 556,89	621,50	580,06	580,06	580,06	8 918,57	
	Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Province	6 453,78	580,06	580,06	580,06	580,06	8 774,02	
	Bailleurs	103,11	41,44	0,00	0,00	0,00	144,55	
	A recherche r	2 017,50	2 354,70	1 724,42	1 724,42	1 724,42	9 545,46	
Participation au développement et autonomisation de la jeunesse	Montant	134 070,54	31 804,18	13 578,50	10 117,29	9 606,63	199 177,14	2,32%
	Acquis	124 395,87	14 935,96	237,57	501,53	212,90	140 283,83	
	Etat	117 701,18	0,00	0,00	0,00	0,00	117 701,18	
	Province	204,88	0,00	0,00	0,00	0,00	204,88	
	bailleurs	6 489,81	14 935,96	237,57	501,53	212,90	22 377,77	

	à chercher	9 674,67	16 868,22	13 340,93	9 615,76	9 393,73	58 893,31	
Promotion des activités sportives et des loisirs	Montant	382 338,13	382 335,66	382 335,66	29 406,64	29 406,64	1 205 822,73	14,04 %
	Acquis	8 872,39	27 718,59	27 718,59	18 846,20	18 846,20	102 001,98	
	Etat	0,00	97,00	97,00	97,00	97,00	388,00	
	Province	8 872,39	27 621,59	27 621,59	18 749,20	18 749,20	101 613,98	
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	A recherche r	373 465,73	354 617,07	354 617,07	10 560,44	10 560,44	1 103 820,74	
Promotion, préservation et sauvegarde du patrimoine culturel et artistique	Montant	1 152,09	52 650,56	1 053,41	52 650,56	1 053,41	108 560,03	1,26%
	Acquis	0,00	370,05	370,05	370,05	370,05	1 480,20	
	Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Province	0,00	370,05	370,05	370,05	370,05	1 480,20	
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	A recherche r	1 152,09	52 280,51	683,36	52 280,51	683,36	107 079,83	
AXE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SECURITAIRE	Montant	4 444	5 322	5 304	5 304	5 304	25 677	0,30%
	Acquis	3 728	0	0	0	0	3 728	
	Etat	0	0	0	0	0	0	
	Province	3 728	0	0	0	0	3 728	
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0	
	A recherche r	716	5 322	5 304	5 304	5 304	21 949	
AXE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE	Montant	21 410	5 142	2 285	2 014	2 079	32 930	0,38%
	Acquis	20 151	1 123	1 173	1 123	1 173	24 741	
	Etat	0	0	0	0	0	0	
	Province	20 201	1 123	1 173	1 123	1 173	24 791	
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0	
	A recherche r	1 259	4 019	1 113	891	907	8 189	
AXE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	Montant	17 506	20 561	14 766	15 055	14 596	82 484	0,96%
	Acquis	15 705	13 521	12 278	12 671	12 007	66 182	
	Etat	10 528	10 778	10 528	10 528	10 528	52 888	
	Province	5 007	2 573	1 580	1 973	1 480	12 612	
	Bailleurs	170	170	170	170	0	682	

	A recherche r	1 801	7 040	2 489	2 384	2 589	16 302	
AXE Modernisation et transformation durable du secteur agropastorale et halieutique	Montant	4 777,82	16 763,34	46 349,65	30 621,25	30 621,25	129 133,30	1,50%
	Acquis	4 760,06	15 761,38	45 682,52	29 954,12	29 954,12	126 112,20	
	Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Province	4 760,06	15 761,38	45 682,52	29 954,12	29 954,12	126 112,20	
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	A recherche r	3,47	1 001,96	667,13	667,13	667,13	3 006,82	
AXE Renforcement du secteur minier	Montant	6 881,54	470,09	12 750,05	401,29	397,85	20 900,81	0,24%
	Acquis	3 566,86	0,00	12 335,00	0,00	0,00	15 901,86	
	Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Province	3 566,86	0,00	12 335,00	0,00	0,00	15 901,86	
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	A recherche r	3 314,68	470,09	415,05	401,29	397,85	4 998,95	
AXE Industrialisation et diversification de l'économie	Montant	180,00	619,07	365,83	365,83	365,83	1 896,54	0,02%
	Acquis	0,00	253,24	0,00	0,00	0,00	253,24	
	Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Province	0,00	253,24	0,00	0,00	0,00	253,24	
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	A recherche r	180,00	365,83	365,83	365,83	365,83	1 643,30	
AXE Promotion des PME et de l'entrepreneuriat	Montant	12 639,17	136 498,16	15 386,05	25 210,19	30 144,19	219 877,75	2,56%
	Acquis	12 521,30	25 179,23	255,98	255,98	255,98	38 468,48	
	Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Province	12 521,30	25 179,23	255,98	255,98	255,98	38 468,48	
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	A recherche r	117,87	111 318,94	15 130,06	24 954,20	29 888,20	181 409,27	
AXE Inclusion financière pour une croissance inclusive et durable	Montant	0,00	69,68	139,37	69,68	69,68	348,42	0,004 %
	Acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Province	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	A recherche r	0,00	69,68	139,37	69,68	69,68	348,42	
AXE Sécurisation de l'approvisionne ment et renforcement de la gouvernance du secteur des hydrocarbures	Montant	1 330,51	1 289,15	1 717,29	1 531,46	1 585,99	7 454,40	0,09%
	Acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Province	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	A recherche r	1 330,51	1 289,15	1 717,29	1 531,46	1 585,99	7 454,40	
AXE Intégration des normes requisés pour un commerce fructueux	Montant	1 487,76	185,83	208,13	185,83	208,13	2 275,67	0,03%
	Acquis	1 487,76	0,00	0,00	0,00	0,00	1 487,76	
	Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Province	1 487,76	0,00	0,00	0,00	0,00	1 487,76	
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	A recherche r	0,00	185,83	208,13	185,83	208,13	787,90	
AXE Valorisation du potentiel touristiques	Montant	413,74	7 808,97	7 808,97	7 808,97	7 808,97	31 649,61	0,37%
	Acquis	413,74	407,97	407,97	407,97	407,97	2 045,61	
	Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Province	413,74	407,97	407,97	407,97	407,97	2 045,61	
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	A recherche r	0,00	7 401,00	7 401,00	7 401,00	7 401,00	29 604,00	
AXE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	Montant	0	2 720	1 234	1 234	0	5 187	0,06%
	Acquis	0	2 720	0	0	0	2 720	
	Etat	0	0	0	0	0	0	
	Province	0	2 720	0	0	0	2 720	
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0	
	A recherche r	0	0	1 234	1 234	0	2 467	
AXE AMELIORATION DES INFRASTRUCTU	Montant	275 406	284 547	284 547	284 547	282 845	1 411 892	16,44 %
	Acquis	115 747	59 973	59 973	59 973	58 271	353 939	
	Etat	0	0	0	0	0	0	

RES DE TRANSPORT	Province	115 747	59 973	59 973	59 973	58 271	353 939	
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0	
	A recherche r	159 659	224 574	224 574	224 574	224 574	1 057 953	
AXE CONSTRUCTION ET REHABILITATIO N DES BATIMENTS	Montant	62 349	143 121	141 441	141 441	133 218	621 570	7,24%
	Acquis	62 349	136 507	136 507	136 507	133 218	605 088	
	Etat	0	0	0	0	0	0	
	Province	62 349	136 507	136 507	136 507	133 218	605 088	
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0	
	A recherche r	0	6 614	4 934	4 934	0	16 482	
AXE URBANISATION ET AMELIORATION DE L'HABITAT	Montant	1 481	43 668	43 617	43 617	43 618	176 000	2,05%
	Acquis	1	51	0	0	2	54	
	Etat	0	0	0	0	0	0	
	Province	1	51	0	0	1	53	
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0	
	A recherche r	1 480	43 617	43 617	43 617	43 616	175 946	
AXE AMELIORATION DE LA DESSERTE EN ENERGIE ELECTRIQUE ET EN EAU POTABLE	Montant	64 852	85 481	85 851	85 604	85 357	407 145	4,74%
	Acquis	9 270	28 198	28 198	28 198	28 198	122 063	
	Etat	0	0	0	0	0	0	
	Province	5 274	24 202	24 202	24 202	24 202	102 080	
	Bailleurs	3 997	3 997	3 997	3 997	3 997	19 983	
	A recherche r	55 582	57 283	57 653	57 406	57 159	285 082	
AXE AMELIORATION DE LA GESTION DES LOTISSEMENTS	Montant	0	599	247	247	247	1 339	0,02%
	Acquis	0	253	0	0	0	253	
	Etat	0	0	0	0	0	0	
	Province	0	253	0	0	0	253	
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0	
	A recherche r	0	345	247	247	247	1 085	
AXE DEVELOPPEMEN T DU	Montant	0	347	0	0	0	347	0,004 %
	Acquis	0	51	0	0	0	51	

NUMERIQUE (NTIC)	Etat	0	0	0	0	0	0	
	Province	0	51	0	0	0	51	
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0	
	A recherche r	0	296	0	0	0	296	
AXE Protection de l'environnement , reconstitution des écosystèmes et développement durable	Montant	35 736,90	76 499,59	36 519,46	36 517,98	36 517,98	221 791,90	2,58%
	Acquis	7 766,17	35 184,81	30 213,80	30 213,80	30 213,80	133 592,39	
	Etat	0,00	9 868,00	4 934,00	4 934,00	4 934,00	24 670,00	
	Province	7 766,17	25 316,81	25 279,80	25 279,80	25 279,80	108 922,39	
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	A recherche r	27 970,73	51 182,78	11 239,65	11 238,17	11 238,17	112 869,51	
AXE Amélioration de la desserte en eau potable, Hygiène et assainissement	Montant	23 834,29	41 778,50	40 989,06	38 546,73	37 140,69	182 289,25	7,90%
	Acquis	6 071,89	9 146,40	9 146,40	9 146,40	8 850,36	42 361,46	
	Etat	1 263,04	2 066,11	2 066,11	2 066,11	2 066,11	9 527,49	
	Province	4 808,85	7 080,29	7 080,29	7 080,29	6 784,25	32 833,97	
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	A recherche r	18 995,90	32 632,09	31 842,65	29 400,32	28 290,32	141 161,29	
AXE Promotion de l'habitat, de l'hydraulique dans les milieux ruraux et des routes de dessertes agricoles	Montant	98 150,06	527 653,05	316 925,77	271 296,87	51 651,52	1 265 677,27	14,736 %
	Acquis	17 911,99	0,00	0,00	0,00	0,00	17 911,99	
	Etat	11 212,19	0,00	0,00	0,00	0,00	11 212,19	
	Province	5 957,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 957,00	
	Bailleurs	742,81	0,00	0,00	0,00	0,00	742,81	
	A recherche r	80 238,07	527 653,05	316 925,77	271 296,87	51 651,52	1 247 765,28	
TOTAL PAP HAUT KATANGA 2026 - 2030	Montant	1 626 961,91	2 307 594,12	1 893 591,42	1 521 407,76	1 239 504,52	8 589 059,72	100%
	Acquis	561 403,16	461 437,05	454 253,28	418 208,55	412 020,57	2 307 322,62	26,86%
	Etat	148 463,89	24 461,62	19 277,62	19 277,62	19 277,62	230 758,38	2,69%
	Province	367 492,15	411 416,26	424 156,32	387 847,63	382 117,89	1 973 030,25	22,97%
	Bailleurs	45 497,13	25 559,17	10 819,34	11 083,30	10 625,05	103 583,99	1,21%
	A recherche r	1 066 777,97	1 856 025,06	1 444 272,14	1 108 133,21	832 417,96	6 307 626,33	73,44%

4.3. STRATEGIE DE FINANCEMENT

Le développement d'une grande province requiert une stratégie de financement diversifiée, innovante et adaptée aux réalités locales. Le Haut-Katanga doit renforcer sa gouvernance, diversifier ses sources de financement et s'appuyer sur une planification rigoureuse pour répondre aux défis de la province. Face à ces défis, la stratégie de financement pour la Province du Haut-Katanga vise à :

- Renforcer la collecte des recettes locales (impôts, taxes, redevances) ;
- Améliorer la prévisibilité et la transparence des transferts centraux ;
- Développer les partenariats public-privé (PPP) pour financer les grands projets ;
- Explorer des financements innovants : obligations municipales, crédits et dons des bailleurs internationaux.

4.3.1. Mobilisation des ressources propres

Dans une perspective de renforcement structurel des finances locales, la stratégie adoptée par la Province du Haut-Katanga s'articule autour de la modernisation et la digitalisation des processus et instruments fiscaux, l'optimisation des taxes foncières et des redevances municipales ainsi que le recours ciblé à des partenariats public-privés pour étendre l'assiette tarifaire et améliorer la qualité des services.

Renforcer la Direction des Recettes de Haut-Katanga (DRHKAT) et la Direction Provinciale des Recettes des Impôts du Haut-Katanga (DPRIHKAT) est crucial pour accroître les ressources propres de la Province sans augmenter excessivement la fiscalité.

La Constitution de la République définit certains impôts en faveur des Provinces, encadrés par la loi n° 18/004 de 2018 relative à la nomenclature des taxes, impôts et redevances provinciales et locales qui limite strictement les taxes autorisées. L'application rigoureuse des règles fiscales, l'amélioration des systèmes d'information, la création d'une base de données des contribuables, la formation ciblée du personnel et la digitalisation de la collecte des recettes sont essentielles pour renforcer l'administration fiscale provinciale et optimiser la mobilisation des recettes.

De manière opérationnelle, la mise en place de services digitaux (vignettes, permis, ...) devrait faciliter le recouvrement et réduire les évasions fiscales et coulage des recettes. La rationalisation et la numérisation des taxes et redevances locales (foncière, locative, assainissement, parking) sont des moteurs immédiats de mobilisation des ressources propres. Ces orientations, appuyées par le développement des capacités administratives, la révision régulière des bases fiscales et l'intégration des solutions numériques, viseront à maximiser la

mobilisation des ressources propres, à assurer la transparence et à renforcer la gouvernance, tout en favorisant la soutenabilité financière et l'acceptabilité sociale du système fiscal local. En outre, il est crucial d'inventorier, de professionnaliser et de mettre en gestion, avec des contrats alignés sur les recettes, les infrastructures commerciales (marchés, gares routières, emprises de stationnement, panneaux publicitaires, etc.).

4.3.2. Transferts centraux

Les transferts provenant du Gouvernement Central sont une composante non moindre des ressources dont disposent également la Province. Ceux-ci sont prévus par des dispositions de la Constitution de la République et la loi organique sur les finances publiques de 2011 qui prévoient une retenue à la source de 40 % des recettes collectées devant permettre de corriger le déséquilibre fiscal entre les Provinces et le Gouvernement Central (déséquilibre vertical) ainsi que l'allocation de 10 % des recettes au Fonds de Péréquation pour réduire le déséquilibre fiscal entre les Provinces (déséquilibre horizontal).

En dépit de ces dispositions légales, le défi majeur réside dans le fait de rendre ces transferts centraux prévisibles et transparents. L'objectif visé est donc de protéger les enveloppes prévues pour les salaires, le fonctionnement et les investissements.

Dans ce contexte, la Province du Haut-Katanga envisage ancrer la prévisibilité de ces transferts centraux dans des règles publiées, un calendrier de décaissement et des systèmes numériques de gestion budgétaire et de trésorerie. Un dialogue permanent avec le Gouvernement Central est indispensable pour améliorer la régularité en temps voulu des allocations en faveur de la Province.

Pour certains projets d'investissements, des protocoles avec les Ministères des Finances et de Budget pourraient être envisagés pour transformer les transferts historiquement volatils en flux stables et planifiables, permettant de lier la formule, les dates de versement, les clauses de rattrapage en cas de sous-transfert et les modalités de révision.

4.3.3. Partenariats et financements extérieurs

La Province vise à intensifier la mobilisation des ressources pour le financement des infrastructures publiques stratégiques en s'appuyant sur des partenariats structurants avec le secteur privé, qu'il s'agisse d'entreprises nationales ou internationales. Cette approche a pour objectif de capter l'expertise technique et les capacités financières du secteur privé afin d'accélérer la réalisation des ouvrages indispensables au développement provincial. Des mécanismes de garantie adaptés seront mis en place pour atténuer les divers risques liés à

l'octroi des crédits, tels que le risque de défaut, de marché ou sectoriel. Ces dispositifs renforceront la confiance des institutions financières et favoriseront le financement privé, contribuant ainsi à la vitalité économique provinciale en cohérence avec la stratégie globale de mobilisation des ressources et de gestion des risques.

Dans le même ordre d'idée, des Partenariats Public-Privé pour la construction des infrastructures stratégiques privilégieront les secteurs à fort impact (infrastructures, énergie, eau, numérique) et s'appuieront sur des contrats d'investissement pour des projets à long terme. L'accent sera mis sur une répartition adéquate des risques, la transparence des procédures et la mise en œuvre de mécanismes de paiement efficaces.

Par ailleurs, la Province du Haut-Katanga travaillera étroitement avec le Gouvernement Central afin de continuer à bénéficier des ressources concessionnelles provenant des institutions financières internationales (Banque mondiale, BAD, Union Européenne, autres banques régionales, etc.). La sélection des **projets** instruments reposera sur des analyses coût-risque et de soutenabilité de la dette, sous la garantie du Gouvernement Central.

4.3.4. Innovations financières

Des expériences internationales en matière de financements innovants peuvent inspirer la Province du Haut-Katanga pour soutenir sa transformation l'émission **d'obligations municipales vertes** permettrait à la Province de mobiliser des capitaux à long terme dédiés à des projets d'infrastructures durables, tels que le développement du transport public propre, l'optimisation de l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux ou la modernisation de la gestion de l'eau et des déchets. En complément, la création d'un fonds de financement groupé, associant **plusieurs villes et territoires**, faciliterait l'accès conjoint au marché des capitaux grâce à des garanties mutualisées, tout en rassurant les investisseurs sur la viabilité des projets. Enfin, la mise en place d'outils de capture de la valeur foncière, tels que *Tax Increment Financing* (TIF), *Land Value Capture* (LVC), etc. permettrait à la Province de capitaliser sur l'augmentation de la valeur des terrains induite par les investissements publics, en affectant l'accroissement futur des recettes fiscales au remboursement des financements initiaux. L'intégration progressive de ces instruments, soutenue par un cadastre modernisé et une fiscalité foncière efficace, donnerait à la province les moyens de cofinancer des projets structurants et d'accélérer sa mutation vers une métropole résiliente et inclusive.

CHAPITRE 5. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

Le suivi-évaluation du plan de développement constitue un instrument essentiel pour recadrer et ajuster les actions en fonction des objectifs fixés. La mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation efficace permet de mieux orienter l'exécutif provincial dans la mise en œuvre des interventions, afin de répondre aux besoins prioritaires définis dans le PDP 2026-2030. Ce chapitre précise les mécanismes de suivi et évaluation, décrit l'organisation des revues annuelles et identifie les facteurs de risques ainsi que les contraintes susceptibles de compromettre la bonne mise en œuvre de ce document stratégique.

5.1 DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE

5.1.1 Principes directeurs

La mise en œuvre du Plan de Développement devra répondre aux principes de base de gestion qui sont l'efficacité, l'efficience, la transparence et la célérité.

L'efficacité dans le plan de développement signifie que les actions et ressources doivent produire les résultats concrets et mesurables permettant d'atteindre les objectifs fixés tout en évitant le gaspillage et la duplication des efforts. Ce principe consiste donc à mieux mesurer les progrès réalisés, renforcer la coordination interinstitutionnelle, réaliser des évaluations régulières tout en partageant les responsabilités entre les parties prenantes.

La proximité recommande que les décisions et actions relatives à la mise en œuvre des actions de développement soient prises au plus près des populations et entités bénéficiaires. L'objectif est de garantir une meilleure adaptation aux réalités locales, une appropriation accrue et une gouvernance plus légitime. Dans ce sens, l'Exécutif provincial devrait associer les organisations de la Société civile, les Associations de développement de la province, les communes et quartiers à toutes les décisions qui concernent leurs communautés.

La transparence veut dire que la mise en œuvre du Plan de Développement se traduit par la publication des rapports sur l'état de financement des programmes de développement et la participation des bénéficiaires à toutes les étapes d'élaboration, d'exécution et évaluation de ces programmes. L'objectif est que la population, les institutions, partenaires et autres parties prenantes puissent comprendre, avoir un contrôle et participer au processus de prise des décisions.

La célérité ce principe veut que les actions, décisions et procédure liées au plan de développement doivent être réalisées dans les délais rapides et raisonnables afin d'éviter les lenteurs administratives et garantir que les bénéficiaires profitent des résultats sans retard

excessif. Cela veut dire que l'Exécutif provincial s'engage à assurer à la fois la rapidité et la transparence dans le processus de décaissement de fonds ainsi que de passation et d'exécution des marchés publics.

5.1.2 Acteurs de mise en œuvre

Le Plan de développement devra être mis en œuvre par l'Exécutif provincial sous la coordination stratégique et le pilotage politique du Gouverneur de la ville de Kinshasa avec l'appui de l'Assemblée provinciale, la Société civile et les partenaires techniques et financiers. Chaque ministre provincial se concentrera sur les piliers et secteurs relevant de ses attributions suivant les objectifs contenus dans le PDP 2026-2030. Les ministres provinciaux devront mettre en œuvre le programme sectoriel à travers un schéma directeur de mise en œuvre et aussi mettre à profit le dispositif de suivi évaluation. Signalons que les bourgmestres seront également impliqués dans la mise en œuvre du plan de développement surtout en ce qui concerne les actions planifiées dans leurs communes. La mise en œuvre du PDP 2026-2030 requiert l'implication de tous les acteurs. La responsabilité des acteurs de mise en œuvre est résumée de la manière suivante :

Le pouvoir central : devra allouer à la province les ressources financières comme prévu par la constitution et les lois organiques pour assurer son développement. Il devra également accompagner le développement de la province du Haut-Katanga grâce aux projets d'investissements.

L'exécutif provincial : devra mobiliser les recettes provinciales et locales, assurer la coordination et la cohérence des politiques, procéder à la reddition des comptes auprès de la population à travers les organes délibérant. En plus, le gouvernement provincial devra renforcer un partenariat avec d'autres acteurs notamment les services administratifs et techniques de la province, les ETD, la Société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. Les Entités territoriales décentralisées (communes) : elles devront réaliser des activités en cohérence avec le PDP 2026-2030 grâce aux recettes rétrocédées et leurs budgets. L'exécutif des ETD devra être accompagné par leur organe législatif et le comité local de développement pour mieux assurer la transparence dans leur gestion.

La société civile : devra s'impliquer activement dans la réalisation et le suivi des actions retenues ainsi que le renforcement du partenariat avec les autres acteurs au développement. Elle pourra s'impliquer dans la vulgarisation des textes légaux et réglementaires de différents secteurs pour susciter l'implication de toute la population pour la réussite de la mise en œuvre de cet instrument programmatique.

Les partenaires techniques et financiers, les ONG internationales de développement et autres agences de coopération : devront aligner leurs actions et priorités au PDP, appuyer la province du Haut-Katanga dans les secteurs avec déficit, renforcement des capacités des structures institutionnelles et réaliser des actions de développement durables pour le bien-être de la population du Haut-Katanga.

Secteur privé : devra contribuer à l'émergence de l'économie de la province du Haut-Katanga grâce à la production des biens et services, création des emplois et paiement des taxes pour faciliter la mise en œuvre du PDP.

5.1.3 Outils de mise en œuvre

Le programme d'actions prioritaires (PAP) 2026-2030 constitue l'instrument opérationnel du PDP 2026-2030. L'exécution sera basée sur les différents budgets de la Province des cinq prochaines années. En plus, chaque ministère provincial disposera des plans de travail annuels (PTA) pour faciliter la mise en œuvre de la part annuelle qui est dans le budget. Les PTA feront l'objet de suivi de performances permettant de mieux évaluer les actions du PDP. Ce document sera accompagné des tableaux des indicateurs, le contrat de performance et le plan prévisionnel de consommation du crédit.

5.1.4 Dispositifs institutionnels de mise en œuvre

Conformément au PNDS 2024-2028, il sera institué un cadre pour faciliter le suivi-évaluation du PDP. Ce cadre devra comprendre les organes suivants :

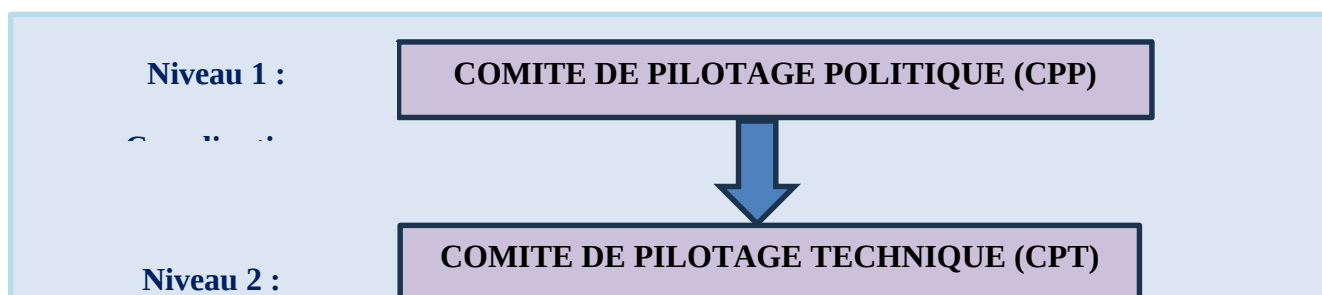
Comité de pilotage politique (CPP) : organe placé sous l'autorité du Gouverneur de la province. Il est l'organe de dialogue politique entre l'Exécutif provincial et les partenaires de développement.

Comité de pilotage technique (CPT) : il est l'organe technique qui exécute les orientations politiques et stratégiques du CPP. Il est placé sous l'autorité du Ministère provincial ayant le Plan dans ses attributions.

Secrétariat technique du PDP 2026-2030 : il est l'organe de coordination des activités de suivi et évaluation du PDP 2026-2030. Il est dirigé par le Chef de division provinciale du plan appuyé par la coordination technique du CPP et CPT ainsi que de Conseiller en planification au ministère ayant le plan dans ses attributions.

Les trois organes du dispositif institutionnel devront être institués par arrêtés du Gouverneur pour faciliter la mise en œuvre et le suivi et évaluation du PDP 2026-2030.

Figure 5: Dispositif institutionnel de mise en œuvre du PDP 2026-2030



5.2 ORGANISATION DE LA REVUE ANNUELLE DU PDP

Chaque année, la Province devra organiser la revue du PDP pour mieux orienter les actions. La revue annuelle est une activité permettant d'assurer le suivi et évaluation de la mise en œuvre du PDP 2026-2030.

Cette revue est obligatoire conformément aux orientations du ministère national du plan et de la coordination de l'aide au développement. Elle permet de vérifier le niveau d'exécution des actions prévues dans le PDP, d'évaluer et partager les résultats obtenus et éventuellement des difficultés rencontrées ; de tirer des leçons et formuler des recommandations ainsi que des solutions y relatives.

A la fin des travaux de la revue annuelle, le Secrétariat technique devra produire le Rapport annuel de suivi et évaluation qui constitue le document final. Tous les dispositifs de suivi-évaluation notamment le document de suivi des indicateurs, le rapport de suivi d'exécution physique et financière, les rapports d'évaluation d'impact, etc. devront être mis à la disposition du secrétariat technique pour élaborer le Rapport annuel de suivi-évaluation.

En ce qui concerne le calendrier, la revue est un exercice périodique et itératif. Son objectif est de donner l'opportunité aux acteurs de développement de discuter et partager les acquis de mesurer l'état d'avancement du PDP et proposer des réponses appropriées. L'organisation de la revue devra se tenir dans un calendrier entre janvier et juin. Ce calendrier tiendra compte du processus budgétaire pour un alignement et une opérationnalisation effective des décisions et recommandations.

5.2.1 Outils de collecte de données

Pour faciliter l'évaluation régulière des actions prévues dans le PDP, la collecte des données sera réalisée pour le suivi-évaluation et reposera sur trois outils :

Les enquêtes périodiques : recensement de la population, enquêtes socioéconomiques, enquêtes sur les conditions de vie et enquêtes démographiques et de santé.

Les statistiques administratives : le développement de celles-ci est essentiel pour assurer une production d'informations détaillées dans plusieurs secteurs-clés (éducation, santé, eau et énergie, transport, etc.) de la ville.

Les missions de supervision : Les ministres provinciaux accompagnés des experts du secrétariat technique devront effectuer annuellement des missions de supervision afin de vérifier l'avancement des programmes et actions prévus dans le PDP 2026-2030.

5.3 FACTEURS DE RISQUES ET CONTRAINTES.

En dépit des ambitions de développement, la province est butée à de facteurs de risques et contraintes qui peuvent compromettre l'atteinte des objectifs assignés dans le PDP 2026-2030.

Les facteurs importants à souligner sont les suivants :

a) La non-application de la retenue à la source

La retenue à la source, mode consacré par la Constitution de la République a été remplacée par la rétrocession pour laquelle les fonds alloués au profit des provinces et autres ETD, réduisant ainsi les capacités financières des provinces dans la mise en œuvre de son Programme de développement.

b) Mise en place non effective d'organe délibérant et exécutif prévus dans les communes

Malgré les élections des conseillers communaux, les élus locaux n'ont pas encore pris en main leurs responsabilités. En plus, le non-achèvement des élections locales surtout par l'élection des bourgmestres, il sera difficile de mettre en œuvre le PDP dans ces ETD. La meilleure façon de permettre l'implication totale de la population est d'organiser les élections locales et communales. Et, ces dernières permettront l'installation desdites organes délibérants et exécutifs. Sans la mise en place effective de ces institutions, la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des ETD restera une épine au développement.

c) La faible appropriation dudit PDP 2026-2030 par le Gouvernement et l'assemblée provinciale

L'appropriation du PDP permettra de mettre en place des moyens novateurs pour arriver à répondre aux besoins de la population. Pour ce faire, la province devra :

- Renforcer le consensus politique et technique : nécessité d'un consensus au moment de l'adoption du PDP et un renforcement des capacités des élus et tous les acteurs pour faciliter le suivi et l'appropriation de cet outil programmatique.
- Assurer la transparence des informations : la mise en œuvre du PDP nécessite une abondante information partagée à temps, claire et régulière. La stratégie de communication assortie d'un plan de communication approprié devrait être très utile pour donner un sens aux attentes des populations et aux progrès réalisés dans le processus de mise œuvre du PDC.
- Mettre en place un partenariat responsable entre les parties prenantes étatiques et non étatiques, partager les rôles et chacune d'assumer sa part de responsabilité.

- Instituer un espace d'écoute et de dialogue permanent pour favoriser des consultations et concertations régulières et un suivi rapproché des actions du PDP et évaluer les résultats obtenus.

CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

